L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

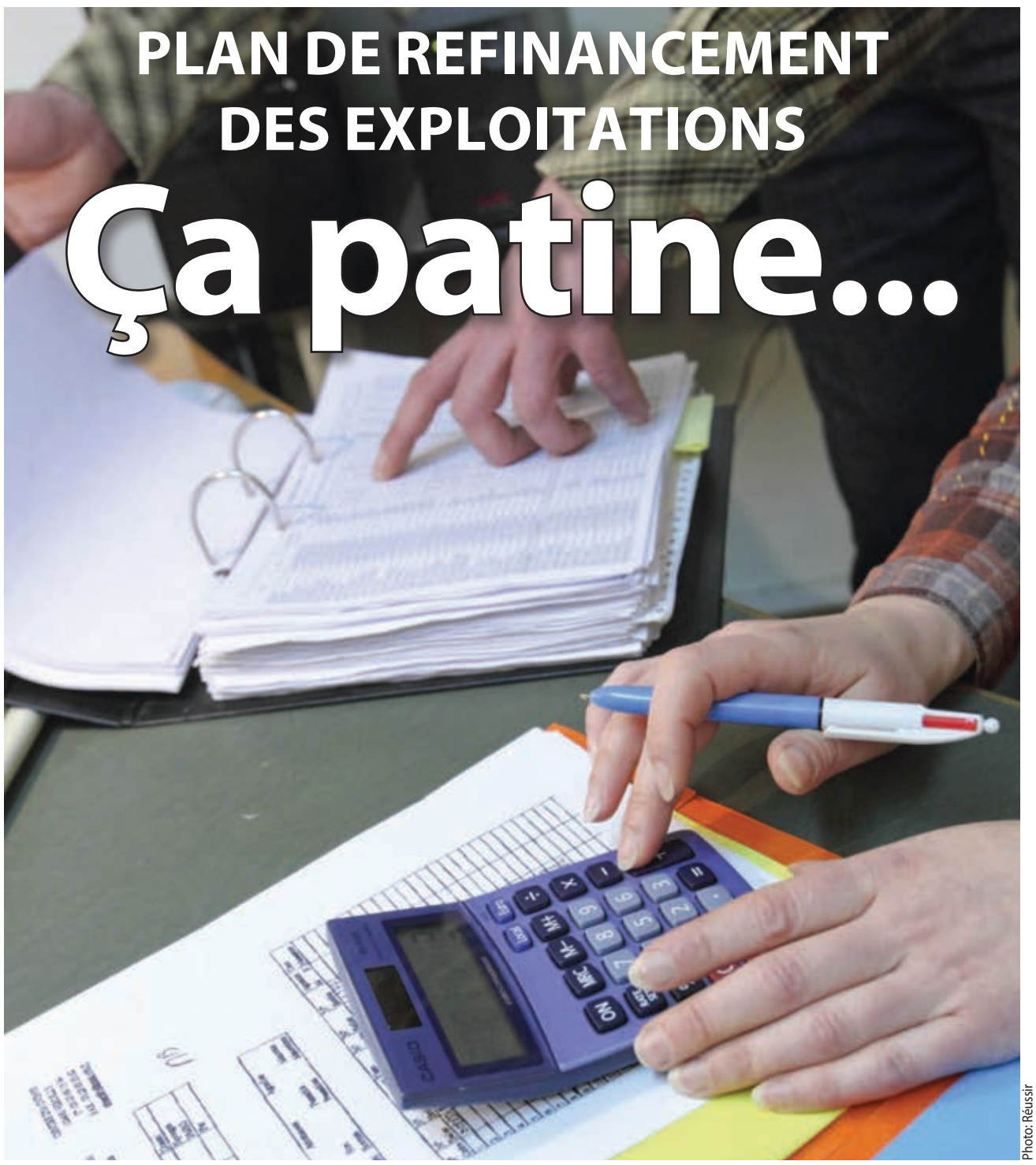
N° 1403 - VENDREDI 09 DÉCEMBRE 2016 2 €

www.agribourgogne.fr ISSN 1776-0224

OPÉRATION DESTOCKAGE
sur tracteurs neufs dispo
* Jusqu'au 31/12/2016.



Monéteau - Malay - Grandchamp - Chatillon



PLAN DE REFINANCEMENT DES EXPLOITATIONS
Ça patine...

Photo: Réussir

La principale mesure du plan de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles, destinée à faciliter l'octroi de prêts bancaires pour les agriculteurs en difficulté, peine à être mise en œuvre. Le ministre de l'Agriculture a donc prolongé le dispositif jusqu'au 31 mars, mais un nouveau report pourrait intervenir, car ça patine toujours... *Page 3*

Côte d'Or

› FDSEA

Une réunion d'information sur la DSN



Nièvre

› FDSEA

Deux millions de brins de paille



Yonne

› Crise agricole

Tout un pan de l'économie icaunaise touché



CONDITIONS EXCEPTIONNELLES
SUR MACHINES EN STOCK



G. BUCHEZ
Secteurs :
Autun - Corbigny - Luzy
Moulins Engilbert
03 86 20 17 38

LE SPÉCIALISTE POUR VOTRE PROJET DE ROBOT DE TRAITE
Chapuis Frères, expert en robotique



+ de 8 ANS d'Expérience

Contactez
Ets Chapuis Frères
21450 St. Marc sur Seine - 03 80 93 22 28
Commercial : Alexis Chapuis - 07 78 87 26 57
Montage soigné - SAV 24h/24

EXPERT robotique

Sommaire

Côte d'Or
04 • Châtillonnais: Adaptations de circonstances
05 • Chambre d'agriculture: Les médecines douces ont la cote
06 • Élevage: Pathologies des ovins
07 • FDSEA21: Une réunion d'information sur la DSN

Nièvre
08 • Culture performante sur les plans agronomique, économique et environnemental: L'alternative Chanvre
09 • Ferme Nièvre 2016: Efficacité en berne
10 • FDSEA: 2 millions de brins de paille

Yonne
11 • Crise agricole: Tout un pan de l'économie icaunaise touché
12 • 110 Bourgogne: L'heure est aux économies
13 • Jugement de bétail: Ils ont décroché leur ticket pour Paris…
14 • Alysé: «Il faut avoir de l'humour avec les chèvres…»

Région
15 • Session de la Chambre régionale d'agriculture BFC: Réinvestir les paramètres techniques et économiques
16 • Débat «Ensemble on va plus loin»: Regards croisés sur les atouts du collectif
17 • Biocarburant: Bruxelles veut brider la première génération

Filières
18 • Élevage Petits ruminants: Élevage de précision, un mouvement en marche
20 • Cultures Journée technique Terres Inovia: Colza: une culture technique mais une valeur sûre

Infos Services
21 • Équipement
22-23 • Analyses et tendances
24-25 • Petites annonces
26-29 • Annonces légales
30 • Vie quotidienne
31 • Paroles de jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 200 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: Rotopicardie - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy
AgrBourgogne.fr

en bref

Pac 2020 Les discussions lancées début 2017, confirme Jean-Claude Juncker

Le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a confirmé le 6 décembre, à l'occasion de son intervention en ouverture de la conférence annuelle sur les perspectives à moyen terme des marchés agricoles, que les discussions sur la future Pac après 2020 seraient lancées début 2017. Le calendrier sera le suivant a-t-il précisé : «*La première étape sera celle d'une consultation publique qui sera lancée en début d'année prochaine et qui permettra à chacun d'entre vous de contribuer au débat sur l'orientation que devrait prendre à l'avenir cette politique stratégique d'une importance capitale. Simplification et modernisation seront les maîtres mots (...) de la communication sur l'avenir de la Pac que la Commission prévoit d'adopter avant la fin de l'année 2017*». Avec trois défis centraux auxquels il faudra répondre pour l'ensemble de la société : sécurité alimentaire, protection de l'environnement et changement climatique. Cette communication devrait être suivie en 2018 de propositions législatives.

Grippe aviaire Le ministère étend le risque élevé à tout le territoire

Suite à la découverte en France de foyers de grippe aviaire en dehors de zones humides, le ministère de l'Agriculture a annoncé dans un communiqué le 6 décembre le relèvement du niveau de risque à «élevé» sur l'ensemble du territoire national. Le 17 novembre, le ministère avait déjà relevé le niveau de risque à élevé dans les zones humides. Cela entraîne la mise en place des mesures suivantes: obligation de confinement des volailles ou pose de filets, interdiction de tout rassemblement de volailles vivantes et interdiction des lâchers de gibiers à plumes.

Sénat Une proposition de résolution pour alléger les normes agricoles

Le rapport d'information sur la simplification des normes agricoles, présenté par le sénateur UDI Daniel Dubois le 14 septembre dernier, a fait l'objet d'une proposition de résolution, à défaut de la proposition de loi envisagée initialement. La proposition de résolution, qui appelle à faire de l'allègement des normes agricoles «*une véritable priorité de la politique agricole tant au niveau européen qu'au niveau national*», a été adoptée en séance publique devant le Sénat le 6 décembre. Parmi les suggestions du texte, la mise en place d'études de l'impact économique des normes agricoles existantes et à venir, la non sur-transposition des normes, ou l'évolution de la réglementation en matière d'utilisation et de stockage de l'eau. Pour rappel, une résolution exprime l'avis du Sénat mais n'a pas de force exécutoire.

PRI info

Côte d'Or Le Point Info Transmission Association vous accompagne

Le Point Info Transmission Association est l'un des premiers contacts à avoir pour préparer son projet de transmission, cessation et recherche d'associé. Il possible de prendre rendez vous sans aucun engagement par la suite et permet de lister les principales étapes, les interlocuteurs et le planning de votre projet. Parce que c'est une étape clé dans la carrière d'un exploitant, il est nécessaire d'anticiper 5 à 10 avant l'arrêt d'activité (accompagnement financé par le Fonds social européen et l'État dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).
Contact Alexis Parent : 03 80 68 66 54.

Nièvre Pour vous aider à travailler en société

L'accompagnement humain permet la préparation de l'entrée dans une société d'un candidat à l'installation, sous l'angle des relations humaines. Il permet à l'ensemble des futurs associés, avec l'aide d'un tiers, de clarifier : les objectifs personnels et professionnels de chaque associé, la place et le rôle de chacun, le partage des responsabilités. Il identifie l'engagement de chacun. Il aide à définir l'organisation du travail, et peut aller jusqu'à la rédaction du règlement intérieur (accompagnement financé par le Conseil Régional de Bourgogne dans le cadre du Programme Régional Installation). Pour tout renseignement, contactez Christelle Martin ou Anne-Marie Sennepin (Chambre d'agriculture) au 03 86 93 40 38.

Yonne Le Répertoire Départ Installation

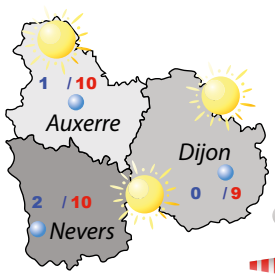
…pour vous aider à transmettre votre exploitation agricole ou trouver un associé
Le conseiller Répertoire vous aide à formaliser votre projet, rédige une offre attractive, recherche un repreneur ou associé selon le profil défini ensemble, diffuse votre offre auprès des candidats qu'il connaît, et si vous le souhaitez plus largement grâce au réseau national des Répertoires et sur Internet, vous accompagne lors du premier rendez-vous avec un candidat. L'inscription est gratuite.
Contactez Marc Abonnet, Chambre d'agriculture de l'Yonne au 03 86 94 21 95

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 9 au 18 décembre 2016

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 09 Décembre

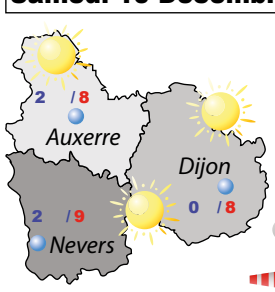


Ensoleillé
Le soleil brillera généreusement tout au long de la journée. Les vents seront faibles.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 9 à 11 °C
Vents : Sud-Est 10 km/h

St Pierre Fourier
Soleil : 08:23 - 16:56
Lune : 14:21 - 02:15

Samedi 10 Décembre

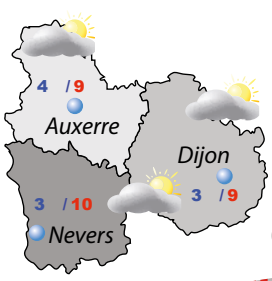


Agréable
Un temps agréable s'annonce, avec la présence d'un soleil généreux. Les vents seront faibles.

T° mini : -1 à 1 °C
T° maxi : 8 à 10 °C
Vents : Sud-Sud-Ouest 10 km/h

St Romaric
Soleil : 08:24 - 16:56
Lune : 14:54 - 03:29

Dimanche 11 Décembre



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents seront faibles.

T° mini : 2 à 4 °C
T° maxi : 9 à 11 °C
Vents : Sud-Ouest 10 km/h

St Daniel
Soleil : 08:25 - 16:56
Lune : 15:30 - 04:45

Prévisions à 7 jours

Lundi 12 au Mercredi 14 Décembre :
Un ciel nuageux pour lundi et mardi. De faibles précipitations sont attendues pour ce mercredi.
Vents : Sud à 20 km/h
T° mini. : 4 à 9 °C T° maxi. : 9 à 11 °C

Jeudi 15 au Dimanche 18 Décembre :
De nombreuses précipitations sont attendues pour ces prochains jours.
Vents : Sud-Sud-Ouest à 40 km/h
T° mini. : 5 à 10 °C T° maxi. : 8 à 10 °C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

DÉVELOPPEZ VOTRE VENTE DIRECTE
1 abattoir volaille CE avec services sur mesure
Ferme du Luteau

Notre métier, un poulet de qualité
Contactez-nous :
Abattoir Péricat - 02 38 34 94 17 - BEAUNE LA ROLANDE

Plan de refinancement des exploitations

Ça patine...

La principale mesure du plan de consolidation et de refinancement des exploitations agricoles, destinée à faciliter l'octroi de prêts bancaires pour les agriculteurs en difficulté, peine à être mise en œuvre. Le ministre de l'Agriculture a donc prolongé le dispositif jusqu'au 31 mars, mais un nouveau report pourrait intervenir, car ça patine toujours...

Les Chambres d'agriculture et les Centres de gestion sont unanimes : le dispositif que le ministère estime simple se heurte à chaque étape à de nombreux blocages. Le dispositif patine et pas seulement pour des raisons techniques. Les agriculteurs n'ont pas encore beaucoup sollicité le dispositif par manque d'information (en dépit des efforts des organisations professionnelles) et par manque de visibilité. Face aux difficultés quotidiennes *«les annonces de l'État leur passent au-dessus»* estime-t-on dans certaines chambres d'agriculture. Ensuite, les aides Pac 2015 et les avances de trésorerie sur les aides 2016 sont en cours de versement, ce qui renvoie l'urgence à plus tard pour les demandes de prêts. Du côté des banques *«ça freine des quatre fers»* dit-on aussi dans les Chambres d'agriculture *«les banques veulent garder la main sur l'approche de la viabilité des exploitations»*. Les banques semblent résistantes quand il s'agit de prêter à des agriculteurs en grande difficulté. Du fait notamment, de ne pas être ensuite accusées de soutien abusif, au titre du droit bancaire.

La BPI, un temps annoncée comme le seul recours, se trouve limitée dans sa capacité de réponse, car elle ne peut pas se porter garante pour des entreprises ayant des fonds négatifs. Un autre organisme de cautionnement, la Siagi, société de cautionnement mutuelle pour les petites entreprises doit donc prendre le relais et s'engage dans le plan de soutien. Mais jusqu'à présent, la Siagi n'a reçu qu'une dizaine de dossiers, elle s'attend quand même à une augmentation du nombre des demandes au début de l'année 2017.

Pour encourager les agriculteurs en difficulté à recourir aux prêts de renforcement des fonds de roulement ou prêts de restructuration, l'État a attribué au dispositif une enveloppe de 25M€ destinée à prendre en charge les coûts de l'emprunt garanti par la Siagi (ou la BPI) qui auraient pu peser sur les agriculteurs.

Mais seuls les agriculteurs qui fournissent une attestation de la baisse de leur EBE provisionnel de 20% au moins sont éligibles à l'aide. Or, il semble qu'il faut compter 500 euros pour obtenir un tel document d'un organisme comptable, de quoi freiner les candidats dont les trésoreries sont au plus mal... Sur le terrain on constate que les agriculteurs sont encore mal informés sur les différentes procédures à suivre. Des DTT ainsi reçoivent des demandes avant même qu'un accord de prêt soit conclu avec une banque. Dès la fin octobre, la FNSEA dénonçait un plan *«trop complexe, lent et sélectif»*, un mois plus tard il semble bien que ces craintes se confirment et que le mot simplicité n'ait pas la même définition dans les administrations des ministères et dans les campagnes.



Photo: Réussir

Les agriculteurs n'ont pas encore beaucoup sollicité le dispositif par manque d'information (en dépit des efforts des organisations professionnelles) et par manque de visibilité.

Repères Mode d'emploi du dispositif

L'agriculteur en difficulté financière contacte dans un premier temps son centre de gestion ou sa banque directement. Ils vont l'informer, en fonction de sa situation, des différentes options envisageables : année blanche, prêt de renforcement des fonds de roulement ou prêt de restructuration des crédits.
Si le choix retenu conjointement par l'agriculteur et par la banque est un prêt de renforcement des fonds de roulement (de 2 à 7 ans) ou de restructuration, la banque peut solliciter une garantie bancaire externe auprès de la BPI (garantie à hauteur de 50% du prêt) ou de la Siagi (garantie à hauteur de 60% du prêt).
La banque envoie le dossier de l'agriculteur à la BPI ou à la Siagi qui devraient répondre dans un délai de 2 à 8 jours. Si le dossier est accepté, la banque édite l'offre de prêt et signe avec l'agriculteur.
L'agriculteur peut obtenir une prise en charge de 100% des coûts de cette garantie, financée par l'État (une enveloppe de 25 millions € est dédiée au dispositif), aux conditions suivantes : avoir une baisse de l'EBE prévisionnel de 20% au moins, ne pas avoir atteint le plafond individuel d'obtention des aides aux minimis.
Les agriculteurs entrant dans les critères et souhaitant obtenir cette aide doivent demandre une attestation de baisse de l'EBE prévisionnel à leur orgnanisme comptable et le joindre au formulaire de demande d'aide qu'ils déposent à la DDT le 31 mars au plus tard.
Après instruction du dossier, FranceAgriMer effectue le versement bancaire du montant sur le compte de l'agriculteur.

en bref

Porc «Le modèle familial a du plomb dans l'aile», estime Paul Auffray (FNP)

Lors d'une journée de réflexion organisée par l'Ifip le 6 décembre, le président de la Fédération nationale porcine (FNP) Paul Auffray a affirmé que *«le modèle familial a du plomb dans l'aile»*. Il a expliqué que la production porcine bretonne avait *«un gros souci pour motiver ses jeunes»* à se lancer. Nombreux sont rendus frileux par *«la crise et les montants en jeu»*. Entre 1 et 1,2 million d'euros pour un élevage de 300 truies, considéré comme un modèle solide pour s'installer.

Réglementation UE bio Les professionnels français fixent trois lignes "à ne pas franchir"

«Nous avons envoyé au ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll un courrier collectif avec les principales organisations du secteur bio», a déclaré Jacques Pior, responsable du bio à l'APCA (Chambres d'agriculture), lors d'une conférence de presse à Paris, le 6 décembre. Le courrier fixe au moins trois lignes rouges *«à ne pas franchir»* dans le cadre de la révision du règlement européen sur l'agriculture bio : le maintien du dispositif de contrôle actuel, l'harmonisation des plans de contrôles sur le sujet des contaminations et le maintien du lien au sol. La présidence slovaque table sur une issue des débats les 11 et 12 décembre. Mais Jacques Pior n'est pas convaincu qu'un accord sera forcément trouvé, dans ce cas, la future présidence maltaise sera en charge du dossier. Or, rappelle Jacques Pior, cette dernière *«n'a pas retenu l'agriculture bio dans ses priorités»*.

Budget européen 2017 et réserve de crise agricole

Le Parlement européen a définitivement arrêté le 1er décembre, par 438 voix contre 194 et 7 abstentions, le budget de l'UE pour 2017. Approuvé trois jours auparavant par le Conseil des Vingt-huit, celui-ci est doté de 134,490 milliards d'euros en paiements (-1,6 % par rapport à 2016) dont 42,563 milliards pour les aides directes et les mesures de marché agricoles (+0,8 %), y inclus les 500 millions d'euros du dernier plan pour le lait et le secteur de l'élevage en général et de 157,858 milliards d'euros en engagements (+1,7 %).

Par ailleurs, la Commission européenne a publié le 26 novembre un règlement prévoyant le remboursement à partir du 1er décembre aux agriculteurs, à hauteur de 435 millions d'euros (90,7 Mio EUR en France, 60 Mio EUR en Allemagne, 55,9 Mio EUR en Espagne, 39,1 Mio EUR en Italie, 38,8 Mio EUR au Royaume-Uni, 25,4 Mio EUR en Pologne, etc.), de la réserve de crise créée dans le budget 2016 de l'UE à partir d'une retenue sur les paiements directs 2015, et non utilisée.

«2016 a été une année difficile», et *«je suis satisfait que la Commission ait pu apporter une réponse avec une série de mesures supplémentaires sans devoir faire appel à ce dernier recours»*, a commenté le commissaire européen Phil Hogan.

Toutefois, comme le veut la réglementation sur la *«discipline financière»*, les paiements 2016 (dépassant 2 000 euros) sont à leur tour amputés (sauf en Croatie) de 450,5 Mio EUR pour alimenter cette réserve au titre de l'exercice budgétaire 2017. Un instrument qui n'a jamais servi depuis sa création en 2013.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47

▸ Agenda

Recherche maître d'apprentissage en production animale

Un jeune étudiant un bac professionnel Conduite et Gestion d'une Exploitation Agricole option Production animale recherche un maître de stage sur le secteur de Montbard (ou autre secteur si possibilité de logement). Pour en savoir plus sur ce profil, contacter Jennifer Asdrubal, jasdrubal@fdsea21.fr ou 03 80 68 67 68.

Assemblées cantonales JA

Les Jeunes agriculteurs se réunissent en assemblées cantonales. Entamée le 7 novembre à Pouilly-en-Auxois, la série de réunions se poursuit avec les rendez-vous suivants. Châtillon-sur-Seine : vendredi 9 décembre à 19 heures à Laignes. Genlis/Auxonne : vendredi 9 décembre à 10 heures au restaurant à Champdotre. Vitteaux : vendredi 9 décembre à 19h30 à la salle des Jeunes de Vitteaux.

Concours général agricole des prairies fleuries

Le Concours général agricole des prairies fleuries a pour objectif de récompenser, à travers un prix d'excellence professionnelle, les savoir-faire et la technicité des agriculteurs dont les parcelles présentent le meilleur équilibre agri-écologique dans différentes catégories de prairies de fauche et de pâture. Les inscriptions pour l'édition 2017 sont ouvertes jusqu'au 10 janvier. *«Vous êtes une structure locale mobilisée sur l'agro-écologie ? Vous accompagnez des territoires d'élevage où les troupeaux exploitent des prairies de fauche non semées, des pâturages, des pelouses, des landes qui sont riches en espèces ? Ce concours est fait pour vous !»* communique le CGA. Plus d'informations sur l'organisation : www.concours-agricole.com/accueil



Châtillonnais

Adaptations de circonstances

La coopérative 110 Bourgogne a mis en place un plan d'économie de deux millions d'euros pour faire face à une collecte historiquement basse.



A la tribune : Christophe Verdot et Jean-Marc Krebs.

La série des cinq assemblées de section de 110 Bourgogne a été lancée le 21 novembre à Châtillon-sur-Seine, en amont de la grande assemblée générale du 2 décembre organisée près d'Auxerre. Cet unique rendez-vous côte d'orien suivi par plus de 80 adhérents a tout d'abord permis à Jean-Marc Krebs, directeur de 110 Bourgogne et à Christophe Verdot, président de la section châtillonnaise, de revenir sur les principaux chiffres de la dernière campagne clôturée au 30 juin 2016. La collecte 2015 sur l'ensemble de la coopérative s'élevait à 493 500 tonnes, soit une augmentation de 4,6% s'expliquant principalement par des rendements en orges et en blé jugés satisfaisants. Les cultures de diversification présentaient également de bons chiffres avec un tonnage de moutarde en hausse de 11%, une récolte de lin multipliée par 6,5 et une première collecte de chènevis à hauteur de 540 tonnes. Le chiffre d'affaires approvisionnements fléchissait de 7,6% aux environs de 45 millions d'euros, diminution se comprenant principalement par le prix baissier de l'azote et certaines impasses en fertilisations phospho-potassiques. Jean-Marc Krebs rappelait le montant de deux millions d'euros investis sur l'exercice 2015-2016 (rénovation de l'outil, manutention, stockage, renouvellement des appareils mesurant la teneur en protéines...). *«Depuis juillet 2003, 110 Bourgogne a investi un total de 34,3 millions d'euros dans l'outil coopératif»* faisait remarquer le directeur.

Tout se complique

Le bilan désastreux des moissons 2016 a ensuite été présenté. *«Dans le Châtillonnais, comme partout d'ailleurs, la collecte est en recul de 38%»* annonce Jean-Marc Krebs, en rappelant les conditions climatiques extrêmement pluvieuses de mi-mai jusqu'à mi-juin qui ont entrainé une très mauvaise fécondation. Aucune culture n'a été en mesure de sortir son épingle du jeu cet été. Dans pareil contexte et pour faire face à cette diminution de collecte, la coopérative a décidé d'engager un plan d'économie d'environ deux millions d'euros. *«Cela se comprend par de moindres frais de transport, de moindres frais de personnel car une activité partielle a été mise en place pour tous les salariés, et aussi par une optimisation de notre plan de dégagement à la moisson. Dans certains endroits, des silos n'ont pas été remplis et ce, volontairement. Nous avons privilégié le remplissage sur les gros sites expéditeurs»* explique le directeur.

Ce grand bouleversement des habitudes n'est pas des plus simple comme l'indique Jean-Marc Krebs : *«il faut adapter du mieux que l'on peut l'ouverture des sites et le travail du personnel. Nous ouvrons moins nos silos pour pouvoir mettre des salariés en activité partielle. Il faut pouvoir tenir le cap. C'est du jamais vu, nous n'avons jamais été confrontés à cela. Ces économies se construisent tout au long de la journée, des semaines et des mois à venir»*.

AURÉLIEN GENEST


Les adhérents s'étaient réunis à la salle polyvalente.

Syndicalisme

Les efforts ne sont pas vains

Plusieurs avancées syndicales ont été rappelées la semaine dernière à la Maison de l'agriculture.

Les membres du Conseil d'administration de la FDSEA de Côte d'Or se sont réunis le 28 novembre à Bretenière. Plusieurs points d'actualité ont été abordés, avec en premier lieu l'arrêté phyto. Le président Fabrice Faivre a fait part d'un certain optimisme devant l'évolution favorable du dossier : *«Nous devrions nous rapprocher sensiblement de l'arrêté de 2006, chose que nous demandions dès le début des négociations. Si rien n'est encore officiel à ce jour, nous avons la promesse du ministère de l'Environnement d'obtenir des normes similaires aux précédentes. L'écriture d'un arrêté départemental est prévue. Cela représente une grande avancée syndicale, car ce qui était initialement proposé impliquait la disparition de 3,5 millions d'hectares de productions !»* Le dossier des zones défavorisées simples évolue lui aussi dans le bons sens. *«Nous récupérons les quelques communes de l'Auxois qui avaient disparu du dispositif»* informe le président, *«il en reste encore un certain nombre à reclasser dans d'autres secteurs. Le travail syndical se poursuit pour que toutes les communes du département soient classées en zone défavorisées, c'est l'objectif que nous nous sommes fixé»*. Les membres du Conseil d'administration sont également revenus sur les différentes réunions locales organisées ces dernières semaines dans tout le département.

Un bilan positif a été dressé, devant le besoin grandissant et sans doute jamais égalé de s'informer. *«Les agriculteurs se sont montrés très demandeurs à chacun de ces rendez-vous»* commente Fabrice Faivre, *«de nombreux éclaircissements sont nécessaires de par la grande actualité du moment. La FDSEA avait également à cœur de montrer tout ce qu''elle réalise au quotidien»*. Les prochaines élections FDSEA étaient aussi à l'ordre du jour de ce conseil d'administration, elles qui se dérouleront au printemps 2017. D'ici là, des assemblées cantonales électives se tiendront durant les deux premiers mois de l'année. Une grande partie des questions diverses a été dédiée au groupe de *«faucheurs volontaires»* ayant saccagé plusieurs parcelles de colza le jour même de cette réunion. La FDSEA de Côte d'Or a fermement condamné cette action ayant fait l'objet d'un communiqué de presse dans notre dernière édition.

AG

Chambre d'agriculture

Les médecines douces ont la cote

Une formation dédiée aux médecines alternatives vient de se dérouler à Rouvres-en-Plaine et Tart-l'Abbaye.



La formation permet de soulager ou de soigner différentes affections à l'aide de ses propres mains.

Les médecines douces s'imposent aujourd'hui sur toutes les exploitations comme une alternative intéressante à la médecine conventionnelle.

Plus économiques dans un contexte de trésoreries tendues, elles sont aussi plus en phase avec les aspirations actuelles de réduction des substances médicamenteuses (suppression des délais d'attente, absence de résidus et prévention des antibiorésistances) et d'orientation vers des méthodes de soin plus préventives.

Les médecines alternatives font justement partie du large panel de formations proposées par la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. *«Soigner ses animaux avec les médecines manuelles»* était la thématique d'un double rendez-vous en exploitation organisé les 24 et 25 novembre. La première journée s'est déroulée dans une ferme de Rouvres-en-Plaine pour travailler sur des bovins allaitants. Les douze stagiaires ont ensuite pris la direction de Tart-l'Abbaye pour travailler sur des bovins laitiers. Jean-Pierre Siméon, vétérinaire en médecines manuelles au GIE Zone Verte, est intervenu auprès d'un groupe très dynamique et réceptif aux différents conseils et démonstrations. Cyril Pautet, agriculteur à Rouvres-en-Plaine, participait à la troisième formation de ce type avec son épouse Sandrine.

Les deux Côte d'oriens élevant une quarantaine de vaches Charolaise recevaient même la première des deux journées au sein de leur ferme. *«Nous participons à ces formations avec l'objectif d'être plus autonomes sur notre exploitation»* indique Cyril Pautet, *«la médecine manuelle est une approche différente qui a l'air de plutôt bien fonctionner depuis que nous l'utilisons. Nous nous en servons principalement pour manipuler des vaches après vêlages et même sur des petits veaux pour lesquels nous remettons convenablement le bassin en cas de problème. La majorité des stagiaires présents le 24 novembre étaient déjà venus lors de la dernière édition, preuve que l'enseignement proposé est intéressant. Cette fois-ci, c'était plutôt du perfectionnement»*.

AG

Chambre d'agriculture

Bienvenue à Florent Gavard

Un nouveau conseiller *«bovins viande et fourrages»* vient d'arriver à Pouilly-en-Auxois.

Le conseil en élevage se renforce à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or. Florent Gavard vient de poser ses valises à l'antenne de Pouilly-en-Auxois. Le jeune homme de 25 ans, originaire de Haute-Savoie, est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Isara-Lyon, spécialisé en production animale.

Florent Gavard arrive à la Chambre d'agriculture après un stage au service recherche et développement ruminants de Dumoulin SA et un contrat de cinq mois chez Soreal nutrition animale, en tant qu'ingénieur technico-commercial. Le nouveau conseiller aura en charge l'appui technique collectif et individuel aux éleveurs sur la thématique des fourrages, pour laquelle un réseau de fermes de références sera notamment suivi.

Le conseil et le développement de l'activité rationnement auprès des éleveurs allaitants font également partie de ses missions. *«L'alimentation des bovins allaitants repose essentiellement sur l'herbe et il existe encore de nombreux leviers à actionner dans les élevages pour valoriser au mieux cette ressource (espèces à implanter, date et mode de récolte…). Mes missions sont d'identifier ces leviers, les diffuser aux éleveurs et les aider à les mettre en place dans leurs élevages»* indique le conseiller, *«en ce qui concerne les rations, la maîtrise du coût alimentaire est cruciale pour la rentabilité des élevages. Il est donc important de faire des rations valorisant au mieux les fourrages produits sur la ferme et parfaitement adaptées aux besoins des animaux et au cycle de production mis en place sur l'exploitation»*.



Florent Gavard accompagne les éleveurs sur certains postes clés de leur élevage.

Contact : 06 49 81 32 38 ou florent.gavard@cote-dor.chambagri.fr

AURÉLIEN GENEST

Une prestation sur les rations

Afin d'accompagner les éleveurs dans l'amélioration de la rentabilité de leur exploitation, la Chambre d'agriculture de Côte d'Or propose son nouveau service «*Rationnement*». La prestation, d'un montant de 250€ HT, comprend au préalable l'analyse de deux fourrages, au choix de l'éleveur, pour connaitre leur composition et leur valeur nutritionnelle, ainsi que la réalisation d'un bilan fourrager. La connaissance des fourrages permet ensuite de réaliser un plan de rationnement personnalisé, adapté au système de production et aux besoins des animaux avec pour objectif d'optimiser les performances technico-économiques du cheptel.
Pour toutes informations,
contacter Florent Gavard ou Vincent Doal (03 80 90 68 71, vincent.doal@cote-dor.chambagri.fr)

▸ *Formations*

Eleveur infirmier : examen d'un ovin malade
05 janvier 2017 - Lieu à définir
En partenariat avec le GDS 21. Inscription : Virginie Pabiou, 03 80 68 67 35, ;virginie.pabiou.gds21@reseaugds.com.

Utiliser la phyto-aromathérapie en élevage laitier
10 janvier 2017 à Châtillon sur Seine
En partenariat avec ECEL 21. Inscription : Jean-François Dessolin, 03 80 68 67 16, jfd.ocl21@ucacig.fr.

Word et Excel : bien utiliser les logiciels de bureautique
les 17 et 24 janvier à Dijon
Aline Parize, CA21 – 03 80 68 66 28
aline.parize@cote-dor.chambagri.fr

Dresser son chien au troupeau : initiation
Du 13 janvier au 31 mai 2017 (5j) à Thoisy-le-Désert
En partenariat avec le SDEO 21.
Inscription : Jean-Marc Bidoire, 03 80 68 66 58, seo21@orange.fr

Inséminer soi-même ses vaches
Janvier et février (2 j) - Lieu à définir
Aurore Gérard, CA 21 - 03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr



Élevage

Pathologies des ovins

Les maladies des ovins sont nombreuses et bien qu'il soit souvent impossible de poser le bon diagnostic avec certitude dès les premiers symptômes, il faut commencer par le plus simple avant de chercher des maladies bizarres.


Le parasitisme est de loin la première cause de mortalité en série.

Les bonnes réactions

L'éleveur qui constate des mortalités en série doit réagir vite et observer le comportement des animaux en notant tous les symptômes, en prenant la température et en remontant l'historique des dernières interventions.

Le parasitisme avant tout

C'est de loin la première cause des mortalités en série, surtout en cette fin de saison d'herbage où les strongles sont en nombre important, paradoxalement par rapport à la sécheresse que nous avons subie. Il convient de faire impérativement des contrôles par analyses coprologiques dans l'année dans les différentes phases de reproduction : avant la lutte et avant la mise-bas ou à la rentrée en bergerie.

Lorsque la mortalité survient, l'autopsie est le meilleur moyen d'observer les différents parasites digestifs. Si l'éleveur n'est pas adroit dans cet exercice, il peut avoir recours à son vétérinaire. L'autopsie doit se réaliser sur un animal fraîchement mort.

Traitements

Après constat du parasitisme, il faudra appliquer un traitement anthelmintique adéquat en prenant toujours comme référence le poids de la plus grosse brebis afin d'éviter les sous-dosages. Attention à changer de familles d'antiparasitaires pour éviter d'éventuelles résistances. Pour cela, le technicien ou le vétérinaire interviendront dans la prise de décision.

Sur les brebis douteuses, vérifier la couleur de la troisième paupière qui doit être rose.

Être vigilant

La perte de poids d'une brebis, hormis la phase de lactation, n'est pas forcément dûe qu'au parasitisme. Après avoir éliminé les problèmes relatifs à l'âge, à la dentition ou d'accidents perceptibles, il convient de se pencher sur l'alimentation : à l'équilibre et à la quantité de la ration. En effet, les fourrages et les céréales récoltés durant cette campagne présentent une valeur UF et PDI très en dessous des références habituelles.

En distribuant la même ration que l'année précédente, les animaux sont moins en état pour affronter les phases critiques de la reproduction.

Pour remédier à ce problème il faut faire des analyses de fourrages pour équilibrer au mieux les rations et éviter en aval, les faibles lactations des brebis qui peuvent entraîner une mortalité précoce des agneaux. En conclusion, il faut rester vigilant sur la conduite du troupeau sans négliger l'effet environnement (herbages et bâtiments) afin d'éloigner les maux les plus graves.

Jean-Marc Bidoire
Syndicat d'élevage ovin

Sanitaire

Le GDS21 répond à vos questions

Je viens d'éliminer le dernier bovin positif de mon cheptel et je n'ai pas encore effectué la prophylaxie annuelle de mon cheptel. A partir de quand mon cheptel peut prétendre à la qualification *«indemne d'IBR ?»*

La nouvelle réglementation IBR renforce les mesures de dépistage et d'assainissement.

Il ne reste plus que la qualification: *«cheptel indemne d'IBR»*. Cette qualification est incontournable pour commercialiser sans contrainte. Vous pouvez obtenir le statut *«cheptel en cours de qualification»* à l'issue de votre prophylaxie sur les plus de 24 mois si aucun nouveau bovin positif IBR n'est découvert à cette occasion.

Pour obtenir la qualification *«cheptel indemne d'IBR»*, deux possibilités : réaliser une seconde prophylaxie dès cette campagne dans un délai de 3 mois minimum après votre prophylaxie ou attendre la prophylaxie de la prochaine campagne.

Il vous est donc réglementairement tout à fait possible d'obtenir une qualification *«cheptel indemne d'IBR»* dès cette campagne. Plus de renseignements : GDS21 - Mathilde Drouhin au 03 80 68 67 34



Communiqué

État de catastrophe naturelle reconnu pour 7 communes de Côte-d'Or

Suite aux inondations et aux coulées de boue qui ont frappé le département de la Côte-d'Or en avril, mai, et juin derniers, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour 7 communes de Côte-d'Or, par arrêté interministériel en date du 26 octobre 2016 publié au Journal Officiel le 7 décembre 2016.
Communes reconnues en état de catastrophe naturelle suite à inondations et coulées de boue :
•Inondations et coulées de boue du 22 avril 2016: Blaisay-Bas
• Inondations et coulées de boue du 13 mai 2016: Chevigny-en-Valière
• Inondations et coulées de boue du 28 mai 2016: Charmes
• Inondations et coulées de boue du 28 au 29 mai 2016: Bard-le-Régulier, Manlay, Marcheseuil.
• Inondations et coulées de boue du 24 juin 2016: Saint-Euphrone
Les sinistrés disposent d'un délai de dix jours à compter de la date de publication de cet arrêté au Journal officiel, pour déposer auprès de leur compagnie d'assurances un état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi du 13 juillet 1982.
A noter que l'arrêté du 26 octobre 2016 précise que la commune de CUISEREY n'a pas été reconnue en état de catastrophe naturelle pour les inondations et coulées de boue du 28 au 29 mai 2016.

Préfécture de Côte d'Or



FDSEA21

Une réunion d'information sur la DSN

Mardi 29 novembre se tenait dans les locaux de la MSA une réunion d'information et d'échanges sur la mise en place progressive de la déclaration sociale nominative (dite DSN).



La réunion s'est déroulée en présence d'Aurélia Fortemaison (gestionnaire de paie à la FDSEA 21), Emmanuelle Baumont (juriste en droit social à la FDSEA 21), Thierry Perceau (en charge des questions relatives à la DSN à la MSA), Catherine Vacher (attachée de direction protection sociale à la MSA) et Dominique Bossong (président de la MSA).

Avec la DSN, les données extraites directement du traitement de la paie seront adressées mensuellement, en une fois, par un flux automatisé en sortie du logiciel de paie. Elle a pour objet la simplification du droit et l'allégement des démarches administratives. Cette réunion, organisée par le Service juridique emploi de la FDSEA 21, avait pour but d'informer les employeurs sur l'avancement du déploiement progressif de la DSN et d'échanger sur les difficultés de mise en place ou de démarrage du dispositif que rencontrent chacun.

En effet, le déploiement progressif qui a initialement commencé depuis avril 2015, se terminera en avril 2017, avec les employeurs dont les cotisations sociales en 2014 n'excédaient pas les 3 000€.

Même si les personnes présentes déplorent la difficulté de mettre en place le système et la lourdeur administrative qui pèse encore et toujours sur les épaules de l'employeur, Dominique Bossong, qui en convient, rappelle que comme tout nouveau système, il est difficile à mettre en place mais à terme, il affirme que cela simplifiera nettement les démarches pour les entreprises qui devaient déclarer plusieurs fois et sous des formes différentes les mêmes informations. Quand les sanctions au défaut de déclaration ont été citées, Vacher Catherine, attachée de direction à la MSA, a tenu à rappeler que même si les sanctions sont existantes, *«l'idée est qu'il y aura une certaine souplesse pour que les entreprises rentrent dans le système dans de bonnes conditions»*.

Enfin, la réunion s'est achevée sur une note positive.

Alors qu'une ordonnance interdisait l'utilisation simultanée du TESA (pour les saisonniers) et de la DSN (pour les permanents), face à une forte mobilisation de la FNSEA comme de la MSA, le ministère de l'agriculture a consenti une exception dans notre milieu, dont nous attendons encore le texte.

Ainsi, le système du TESA, qui a fait ses preuves, et qui est largement utilisé pour les contrats de moins de trois mois, pourra être cumulé avec la gestion par la DSN des permanents.

Pour toutes questions sur la DSN, contacter à la MSA Thierry Perceau (03.80.63.22.60) ou Christine Fleutot (03.80.63.23.47).

Les mails sont à privilégier : dsn.blf@bourgogne.msa.fr

Témoignage



Le président de la MSA Dominique Bossong participait à cette réunion et livre ici ses impressions : ***«Chaque cas est vraiment différent, l'approche n'est pas la même suivant la taille de l'entreprise. Un employeur de main d'oeuvre disposant de son propre service de comptabilité aborde cette évolution de manière plutôt sereine. A l'inverse, un petit employeur peut être déstabilisé car la MSA lui faisait jusqu'à présent le calcul de ses cotisations. La principale crainte de ce dernier est généralement le coût supplémentaire engendré, car la DSN implique un logiciel adapté et son coût d'achat est trop élevé pour un petit employeur. Avant, un simple tableur Excel suffisait mais ce n'est plus le cas. Il faudra donc avoir recours à un tiers pour une prestation de service. Je regrette qu'il n'ait pas été possible de proposer un élément de substitution, avec un Tésa élargi, qui aurait pu permettre à la MSA de poursuivre le calcul de cotisations. Le premier trimestre 2017 sera un peu compliqué pour tout le monde, c'est logique, mais un accompagnement pédagogique sera mis en place pour que chacun s'y retrouve».***

Emploi

L'AEF en cinq questions

L'Accompagnement de l'effort de formation (AEF) aide les entreprises de moins de dix salariés à recruter et à former.

L'AEF Emploi, c'est quoi ? Il s'agit d'une aide financière mise en place par le Fafsea (Fond national assurance formation des salariés des exploitations et entreprises agricoles) qui favorise l'embauche en accompagnant le recrutement et la formation en interne du nouveau venu. Avec l'AEF, le salarié est plus rapidement efficace et compétent sur l'exploitation.

A qui est-il destiné ? A toutes les entreprises de moins de 10 salariés (et 11 à partir de 2017) qui embauchent un nouveau salarié en CDI ou un CDD de plus de 6 mois en temps plein.

Comment ça marche ? Lors d'un projet de recrutement, l'employeur contacte un prestataire de formation référencé (la FRSEA Bourgogne, via la FDSEA) pour se faire accompagner de la phase de recrutement à la phase d'embauche et d'intégration du nouveau salarié par la formation interne. Un protocole individuel de formation (PIF) est mis en place pour former le nouveau salarié dans l'entreprise – 200 heures sur 6 mois. Le prestataire joue un rôle d'accompagnateur dans le projet en s'occupant du dossier et de l'évaluation de la formation.

Quel est l'intérêt de l'AEF ? Le dispositif permet de former le nouvel arrivant en interne. Le protocole s'adapte aux spécificités des besoins et des compétences du futur salarié. Le Fafsea finance l'intégralité du projet et verse 1615 euros à l'issu de la formation.

Qu'en pense-t-il ?



Philippe Dubief, agriculteur à Losne, a fait appel à un employé par le biais de l'AEF emploi: ***«J'ai été renseigné par la FDSEA de Côte d'Or de l'existence de ce dispositif que je ne connaissais pas auparavant. Un jeune de 19 ans est venu travailler chez moi et participé à tous les travaux de la ferme de mai à novembre. Les avantages de l'AEF sont partagés entre l'employeur et l'employé. L'employeur bénéficie d'une aide financière non négligeable et participe à la formation d'un jeune qui peut être peu formé ou peu diplômé. Un certain nombre de modules sont à définir puis à valider avec l'employé. L'aide de la FDSEA est très précieuse puisqu'elle intervient à chaque fois que nécessaire. Il faut savoir prendre du temps pour faire le point avec l'employé et évaluer les acquis professionnels avec lui. Ce dispositif de l'AEF est constructif pour tout le monde».***

Emploi

De bonnes nouvelles du côté de l'emploi... épisode 2

Paie et déclarations sociales, notre bon sens a été entendu ! Pour rappel, l'ordonnance du 18 juin 2015 prévoit l'exclusivité entre l'utilisation du dispositif TESA (dans une forme élargie) et la DSN (Déclaration Sociale Nominative). En d'autres termes, à compter de la généralisation de la DSN, pour tous les utilisateurs du TESA pour les saisonniers, dès lors que vous avez des salariés permanents, il aurait fallu que les saisonniers soient traités via un logiciel de paie ou un prestataire de service paie, les deux dispositifs (DSN – TESA) n'étant pas cumulables.

La FNSEA, tout comme la MSA, s'est fortement mobilisée pour obtenir une exception dans le domaine agricole.

Nous avons ainsi réussi à obtenir la suppression du principe d'exclusivité dans le domaine agricole et viticole. Concrètement, vous pourrez continuer à utiliser à la fois la DSN et le TESA sur une même exploitation. Une belle victoire compte tenu du nombre de TESA qui est effectué chaque année dans nos branches. Un texte est à venir pour confirmer la nouvelle.

Olivier Gallien, président de la Commission Emploi de la FDSEA 21



Culture performante sur les plans agronomique, économique et environnemental

L'alternative Chanvre

Les agriculteurs du secteur Nord de la Nièvre étaient conviés à Rix, près de Clamecy, à découvrir la culture du chanvre. Objectif affiché par la coopérative La Chanvrière : convaincre des agriculteurs de la zone de se lancer sur cette culture, dont la demande est en forte progression.



Attention soutenue des producteurs pour cette matinée consacrée à la découverte de la culture du chanvre qui s'est déroulée à Rix, commune proche de Clamecy.



La marge semi-nette du chanvre est nettement plus élevée que celle d' autres cultures.

La salle des fêtes de Rix était à peine assez grande pour contenir les nombreux agriculteurs qui avaient répondu à l'invitation de Lison Delsalle pour cette découverte de la culture du chanvre au travers des interventions de Pierre Marie Allard de Terres Inovia, Daniel Maillard de la coopérative La Chanvrière et d'Anicet Bretagne, administrateur à La Chanvrière et agriculteur à Gy-lévêque dans l'Yonne. D'abord, le contexte : celui des bassins d'alimentation de captage de Clamecy et des communes alentours, avec pas moins de 5 captages sensibles concernant 5 communes associées à leur protection.

C'est la mission de Louison Delsalle, animatrice agro-environnement sur les Bac Grenelle nivernais du bassin Seine-Normandie. Ensuite, la recherche d'une alternative économiquement attractive et agronomiquement satisfaisante pour pallier la perte de rentabilité et les difficultés actuelle du colza dans ces zones de culture.

D'où l'importance de la présentation par Louis-Marie Allard des aspects technico-économiques du chanvre, culture qui ne demande aucun pesticide et bien peu d'azote. Les avantages de la culture se résument en trois étapes : *«je sème, je fertilise, je récolte»*. Entre ces trois étapes l'agriculteur peut vaquer à d'autres occupations tout en regardant pousser son chanvre à la vitesse *«grand V»*. Le *«chanvre c'est cool»* insiste le technicien de Terres Inovia... C'est cool parce que sa mise en oeuvre est simple, c'est cool aussi parce que l'on valorise l'ensemble de la plante fibre, cœur et graines ; au travers d'une filière bien structurée au sein d'une interprofression reconnue. Une filière aussi où les opérateurs ont su convaincre des marchés en fort développement qui soutiennent la demande et nécessitent donc de conquérir de nouveaux espaces de culture.

«Dans le chanvre tout est bon» : la paille, séparée en fibre et en chenevotte et le chenevis (les graines). Encore faut-il respecter quelques étapes essentielles à la réussite de cette culture industrielle, placée sous haute surveillance. Il faut ainsi obligatoirement utiliser des semences certifiées (taux de THC contrôlé), veiller à l'implantation sur un sol bien travaillé et structuré pour assurer une levée rapide. Culture de printemps, le chanvre bénéficie d'un cycle court de 110-130 jours pour une récolte en août ou septembre.

C'est une plante ligneuse, fibreuse à biomasse qui peut mesurer entre 3 et 4m (voire plus) et le regain d'intérêt pour cette production correspond au développement de nouveaux débouchés. Chaque bassin de production possède ses propres spécificités en termes de qualité et de conduite culturale.
Anicet Bretagne producteur de grandes cultures dans l'Yonne à Gy-Lévêque constate que le chanvre s'est bien intégré dans un assolement diversifié et une rotation sur 7 ans. La culture du colza, qui montrait ses limites revient seulement tous les cinq ans. Le chanvre quant à lui se satisfait de ces terres superficielles, qui s'avèrent pénalisantes pour la paille mais qui profitent aux graines. Pour optimiser la récolte le céréalier a appris à utiliser et à adapter du matériel qui sert en général aux éleveurs. *«Avec deux faucheuses et une moissonneuse batteuse, à trois producteurs nous récoltons en commun 80 ha de chanvre»* témoigne Anicet Bretagne, qui apprécie le retour économique assuré par une culture plutôt bien valorisée sur les marchés actuels. En système diversifié le chanvre peut ainsi devenir une bonne tête de rotation et un bon précédent pour les céréales (notamment le blé qui voit ses rendements améliorés quand il succède au chanvre).

Maintenant, si les avantages sont attractifs, la culture *«se raisonne, se réfléchit et s'organise»* avertit Daniel Maillard. Car les marchés haut de gamme sont particulièrement exigeants en termes de qualité, les cahiers des charges et l'engagement des producteurs doivent donc être à la mesure de cette exigence. Si l'implantation requiert une certaine pratique, la récolte demande beaucoup d'organisation et surtout *«de se tenir prêt»* pour ne pas rater la fenêtre idéale.

Le conditionnement en balles rondes standardisée, le recours à des ficelles de chanvre uniquement, un matériel protégé et adapté à la récolte de fibres et enfin un bâtiment de stockage à l'abri, complètent les exigences inhérentes à cette culture.

Côté coopérative, les adhérents signe un contrat d'approvisionnement de cinq ans et s'engagent sur un tonnage. Ils sont payés en fonction de la qualité du produit livré (conditions d'humidité et de propreté). Même si les conditions idéales de cultures se trouvent dans les terres profondes, le chanvre reste une culture rustique *«plastique»* qui s'adapte au contexte de la culture et résiste bien au stress.

AMK

Les règles d'or de l'implantation

- Viser un travail profond et une bonne structure de sol pour assurer une levée rapide
- Procéder à un faux semis pour ameublir le sol et maîtriser les adventices
- Semer tôt pour un meilleur rendement en paille et en chenevis.
Côté fertilisation un apport de 30 unités minimum d'azote au semis assure un démarrage rapide, les besoins en azote du chanvre étant de 13-15 u/t de matière sèche produite. Le démarrage rapide de la culture étouffe les éventuels adventices.

Un redoutable ennemi : l'orobranche rameuse

Plante parasite du chanvre, l'orbranche rameuse nécessite une attention toute particulière pour limiter sa dissémination, car à ce jour on ne connaît aucun traitement efficace. Ce parasite est un véritable frein à l'expansion de la culture dans certaines régions, mais il pourrait être contrôlé par la voie génétique. Les mesures prohylatiques à privilégier actuellement sont la destruction des foyers isolés avant fructification, l'implantation de cultures faux-hôtes ou non-hôtes dans la rotation, la gestion des adventices. Les moyens de recherche sont mis en oeuvre pour avancer dans la connaissance de ce parasite .



DAFP MATERIEL AGRICOLE

TOUCY Route de Joigny	**03 86 44 00 77**	***et ses agents***	
VENOY Sortie A6 Auxerre Sud	**03 86 44 00 19**	Ets Jerusalem - Ancy-le-Franc	**03 86 75 11 14**
COULON SERVICE Sementron	**03 86 44 24 16**	Ets Boblin Michel - Bray-sur-Seine	**01 60 67 14 16**

Ferme Nièvre 2016

Efficacité en berne

Rendements et qualité de la production, prix, charges, aides Pac : des facteurs conjugués qui mettent sévèrement en difficulté les exploitations nivernaises en grandes cultures, polyculture-élevage et bovins-viande, preuve que l'efficacité des systèmes a atteint un palier. Synthèse des résultats économiques et financiers de la ferme Nièvre avec Cerfrance Alliance Centre.



De gauche à droite : Olivier Parou, Arnaud Bertrand, Jean-Luc Delalande, Éric Carteron, Nicolas Roche, Jean-François Le Pironnec, Éric Achour.

Grandes cultures

La ferme Nièvre en grandes cultures est caractérisée par un assolement classique (colza, blé, orge) faisant peu de place aux autres cultures. Ainsi en est-il du tournesol, dont la production était équivalente à celle du colza il y a encore 25 ans, mais qui est très peu présent aujourd'hui.

Le produit par hectare a très fortement baissé entre 2015 et 2016: -285 euros par hectare, principalement à cause des faibles rendements, équivalents à ceux de 2003, avec en moyenne -40% en blé et -35 % en orge. Pour le colza, on n'avait pas connu rendement aussi bas depuis 15 ans. Le niveau des cours et la perte de qualité due aux conditions météo expliquent aussi cette forte baisse. Dans le même temps, les aides ont graduellement baissé, jouant de moins en moins leur rôle compensateur. Ainsi, sur les 278 exploitations de grandes cultures de l'échantillon, seulement 8% sont significativement bénéficiaires en 2016 en termes de revenu disponible par UTAF; un tiers des exploitations sont proches d'un revenu nul, et 58% sont déficitaires. «*Plus de la moitié de nos adhérents grandes cultures sont en situation de risque financier critique ou élevé*», observe Jean-Luc Delalande.

En grandes cultures, un quart environ des exploitations sont assurées, affectant positivement le produit par hectare de 12 euros, un chiffre qui pourrait atteindre les 47 euros si tous les exploitants souscrivaient une assurance de base avec une franchise de 30%. Cependant, l'assurance ne solutionne rien d'un point de vue du revenu moyen car «*ce n'est pas une assurance gain de rentabilité!*» précise Nicolas Roche.

Le pilotage en question

«*En céréales*», explique Nicolas Roche, «*le niveau technique a baissé sur certaines fermes*». L'agrandissement et l'augmentation des surfaces a eu tendance, ces dernières années, à se faire au détriment de la conduite technique dans un contexte de contraintes environnementales plus fortes qui ont amené des problématiques nouvelles de résistances (insectes, herbes)... «*On observe une baisse de performance des systèmes et une augmentation de l'usage des intrants. Un retour à l'agronomie (travail du sol, rotations..) et un pilotage à l'échelle de la parcelle sont deux pistes pour améliorer les performances. Il faut pouvoir rapprocher et mettre en cohérence les raisonnements techniques et le pilotage d'entreprise. Il y a de moins en moins de place pour ceux qui ne sont pas excellents d'un point de vue technique et au niveau de la conduite d'entreprise*» conclut Jean-Luc Delalande. Une remarque qui vaut pour toutes les productions.

Bovins viande

En bovins viande, le produit brut par hectare atteint un niveau inédit en 2016 : 1031 euros/ha, principalement du fait de la baisse des cours et de l'érosion progressive des aides directes. «*Si l'on observe l'évolution du produit sur les 20 dernières années, on remarque qu'il est directement corrélé aux cours... de quoi l'on peut déduire qu'il n'y a pas eu de gain d'efficacité des systèmes au niveau de la production par hectare*» note Nicolas Roche. Maigre, gras, reproducteurs... toutes les filières sont en crise; bien qu'en termes de résultat courant/Utaf les bovins viande avec engraissement de femelles, les sélectionneurs et les systèmes mixtes avec engraissement de femelles s'en sortent un peu mieux que les ovins, le lait et l'engraissement de mâles, sur les 7 années passées. Ces chiffres, qui sont des moyennes, cachent de très fortes disparités. Comment appréhender cette diversité? «*Il n'y a pas un seul critère, à lui tout seul, qui explique le niveau de résultat*», répètent les experts de Cerfrance Alliance Centre. La taille par exemple, n'est pas à elle seule un facteur de performance ou de moindre performance, elle accentue les résultats, en positif comme en négatif...

C'est bien davantage l'adéquation du système de production à des objectifs raisonnés qui explique que certains s'en sortent mieux que d'autres.

Portrait de la Ferme Nièvre

GRANDES CULTURES



SAU: 175ha
UTH: 1,47
Endettement: 1465 euros/ha
Evolution du produit entre 2015 et 2016: -285 euros/ha
Charges totales en 2016 (structures + opérationnelles) : 1173 euros/ha

Portrait de la Ferme Nièvre

BOVINS VIANDE



Production: 80% font du maigre
15% engraissent les femelles
SAU: 160ha, 103 vélages
Capital: 3118 euros/ha
UTH: 1,54
Endettement: 1433 euros/ha
Produit brut: 1031 euros/ha

Vous avez dit «*indicateurs de suivi ?*"

Encore faut-il se doter d'indicateurs de suivi, qui sont autant de repères pour élaborer et faire évoluer sa stratégie d'entreprise. Et c'est là justement que le bât blesse. «*Nos adhérents ont peu le réflexe de suivre des indicateurs de pilotage, qui sont la base pour connaître son entreprise puis envisager une stratégie, en intégrant certains paramètres comme la volatilité des prix, les aléas, les risques...*» expose Éric Achour, directeur général de Cerfrance Alliance Centre. Jean-Luc Delalande complète: «*Beaucoup raisonnent au coup par coup, au lieu de raisonner la trésorerie et les investissements en pluri-annuel, pour mieux anticiper et gérer le risque...*»

LUCIE LECOINTE

• Terrassement
• Création de plate-forme et empierrement
• Création et curage d'étang
• Démolition
• Arrachage de haie, broyage et déboisement
Matériels: Pelles, bull, tracto-benne, broyeur forestier sur pelle
BOURGOGNE TRAVAUX PUBLICS
58160 St Ouen sur Loire - **Tel. 06 82 85 40 55**
bourgogne-travaux-publics@orange.fr

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS
DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR
Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

FDSEA

Deux millions de brins de paille

«L'espoir luit comme un brin de paille dans une étable» disait Verlaine... Ce sont les brins d'une botte entière de 350 kg que la FDSEA et les volontaires présents ont entrepris de compter, un à un, aux pieds de la cathédrale de Nevers, les 2 et 3 décembre, en soutien à la 30ème édition du Téléthon... 2 millions et quelques de brins de paille: de quoi donner beaucoup d'espoir aux malades, et surtout l'occasion de partager avec tout le public les valeurs de solidarité, de fraternité et de convivialité.



Joël Mathurin, nouveau préfet de la Nièvre, et Éric Bertrand président de la Chambre d'agriculture.

Le froid et le bruine n'ont pas découragé les centaines de visiteurs du village agricole FDSEA à venir participer aux activités, notamment le défi paille, de prendre un repas ou simplement déambuler le long du marché de producteurs... Une occasion de rencontre avec le grand public qu'a saisi la FDSEA, pour parler du métier et démontrer la solidarité du milieu agricole, dans une atmosphère festive !

Le défi

Des dizaines de volontaires sont venus compter, patiemment, leur lot de brins de paille... 612, 613, 614, 615....côte à côte, ils se relaient, chacun avec son panier...Un exercice de patience et de précision quand il s'agit de faire les comptes ! La botte, bien compacte au début, laisse place à un tas, qui, non loin de là, ne cesse de grandir au fil des heures !



De jour comme de nuit, l'esprit Téléthon c'est 30 heures d'animations en continu.

La vache, la mascotte

Mieux qu'un livre d'or, une mascotte (presque) grandeur nature pour permettre au public de laisser un petit mot...

La ferme

Une mini-ferme a accueilli une vache charolaise et son veau, des cochons, des chèvres, des brebis et leurs agneaux. La présence des animaux a attiré beaucoup de public, notamment des familles. Les élus et salariés FDSEA ont ainsi pu informer le public sur l'élevage, les cycles du vivant, et les productions nivernaises...

L'information du public et la promotion des productions nivernaises

L'espace restauration, le marché de producteurs ainsi que l'espace Interbev Made In viande ont permis de faire découvrir les productions locales, mais aussi d'informer sur la consommation de la viande, et bien sûr de goûter et déguster des produits nivernais !

FDSEA 58



La FDSEA porte haut sa mascotte, qui s'offre un petit tour de piste sur l'esplanade du Palais ducal...


La FDSEA a servi des repas chauds composés de produits locaux, fournis par Morvan Terroirs. Au menu: charcuteries du Morvan, viande charolaise bien sûr, compote et pain d'épices. A la découpe: Stéphane Aurousseau, Denis Berge et Michel Loison.



Crise agricole

Tout un pan de l'économie icaunaise touché

Par delà sa dimension purement agricole, la crise traversée par les exploitations touche aussi l'ensemble des acteurs de la sphère économique. Une situation alarmante qui a conduit le président du Conseil départemental, André Villiers, à réunir les acteurs concernés pour dresser un état des lieux.


Une réunion sous l'égide du président du Conseil départemental, André Villiers.

Signe de la gravité de la situation, les bancs de l'hémicycle départemental étaient combles ce lundi, pour cette réunion organisée à l'attention des acteurs économiques de la filière agricole. C'est tout le secteur amont qui aujourd'hui souffre de la crise née de la catastrophe climatique du printemps dernier, comme l'a rappelé dans son discours introductif, le président Villiers : *«toutes les entreprises qui travaillent pour et avec l'agriculture du territoire sont affectées par la crise. Une carence financière à l'échelle du département, qui a ou aura des retombées et plonge tout un secteur dans de profondes difficultés»*.

Il y a urgence, souligne le président de la Chambre d'agriculture Etienne Henriot : *«ce qui nous inquiète tous, c'est le premier semestre 2017 et l'obligation pour les agriculteurs d'atteindre la prochaine récolte. J'espère que tout le monde en est bien conscient»*. Un sentiment partagé par le président de la FDSEA de l'Yonne, Francis Letellier, pour qui : *«un agriculteur, principalement dans le monde de l'élevage, fait travailler directement ou indirectement, sept personnes et on va pouvoir pointer ça du doigt rapidement, compte tenu du désastre que cela va occasionner dans les campagnes»*. Avec cette question en toile de fond : *«comment aujourd'hui mettre un grain en terre ou inséminer une vache, si demain on ne sait pas comment on va la vendre et quelle marge on aura au bout ?»*

«Que faut-il faire ?»

Parmi les filières directement impactées, celle du machinisme agricole, dont le chiffre d'affaires à l'échelle départementale est de 190 millions, pour environ 500 salariés dont une cinquantaine d'apprentis. L'horizon 2017 est sombre, comme l'a rappelé Stéphane Bonfillou, dirigeant d'une société installée à Toucy : *«nos carnets de commande en ce moment sont en baisse de 80, voire 90 % et les soucis en trésorerie sont bien là, car nos clients commencent à avoir du mal à nous payer, qu'il s'agisse du SAV ou de la partie magasin»*.

Un état des lieux au niveau de l'Yonne a déjà comptabilisé 150 comptes client bloqués et au sein des concessions, la gestion du personnel devient compliquée, avec des horaires hebdomadaires revus à la baisse. Responsable d'une enseigne dans l'avallonnais, Sébastien Sureau a fait ses comptes : *«j'ai 800 000 € dehors et sur cette somme, il y a 30% de gens qui doivent de l'argent au delà de 3 ou 4 mois. On essaie de trouver des conciliations, mais cela devient de plus en plus difficile»*. À cela se rajoute pour le jeune entrepreneur, une diminution drastique de son carnet de commandes, de l'ordre de moins 60 %. Un autre concessionnaire s'interroge : *«remplir les ateliers pour des gens qui ne paieront pas la facture, je ne sais pas si c'est la bonne solution… On paie nos mécanos, on paie nos fournisseurs, on emprunte aux banques, mais on va droit dans le mur ! Sans savoir si la collision est pour demain ou après-demain… Que faut-il faire ?»*

«Il ne faut pas que l'arbre cache la forêt»

Souvent évoquées dans le débat : les banques. Vice-président de la Caisse régionale de Crédit agricole, Bernard Moissette argumente : *«vous savez bien que règlementairement, les banquiers sont soumis à des règles financières très encadrées et on ne peut pas mettre en place des lignes n'importe comment»*.

Dans l'Yonne, ils sont à ce jour près de 200 exploitants à avoir demandé le dispositif d'année blanche mis en place par la banque sociétaire. Autre problématique soulevée par le représentant du groupe Soufflet : *«alors que nous sommes prêts à accompagner nos clients, obligation leur est faite avec la Loi de Modernisation Économique, de nous régler à une date précise»*. Le phénomène conjoncturel de la crise est amplifié par un problème structurel, selon le président de 110 Bourgogne, Gerard Delagneau : *«il ne faut pas que l'arbre cache la forêt. La question que nous devons nous poser tous ensemble, c'est quelle rentabilité demain pour les exploitations situées sur nos grandes zones et quel avenir pour l'agriculture telle qu'on la connaît aujourd'hui ?»* Appelant de ses vœux à voir étendu le système assurantiel pour les exploitants qui ne seraient pas encore couverts : *«il faut que l'on permette aux agriculteurs de s'assurer dans de bonne conditions, que ce soit sur le revenu ou le chiffre d'affaires. Quitte à changer le système en s'appuyant sur les fonds 2e pilier de la Pac. Aujourd'hui, on sait qu'il y a de l'argent qui repart à l'Europe»*. Présent également, le directeur de l'établissement auxerrois Groupama PVL, Jacques Blanchot, rappelle le contexte : *«même si l'assurance ne fait que dédommager financièrement parlant, sans remplacer pour autant les parts de marchés et les clients, elle permet de payer le machinisme agricole ou les intrants pour la culture suivante»*.

Une enveloppe départementale d'1 million €

Transformateurs, coopératives, filière viticole, MSA, Centre de gestion… Tous ont évoqué les besoins immédiats ou les différents dispositifs mis en place pour enrayer à court terme les effets de la crise. Une crise qui touche également le Service de remplacement, comme l'a expliqué sa présidente, Angélique Roy : *«jusqu'alors, on se faisait remplacer en premier lieu pour prendre des congés, venait ensuite le motif de la maladie. Aujourd'hui, on constate une inversion, avec beaucoup plus de maladies et d'accidents. Les agriculteurs sont fatigués mais on est amené à arrêter le remplacement pour certains, faute pour eux, de pouvoir faire face aux factures»*. Situation similaire à l'antenne Cuma de l'Yonne, souligne son président, Walter Huré : *«on constate des impayés pour 2015, voire 2014 et je crains le pire pour cette année»*. Citant pour exemple cette CUMA importante du département, qui a totalisé l'an passé 90 K€ d'impayés pour un chiffre d'affaires de 340 K€.

À l'heure des conclusions, André Villiers a rappelé que le département pour sa part, cherchait à financer une enveloppe d'1 Million € pour venir en aide à l'agriculture icaunaise. Mais si le dispositif est bien défini sur le papier, reste à le mettre en œuvre avec les moyens qui sont les siens depuis l'application de la Loi NOTRe et rien n'est encore acté. Reste également à forger un lien entre les différentes OPA ou organismes présents ce lundi, pour travailler de concert et éviter la parcellisation des aides ou dispositifs mis en place.

Afin d'éviter notamment, que cette réunion du 28 novembre ne se limite pas au seul effet cathartique ou, pour paraphraser Jean de La Fontaine, *«que la montagne accouchâ d'une souris»*.

Dominique Bernerd


Les bancs de l'hémicycle départemental étaient bien remplis.


Pour le président de 110 Bourgogne, Gerard Delagneau, *« au phénomène conjoncturel de la crise, se rajoute un problème structurel… »*

▶ Agenda

FDSEA89 Prochaines cantonales

• Vendredi 9 décembre (matin): canton de Ligny-le-Châtel
• Vendredi 9 décembre (matin): canton de Brienon/Saint-Florentin/Flogny sud
• Mardi 13 décembre (matin) : canton de Sens/Villeneuve-sur-Yonne
• Mardi 13 décembre (ap. midi): canton de Vermenton/L'Isle-sur'Serein
• Jeudi 15 décembre (ap.midi) : canton d'Ancy-le-Franc ; Cruzy-le-Châtel ; Noyers-sur-Serein ; Tonnerre/Flogny sud
• Vendredi 16 décembre (matin): canton de Coulanges-la-Vineuse

11/01 Betteravier de l'Yonne

Le Syndicat Betteravier de l'Yonne tiendra sa réunion d'information réservée aux planteurs adhérents du département, mercredi 11 janvier, toute la journée, en la salle du Foyer Communal de Gisy les Nobles.

09-11/12 Arts et Saveurs à Sens

Le salon Arts et Saveurs ouvre ses portes vendredi 9, samedi 10 et dimanche 11 décembre dans les Halles du Marché Couvert de Sens. L'occasion de retrouver des milliers d'idées cadeaux pour les fêtes de fin d'année avec les producteurs, les artisans et la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

10 et 11/12 Marché de Noël à Auxerre

Le Marché de Noël d'Auxerre s'installe sur le quai de la République à Auxerre, samedi 10 décembre de 10h à 22h et le dimanche 11 décembre, de 10h à 19h. Près de 40 exposants vous feront découvrir leurs produits artisanaux, fromages, charcuterie, vanille, champagnes, vins, escargots, produits du jardin, espace déco… Pendant ces deux jours, venez caresser les animaux de la ferme pédagogique, découvrez le métier de forgeron, créez des gâteaux et des objets déco pour vos fêtes, rêvez avec les danses et les chants de la troupe Evi'Dance, prenez la pose avec le Père Noël dans son traineau…

Les samedis de l'Avent à Auxerre

L'Office de Tourisme d'Auxerre vous invite à la découverte des produits gourmands de notre terroir. Les dégustations ont lieu de 15 à 18h, au bureau d'information touristique en centre ville.
Samedi 10 décembre : Maison Billot à Bassou (escargots), Domaine Dauvissat à Beines
Samedi 17 décembre : Germinal (produits bio), Domaine Félix, de Saint-Bris
Renseignements au 03 86 51 03 26

110 Bourgogne

L'heure est aux économies

Plusieurs assemblées de section ont précédé l'Assemblée générale de 110 Bourgogne. L'occasion d'expliquer aux adhérents les mesures mises en place par la coopérative pour réaliser des économies et revenir sur les mesures d'accompagnement à destination des adhérents.

Le train de mesures mis en place par la coopérative pour réaliser des économies sur le prochain exercice est à la hauteur de la situation dans laquelle est plongé le monde céréalier après la collecte catastrophique de l'année 2016. Un scénario entamé dès cet été, avec une révision des plans de stockage et de transfert des grains pour concentrer la marchandise sur les silos expéditeurs. Avec à la clé une économie de l'ordre de 400 à 500 K€. À l'étude également, une optimisation des frais de fonctionnement du service maintenance, ce qui pourrait dégager une économie de 150 K€ sur un budget global d'1 M€. Pas question pour autant d'un service *«à minima»*, souligne Jean-Marc Krebs, le directeur de la coopérative : *«on ne va pas laisser nos silos s'effondrer et on va continuer à maintenir l'outil en bon état. On n'a pas investi 34 millions € depuis 2003 pour tout laisser partir en javelle…!»* Moins de grains à travailler, c'est aussi moins d'énergie dépensée et l'économie devrait atteindre 100 K€. Quant aux charges extérieures, elles devraient être en retrait de 600 K€. Le service communication paiera aussi son tribut, avec l'annulation de la soirée gala en février prochain et une assemblée générale sans intervenant ni invités. Une récolte diminuée de 40 % entraîne obligatoirement du travail en moins pour le personnel et un dispositif d'activité partielle a été engagé, qui va perdurer jusqu'au 30 septembre 2017, précise Jean-Marc Krebs, qui se félicite *«de l'accueil bienveillant»* des services de la Direccte et de l'engagement de l'ensemble du personnel dans l'acceptation du dispositif. Une mesure qui devrait là aussi entrainer une économie évaluée entre 400 et 500 K€. Au final, la coopérative devrait pouvoir dégager un programme d'économies se chiffrant entre 1,9 et 2 millions €.

Des mesures pour les adhérents

Mais l'urgence pour les adhérents, rappelle Jean-Marc Krebs, *«c'est d'assurer le financement des approvisionnements sur l'exercice 2016/2017 et principalement, pour le printemps prochain…»* Une convention appro a été proposée, avec un taux d'intérêt ramené à 1,5 %, mais réservé aux adhérents à jour de leur compte courant. Pour les autres, il leur est conseillé de se rapprocher de leur banque pour une demande d'ouverture de crédit. La coopérative pouvant alors se porter caution, *«sous réserve que l'agriculteur souscrive une assurance aléas climatiques ou chiffre d'affaires…»* Par ailleurs, si aucune marge de manœuvre n'est possible avec les fournisseurs, concernant les engrais et aliments, l'échéance restant fixée à 30 jours fin de mois, le délai sera ramené au 31 mai 2017 pour ce qui est des produits de protection des cultures et des semences de printemps. Soit respectivement 2 mois et 1 mois de crédit gratuit.



Jean-Marc Krebs, directeur de la coopérative 110 Bourgogne

DOMINIQUE BERNERD

Zoom Plus de 4 000 ha de nouvelles cultures implantées

Lors de ces assemblées de section un point a été dressé sur les nouvelles cultures proposées par la coopérative, dans le cadre de la demande de diversification et d'allongement des rotations.
L'avoine nue a le vent en poupe, passée de 300 à 700 ha cette année, pour une surface qui devrait atteindre les 1 200 ha l'an prochain, entièrement contractualisés. En relation avec l'Association des Producteurs de Graines de Moutarde de Bourgogne (APGMB), 600 ha sont cultivés depuis plusieurs années en moutarde. Une surface dont les quotas devraient augmenter en 2017, suite à la demande croissante du donneur d'ordre, la Société Unilever Amora. Avec 830 ha, la culture de lin entre pour sa part en régime de croisière, souligne Eric Ducornet, responsable au sein de la coopérative, du secteur nouvelles cultures : *« une culture liée à la filière Bleu Blanc Cœur, où l'on ne met en place que ce qu'ils nous demandent. Mais nous sommes aujourd'hui limités à cette surface et n'avons pu répondre à toutes les attentes des exploitants… »*
Le chanvre entre dans sa 3e année de présence au sein de 110 Bourgogne, après deux cycles particulièrement mauvais en terme de rendement : *« en 2015, la sécheresse a tué la fin de cycle et cette année, nous avons connu en début de cycle des conditions hydromorphes insupportables, avec pour résultat de gros problèmes d'implantation et au final du chanvre qui arrivait aux genoux, au lieu de la cabine de la moiss-batt ! »* La surface reste pour le moment limitée à 300 ha, en filière avec Eurochanvre, toute augmentation de la sole étant conditionnée à l'acquisition d'une seconde machine de coupe : *« notre machine fait le travail en un seul passage, récoltant à la fois le chènevis et conditionnant la paille en brins de 40 cm, mais ne peut assurer que 300 ha par campagne… »* Une partie des cultures devrait être positionnée l'an prochain en zone bassin de captage et chez quelques producteurs bio. Autre dossier mené également depuis plusieurs années : celui des plantes porte-graines (luzerne, trèfle, sainfoin, vesce…). Leur surface est ainsi passée de 300 ha en 2015 à 500 ha cette année, mais pas de prévision à la hausse pour 2017.
Parmi les autres nouvelles cultures : le millet, avec 50 ha implantés l'an dernier, mais pour seulement 11 ha récoltés, compte tenu des conditions météo du printemps. L'essai sera néanmoins poursuivi et même augmenté, avec 150 ha de cultures contractualisées : *« avec des débouchés pour l'alimentation humaine, garantissant des prix plus stables »*.
Egalement en test : le pois chiche, avec 260 ha implantés : *« ces deux plantes nous viennent du sud et ont pour caractéristique de bien résister au sec, notamment dans les situations séchantes de juin et juillet que l'on rencontre d'ordinaire sur les plateaux argilo calcaire… »* Peut-être une piste de solution pour remplacer demain le colza ?


Éric Ducornet, au milieu d'une parcelle implantée en lin, sur la plateforme d'essai de Sennevoy, dans le Tonnerrois

DB

Jugement de bétail

Ils ont décroché leur ticket pour Paris…

La finale départementale de jugement de bétail était organisée samedi 19 novembre par les JA.

La finale départementale de jugement de bétail organisée samedi 19 novembre par les jeunes Agriculteurs du canton de Toucy ont réuni 11 participants, dont 6 élèves du lycée la Brosse. Un concours qui s'est déroulé sur deux exploitations : l'épreuve Prim Holstein au Gaec des Barrats, à Diges et celle réservée à la race charolaise, à la SCEA du Gibon à Leugny.
Mamelle, bassin, membres, solidité laitière… Autant de critères à apprécier par les jeunes participants au concours de la race laitière. Celui réservé aux races à viande insistant plus sur le développement musculaire, du squelette, les aplombs, etc. Le jury composé de techniciens de la Cecna, de Prim'Holstein France et de la Sté Bovec, a rendu son verdict et ce sont finalement Maxime Mandron, pour la race Prim'Holstein et Louis Clément de Givry, en race charolaise, qui ont décroché leur ticket pour Paris, en étant déclarés vainqueurs de cette finale. Ils iront défendre les couleurs du département lors du 126e Concours Général Agricole à Paris, en février prochain, durant le Salon de l'Agriculture.
Le public était également au rendez-vous et une cinquantaine de personnes ont assisté au concours et visité les exploitations, avant le vin d'honneur qui clôturait la journée, en présence du député de la circonscription, Guillaume Larrivé.


Derniers conseils avant le début du concours


Le vainqueur en catégorie Prim'Holstein, Maxime Mandron, aux côtés de Guillaume Goux, Secrétaire général de JA 89


Et celui en catégorie race charolaise : Louis Clément de Givry.

▶ Agenda

10 et 11/12 Marché de Noël à Joigny
Samedi 10 décembre, de 18 h à 22 h et dimanche 11 décembre, de 10 h à 19 h, la ville de Joigny organise un marché de Noël, au marché couvert et sur la place du 1er RVY. Au programme : ateliers pour les enfants avec les Aventuriers, manèges, promenades en calèche, lecture de contes de Noël, défilé aux lampions avec l'harmonie de Joigny, concert, feu d'artifice, cracheurs et jongleurs de feu, visite du Père Noël… Entrée libre

10 et 11/12 Marché de Noël à Argenteuil
Le Marché de Noël d'Argenteuil, l'un des plus renommés de la région, aura lieu les samedi 10 et dimanche 11 décembre, de 10 h à 20 h. Il aura pour thème : *«le Père Noel au pays des enfants»*. Au programme: maison du Père Noël, jeux et animations pour petits et grands, spectacles, concerts, feu d'artifice…

17 et 18/12 Marché du réveillon à Saint-Bris
Saint-Bris-le-Vineux organise pour la 3e année consécutive, son marché du réveillon les samedi 17 (de 10 h à 20 h) et dimanche 18 décembre (de 10 h à 18 h). L'occasion pour les viticulteurs d'ouvrir leurs caves au public, pour un marché ancré dans son terroir, dans un cadre architectural d'exception. Producteurs et artisans de métiers de bouches s'installent le temps d'un week-end au cœur des caves séculaires de la commune, pour vous proposer de quoi composer un réveillon gastronomique et préparer de délicieux paniers gourmands. A partir de 20 h, samedi soir, soirée *«mâchon-musique-dégustation»* dans la cour du château.

▶ En bref

Une dotation partagée

La Fédération des Caisses locales de l'Yonne Groupama Paris Val de Loire a pour tradition de verser 1 euro par sociétaire présent aux 10 assemblées générales qui se sont tenues lors du dernier exercice, afin d'alimenter une dotation à destination d'associations ou fondations du département. Une somme qui correspond cette année à 1 500 €, que le Conseil d'administration a décidé de partager entre la fondation *«Maison de la Gendarmerie»* et l'association des donneurs d'organes et tissus. Le thème des Assemblées générales 2016 portait sur *«les arnaques, piratages, vols, etc. »* et à cette occasion, la gendarmerie a apporté son expertise en la matière, avec l'intervention du référent sureté, l'Adjudant-chef Verse. Et c'est tout naturellement que le choix a été fait de verser 1 000 € à cette fondation.
Le thème de l'an passé des AG portait sur le *«don d'organes»* et c'est à ce titre que l'association des donneurs d'organes et tissus avait reçu la même somme.
Une allocation que le Conseil d'administration a décidé de compléter cette année par un chèque de 500 € au profit de cette association qui œuvre sur le terrain pour aider à sauver des vies avec très peu de moyens.
Des gestes qui vont dans le sens de nos valeurs de responsabilité, proximité et solidarité.


Une remise de chèque qui s'est faite en présence notamment de Philippe Renoux, président de la fédération des Clama de l'Yonne, Jacques Blanchot, directeur de l'établissement Groupama auxerrois et Pascal Maupois, président de Caisse locale

▶ À noter

GDS 89 : planning de collecte des déchets

Lundi 19 décembre : de 8h30 à 9h30 : Villeneuve La Dondagre (parking Salle des Fêtes) ; de 10 h 15 à 11 h 15 : Cerisiers (Plate-forme tri sélectif près du centre de secours) ; de 12h00 à 13h00 : Jaulges (place de l'église)
Mercredi 21 décembre : de 8h30 à 9h30 : Charny (110 Bourgogne, parking du silo, 2 bis route Saint-Martin) ; de 10h00 à 11h00 : Tannerre en Puisaye (place de l'Église) ; de 11h30 à 12h30 : Saint-Sauveur-en-Puisaye (Déchetterie zone industrielle) ; de 13h30 à 14h30 : Courson les carrières (Cabinet vétérinaire, 2 rue Montassy)
Jeudi 22 décembre : de 8h30 à 9h30 : Auxerre(GDS 89, 10 avenue du 4e RI) ; de 10h45 à 11h45 : Tonnerre (Clinique vétérinaire, 12 Chemin des Jumériaux) ; de 12h15 à 13h15 : Noyers-sur-Serein (point propreté, route d'Auxerre) ; de 14h30 à 15h30 : Étaules (Parking déchetterie, route de Tonnerre)
Des kits sont disponibles au GDS 89. Tarif : 27,50 €, à l'ordre de EDC

fendt.fr
FENDT




VOS **CONCESSIONNAIRES FENDT** ET LEURS **COLLABORATEURS**
vous souhaitent une excellente année 2017

BOUCHERON SAS
89 Lézinnes **03 86 75 63 22**
21 Vénarey-les-Laumes **03 80 97 01 50**
et son agent :
BSA 89 Cussy les Forges **03 86 33 11 24**

ETS DE BRUIN
89 Cerisiers **03 86 96 20 08**
89 Charny **03 86 63 09 13**
58 Chateauneuf Val de Bargis **03 86 59 31 26**
et ses agents :
OUANNE AGRI 89 Ouanne **03 86 47 65 87**
AGRITECH 18 St. Germain du Puy **02 48 30 84 11**

AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS ▶

▸Formations

Formations proposées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et ses partenaires : le détail des formations est disponible sur yonne.chambagri.fr ou au 03 86 94 28 48

- Piloter mon entreprise sur les 1ères années de mon installation. Le 17 janvier 2017. Contact : Emeline Richard, 03 86 94 28 41
- La conditionnalité sur mon exploitation : suis-je à jour en cas de contrôle ? (HVE 1). Le 17 janvier 2017 à Auxerre. Contact : Jules Martin, 03 86 94 26 38
- Homéopathie en élevage (Initiation). Le 19 janvier et 15 mars 2017. Contact : Faustine Desné (Alysé), 03 25 43 43 68
- Être autonome pour vérifier mes engins de levage. Le 19 janvier 2017. Contact : Richard Wylleman, 03 86 94 22 24
- Tailler durablement ma vigne. Le 19 janvier 2017. Contact : Claire Grosjean, 03 86 94 26 37
- Anticiper le changement climatique en grandes cultures. Le 20 janvier 2017. Contact : Christophe Vivier, 03 86 94 22 26
- Calculer mes coûts de production en grandes cultures. Le 24 janvier 2017. Contact : Christophe Vivier, 03 86 94 22 26
- Quel cap pour mon exploitation ? Les 26 janvier et 6 février 2017. Contact : Cyrille Fournier, 03 86 94 22 10
- Les analyses de sols : outil de diagnostic des fertilités du sol. Le 26 janvier 2017 à Auxerre. Contact : Valérie Duchenes, 03 86 94 28 40
- PLU, carte communale, permis de construire… : les comprendre et mesurer leurs impacts. Le 31 janvier à Auxerre. Contact : Elisabeth Troussard, 03 86 94 22 06

13/12 Formation Bio Bourgogne

Bio Bourgogne organise une formation *«Gestion alternative de la santé en élevage de ruminants bio»*, mardi 13 décembre, de 9h à 17h30, à l'attention des éleveurs de ruminants récemment convertis à l'agriculture biologique ou d'éleveurs conventionnels souhaitant découvrir d'autres pratiques. Programme détaillé et renseignements complémentaires auprès de: Aurélie Billon, au 03 86 72 92 26 ou aurelie.billon@biobourgogne.org.

Alysé

«Il faut avoir de l'humour avec les chèvres…»

Les projets d'installation en élevage caprin se multiplient et ils étaient nombreux à participer à la visite organisée par Alysé sur une exploitation du vézelien, dans le cadre des journées Portes Ouvertes *«Passion Élevage»*.


Des visiteurs venus chercher des renseignements et des conseils, avant peut-être de se lancer à leur tour un jour…

Constater les points forts, les points faibles, analyser les problèmes rencontrés, recueillir des conseils… Il est important avant tout projet d'installation ou de diversification, d'aller visiter des exploitations existantes pour se faire une idée plus précise de son projet. C'est tout le sens des journées Portes Ouvertes qu'organise chaque année Alysé, en collaboration avec les Chambres d'agriculture. Ancienne éducatrice, Catherine Andral a commencé à réfléchir à la création d'un atelier d'élevage caprin et de fabrication de fromages à la ferme en agriculture biologique au début de l'année 2011. Déposée quelques mois plus tard, la demande de permis de construire est revenue acceptée en février 2012, pour un début des travaux en août de la même année et des premières mises bas en mars 2013. Tout projet demande du temps, comme le rappelle Isabelle Cadoux, conseillère en bâtiment : *«il ne faut pas dire je m'installe aujourd'hui, je fais des fromages demain… Cela prend entre un an et un an et demi dans le meilleur des cas et il est important d'y réfléchir longuement en allant voir sur le terrain, discuter avec les personnes…»*. Des témoignages précieux confirme Catherine Andral, car le plus souvent, *«on sait ce qu'on ne veut pas, mais on ne sait pas ce qu'on veut…»*.

Entre 550 et 600 litres de lait par animal

C'est au hameau de la Graineterie, à l'écart du village de Saint-Père-sous-Vézelay qu'a été construit le bâtiment à ossature et bardage bois, pour mieux se fondre dans le paysage. D'une surface totale de 323 m², il permet de loger une trentaine de chèvres, le stockage fourrage, la salle de traite et la fromagerie. Ici, les chèvres sont reines, avec un ratio de surface aire paillée/animal, 4,7 m², bien supérieur aux normes en vigueur. Constitué de 28 chèvres de race Poitevine, 4 chevrettes et 2 boucs, le troupeau a accès à la pâture et aux bois environnants toute l'année, voire parfois plus loin, sur la route, reconnaît Catherine Andral : *«avec les chèvres, il faut savoir avoir de l'humour ! Mais elles ont un GPS intégré et chaque soir, à 17h45, reviennent pour la traite…»* La production par animal s'établit entre 550 et 600 litres de lait à l'année. Avec pour alimentation, en plus des 4 ha de pâtures d'herbe, du foin de pré et des céréales achetés à un agriculteur bio voisin, auxquels se rajoutent des concentrés. Pour une ration quotidienne d'environ 500 gr de céréales et autant d'aliment complémentaire par jour. Ici, pas de course au rendement, mais le choix d'un système extensif privilégiant avant tout la qualité fromagère. Entre 6 500 et 7 000 fromages produits par an, vendus essentiellement à la ferme, à une clientèle d'habitués, dans quelques restaurants de la région et sur le marché d'Avallon. L'aspect pédagogique était important dans le montage du projet et la traite du soir est ouverte aux visiteurs de passage. Fabriqué *«maison»*, le quai de la salle de traite abrite 4 place de cornadis, avec distribution de concentrés pendant la lactation : *«un bon moyen pour leur faire baisser la tête au bon moment…»*.


Le quai de traite comprend 4 places de cornadis avec distribution de concentrés intégrée.


L'un des deux filtres plantés de roseaux.

Un projet hors subvention, de 137 500 €

Le curage de l'aire paillée s'effectue tous les trois mois. La gestion des effluents a nécessité l'installation d'une fosse toutes eaux enterrée juste derrière la salle de fabrication. Les effluents étant ensuite regroupés dans une préfosse avant de subir un traitement aérobic via un système de filtres plantés de roseaux sur deux étages.

Coût total du bâtiment : 137 500€, une partie des travaux ayant été réalisée par les exploitants eux-mêmes (partie traite, mezzanine, cloisonnement de la fromagerie, carrelage…), pour un montant de subventions PMBE perçues de 28 350 €. Soit un coût ramené à la place par chèvre, s'établissant à 3 638 € (ou 290 €/m²)

Point forts du projet : salle de traite et fromagerie de plein pied, bâtiments lumineux et bonne ambiance, facilité de distribution des fourrages, couloir d'alimentation surélevé facilitant la surveillance. Quelques points faibles toutefois : silos de concentrés d'aliment à l'intérieur du bâtiment, ce qui n'est pas sans poser de problème pour remplir et reprendre, un espace réduit pour sortir les fumiers, pas d'évacuation des effluents au niveau de la salle de traite, une zone de manœuvre trop étroite du fait de la topographie de la parcelle.


Visite des bâtiments par l'extérieur, avec pour guide la chevrière, Catherine Andral.

DOMINIQUE BERNERD


Le bâtiment à ossature et bardage bois a été construit pour y loger une trentaine de chèvres.

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

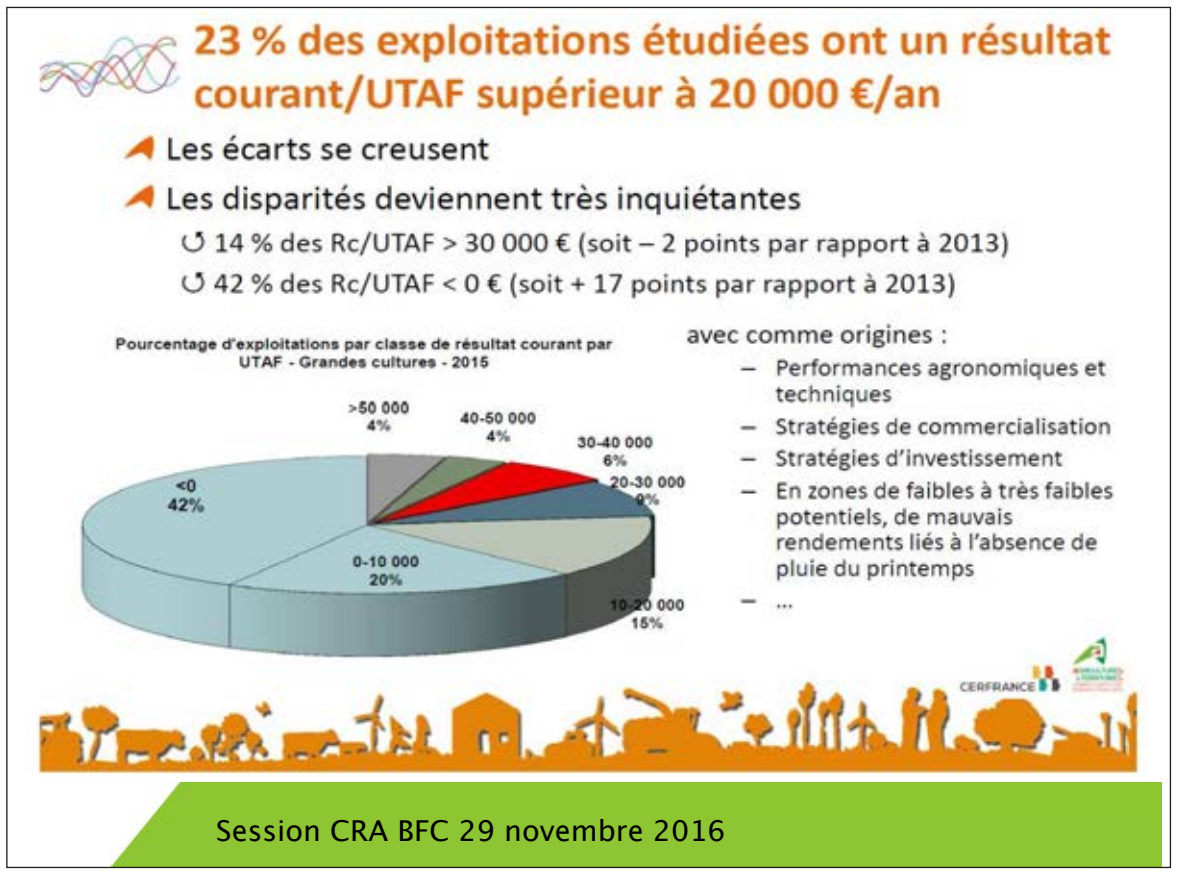
- Bâtiments Agricoles et Industriels
- Bardage bois/Bardage métallique
- Panneaux préfabriqués
- Aménagement intérieur

58000 Saint Eloi - Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48
metal.construction58@gmail.com - metalconstruction.fr

Session de la Chambre régionale d'agriculture BFC

Réinvestir les paramètres techniques et économiques

La dernière session de la Chambre d'agriculture a fait une large place aux mesures déployées pour accompagner les agriculteurs en difficulté. Parmi les mesures d'accompagnement, l'audit d'exploitation ou de filière, reste largement sous-utilisé alors que c'est un levier essentiel de compétitivité individuelle et collective.



Quand une crise dure autant, ce n'est plus une mauvaise passe mais un changement de paradygme. La présentation par François Roze, directeur adjoint de la Chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté, en ouverture de la session de Chambre régionale qui s'est tenue à Quetigny en Côte d'Or, le 29 novembre dernier, laisse peu de place au doute.
Les aléas qui se sont conjugués pour mettre à mal l'agriculture régionale en 2016, ont mis en lumière la grande fragilité de certains systèmes. La Bourgogne Franche Comté a enregistré l'une des pires moissons et toutes les cultures sont concernées.

De grandes disparités entre les exploitations

Les grandes cultures qui conjuguent mauvaise récolte et qualité médiocre face à une moisson mondiale de très bonne tenue, paient le prix fort. *«Entre les exploitations, les écarts se creusent»* observe François Roze, *«et ces disparités inquiètent car elles révèlent des fragilités»*.
La viticulture connait *«une situation saine mais fragile»* et si l'on analyse le risque financier *«20% des viticulteurs sont dans une situation à risques moyen ou élevé»*.
Pour le lait, les signaux positifs viendraient du marché mondial, alors que la production en Europe marque le pas, en France notamment, l'heure est au repli et ce pourrait être *«une tendance lourde»*. Les fortes tensions sur les prix accentuent les écarts entre les productions sous AOP et le lait standard. Le résultat net est quasi inexistant.
En viande bovine, les réformes laitières pèsent sur le marché et la tendance est baissière pour les vaches. Le marché des broutards reste sous pression, en dépit d'un contexte plus favorable en Italie qui soutient le marché export.
Ce constat établi et il vaut pour beaucoup d'autres productions moins représentatives mais tout aussi essentielles au secteur, il s'agit d'en analyser les conséquences et de mettre en place les moyens nécessaires pour en pallier les effets les plus négatifs. L'analyse révèle certaines distorsions, certains *«discriminants»* entre les exploitations : la performance technique, la performance économique et la solidité financière. Les trois socles sur lesquels repose la bonne santé d'une exploitation et surtout sa capacité à résister aux multiples aléas tels que ceux que l'agriculture régionale vient de subir.

Ne plus naviguer à vue

La réponse, pour la Chambre régionale d'agriculture Bourgogne-Franche-Comté, se trouve en partie dans une meilleure connaissance de son exploitation et des leviers à actionner pour améliorer une inverser une situation identifiée comme à risque. L'audit, subventionné en partie par le Conseil régional, c'est d'abord un outil de pilotage qui évite de naviguer à vue comme un marin qui aurait perdu sa boussole et se retrouverait sans cartes. Utile et fortement conseillé quand les voyant passent au rouge, il est tout aussi utile quand il s'agit par temps calme de faire le point et d'identifier précisément ses forces et ses faiblesses. *«Il faut que les Chambres d'agriculture relèvent le défis des audits d'exploitation, il n'est plus possible de piloter à vue et c'est une façon pour l'exploitant de réinvestir les périmètres techniques et économiques»* insiste Christian Decerle, tout en ajoutant : *«l'avenir se jouera plus certainement sur la ressource individuelle et collective de l'agriculture et de son environnement que sur des aides externes»*.
De son côté la Région, représentée par Sophie Fonquernie, vice-présidente en charge de l'agriculture, a regretté le faible nombre de dossiers d'audit déposés à ce jour et la nécessité pour tous de se mobiliser sur le sujet. Même écho du côté de la Draaf, représentée par sa directrice adjointe, Huguette Thien-Aubert, enjoignant les agriculteurs en difficulté à se rapprocher des organisations départementales et des structures destinées à les accompagner au mieux.
Sujet d'inquiétude aussi exprimé par certains membres de Chambre, les effets d'une réforme territoriale qui redistribue les compétences entre la Région et le Département. Quand Thierry Chalmin traduit le sentiment général en indiquant se sentir *«un peu orphelin»*, Christian Decerle alerte à *«ne pas perdre un bon sens de terrain proche de la réalité agricole, qu'elle soit agronomique ou économique»*.

AMK

3 motions pour réaffirmer la réalité du terrain

Motion 1

***«Les membres de Chambre demandent que soit reconsidérée la situation des communes qui présentent une proportion importante de fortes contraintes pour la cartographie des zones soumises à contraintes naturelles»*. La motion relève *«les incohérences par rapport au classement sur la base des critères biophysiques, à l'application du critère de la production brute standard, à l'application du taux de chargement»*. Ces incohérences *«doivent être impérativement corrigées»*.**
Pour le classement de ces zones ZSCS, les membres de la Chambre régionale d'agriculture BFC demandent qu'une commune soit classée lorsqu'elle respecte au moins trois critères :
- le critère hergager, *«surface fourragère/surface agricole utile> à 30% et un taux de chargement inférieur ou égal à 1,4»*, devra être appliqué à l'échelle de la petite région agricole pour les communes complémentaires.
- le critère de la polyculture élevage avec un taux d'exploitation en polyculture élevage à l'échelle de la commune doit être supérieur ou égal à 25%.
- le critère PPRI, pour les communes ayant un plan de prévention des risques d'exploitation.
«De plus il sera indispensable de prendre en compte les spécificités des zones de piémont, tout en excluant aussi pour les éleveurs, la production brute standard des communes viticoles».

Motion 2

Les membres de la Chambre régionale de Bourgogne-Franche-Comté demandent :
- «que l'ensemble des communes impactées par le projet de zonage de la directive nitrates, au titre des eaux souterraines, soit retiré
- que toutes les commune simpactées par le projet de zonage de la directive nitrates, au titre des eaux superficielles, fasse l'objet d'une nouvelle analyse prenant en compte toutes les données permettant de juger objectivement de la nécessité de classement».

Motion 3

Les membres de la Chambre régionale d'agriculture demandent à la Région *«seule responsable de la stratégie économique sur son territoire»* :
- "une véritable ambition pour l'agriculture et l'agroalimentaire de notre région au service de tous les marchés (circuits longs, circuits courts, grossistes, restauration hors domicile, distribution, export) ;
- une volonté réaffirmée d'accompagner les investissements productifs et l'innovation en encourageant la contractualisation et l'organisation des filières ;
- un renforcement des liens entre le monde économique et les systèmes de formation pour ne pas rester isolé et faciliter l'insertion des jeunes vers l'installation ou l'emploi dans le secteur agricole ;
- une clarification rapide de la Région sur ses actions en faveur du secteur agricole avec des modalités précises sur leur gestion pour les années 2016 et 2017".

Débat «Ensemble on va plus loin»

Regards croisés sur les atouts du collectif

Après la matinée en session, place l'après-midi au débat *«Ensemble on va plus loin»* organisée par la Chambre régionale d'agriculture.



Des GIEE en paroles et en actions pour une après-midi riche de réflexion

Lors de la session du matin, Christian Decerle avait insisté sur le fait que *«l'avenir se jouera plus certainement sur la ressource individuelle et collective de l'agriculture et de son environnement que sur des aides externes»*. Le débat de l'après-midi, *«Ensemble on va plus loin»*, consacré aux ressources de la réflexion et de l'action collectives, a enfoncé le clou du bon sens collectif.

Sur la scène des représentants de GIEE, mais surtout des agriculteurs ayant compris de longue date que si l'on peut aller plus vite tout seul, ensemble on va forcément plus loin et avec plus de chance de réussite. Ces collectifs d'agriculteurs témoins ont choisi la formule GIEE pour certains avantages en fonction de l'objectif recherché, mais l'innovation est toute aussi stimulée au travers d'autres types d'organisations collectives, comme les Cuma, Ceta, GDA, Geda, Dephy ou les groupes pratiquant l'assolement commun...


Place au débat dans la salle qui s'est trouvée particulièrement réactive aux témoignages des agriculteurs engagés dans des démarches collectives.

Donner du sens au projet collectif

Ce qui rassemble tous ces témoins, Christian Colmagne (Complaitmenterre), Éric Dewavrin (Copernic et Magellan), Jonatha Guinot (GIEE Flam), Christophe Chambon (GIEE Energie du Mont de Lage), Thierry Dapvril (GIEE Espoir Viande Puisaye), c'est la conviction que c'est bien l'organisation collective et la réflexion en commun qui leur ont permis d'avancer en apportant des réponses concrètes à des problématiques sans solution évidente. Dans toutes ces structures, les agriculteurs restent les moteurs du projet et valorisent leur expertise, même s'ils sont accompagnés par un ou plusieurs conseillers. L'ingénierie n'est pas imposée de l'extérieur, elle part du terrain, à l'initiative des agriculteurs innovants qui expérimentent et font évoluer leurs pratiques et leur projet en fonction de l'évolution du contexte.

Adaptabilité, réactivité, mais aussi recherche constante d'efficacité, sont à la base de ce *«mode projet»* partagé. L'important c'est que tous les agriculteurs partenaires s'approprient la démarche, dont certaines, comme la co-conception du GIEE Copernic, sont plutôt innovantes. D'autres plus classiques, comme celle du GIEE Flam, s'appuient à la fois sur une méthodologie bien construite et sur un système de valeurs partagées. Le GIEE Espoir Viande Puisaye entend ainsi démontrer, notamment au travers de la recherche d'une plus grande autonomie alimentaire, que *«l'élevage c'est rentable»* et que l'activité est parfaitement ancrée dans son territoire.

Au final, ce qui compte c'est de donner du sens au projet, un sens qui dépasse le plus souvent les seules dimensions économique et agronomique, même si cela revêt aussi une grande importance. Le *«plus»* du sens, c'est le ciment du groupe, ce qui lui permet de durer et de continuer à évoluer sur des projets au long cours de 3 à 5 ans, sans trop s'essoufler. Que l'on poursuive, comme Complaitmenterre un projet d'amélioration technique et agronomique, ou comme le GIEE du Mont du Lage que l'on se lance dans un projet de méthanisation par voie sèche, l'important ce n'est pas l'objectif, c'est le chemin, le parcours souvent semé d'obstacles, que l'on parviendra à franchir grâce à l'appui du collectif. Ensemble, on construit des solutions, on structure un projet auquel on donne du sens, on apprend à travailler en commun et on transforme en atout l'épreuve du regard des autres.

Tous ces regards croisés montrent qu'à mesure que l'on avance, on se connaît de mieux en mieux et on avance aussi de mieux en mieux. Même si beaucoup manquent encore de recul pour évaluer en particulier le retour économique de certaines actions, aucun ne regrette d'avoir choisi la formule du collectif. Tous apprécient les avantages d'une engagement collectif qui ouvre de nouvelles perspectives de réflexion et de développement avec en toile de fond une belle aventure humaine où chacun souhaite maintenir un tissu agricole actif, porteur de dynamisme pour les territoires.

Anne-Marie Klein



CARBURANT D'ici 2030, la Commission veut plafonner les biocarburants de première génération à 3,8 % et augmenter la part des biocarburants dits avancés (déchets verts…) à 3,6 %.

Bruxelles veut brider la première génération de biocarburant

La Commission européenne a présenté le 30 novembre un vaste paquet législatif sur les énergies propres qui prévoit notamment une forte réduction de la part des biocarburants de première génération dans les transports entre 2021 et 2030 qui passerait de 7 % à 3,8 % afin de tenir compte des émissions de gaz à effet de serre liées au changement indirect d'affectation des sols (Iluc). Bruxelles ne fait pas de distinction entre le bioéthanol et le biodiesel (pour lequel selon ses propres estimations le risque Iluc est plus élevé), mais autorise les États membres à les différencier et à fixer des limites plus restrictives lors de la mise en œuvre de ces règles.

À l'inverse, des objectifs croissants d'incorporation de biocarburants dits avancés sont introduits. Dans sa proposition, Bruxelles souhaite obliger les fournisseurs européens de carburants à incorporer une part croissante de carburants « à bas carbone » (biocarburants avancés, électricité, hydrogène) de 1,5 % en 2021 à 6,8 % en 2030 dont au minimum 3,6 % de biocarburants avancés. Pour être admissibles, ils doivent permettre au moins une réduction de 70 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux combustibles fossiles. De plus, les émissions liées à l'utilisation des terres, au changement d'utilisation des terres et à la foresterie doivent être prises en compte dans ce calcul.

Bruxelles fixe également une limite de 1,7 % sur certaines matières premières utilisées pour produire de biocarburants : la mélasse (sous-produit de l'industrie sucrière), les huiles usagées et les graisses animales qui ne sont pas considérées aux yeux de la législation comme des biocarburants avancés.



RÉUSSIR/MARIE ANNICK CARRÉ

Déchets verts, cultures dédiées, sous-produits forestiers font partie de solutions poussées par la Commission pour les biocarburants dits avancés.

Critères de durabilité pour la biomasse

Enfin, les biocarburants avancés ne pourront plus profiter à partir de 2021 de la double comptabilisation en vigueur jusqu'en 2020 (actuellement 1 litre de biocarburant avancé compte pour 2). Seuls les secteurs du transport maritime et aérien pourront appliquer un facteur de 1,2 sur ces produits.

La Commission propose également de renforcer les critères de durabilité des biocarburants afin notamment de mieux préserver certains écosystèmes (zones humides, forêts…). De plus, les exigences en matière d'économie d'émissions sont renforcées pour les centrales de production de chaleur, d'électricité et de biogaz à partir de biomasse qui devront atteindre une efficacité énergétique de 80 %.

Négociations difficiles en vue

L'UE a décidé l'an dernier de plafonner à 7 % la quantité de biocarburants à base de cultures alimentaires pouvant être comptabilisée pour atteindre son objectif de 10 % d'énergie renouvelable dans les transports d'ici 2020. Les discussions sur ce dossier avaient été longues et compliquées. La Commission européenne proposait initialement un plafond de 5 % tandis que le Parlement européen s'était prononcé pour 6 %.

La collective de l'éthanol a appelé à « *amender fondamentalement* » cette proposition. Dans un communiqué publié le 1er décembre, ses composantes que sont l'AGPM (maïs), l'AGPB (blé), la CGB (betterave) et le SNPAA (industriels de l'éthanol) demandent à la France et à l'UE, d'inscrire à l'horizon 2030, via le Conseil et le Parlement européens, un objectif global d'au moins 15 % d'énergies renouvelables dans les transports, dont un sous-objectif de 10 % réservé aux biocarburants de première génération issus de matières premières européennes.

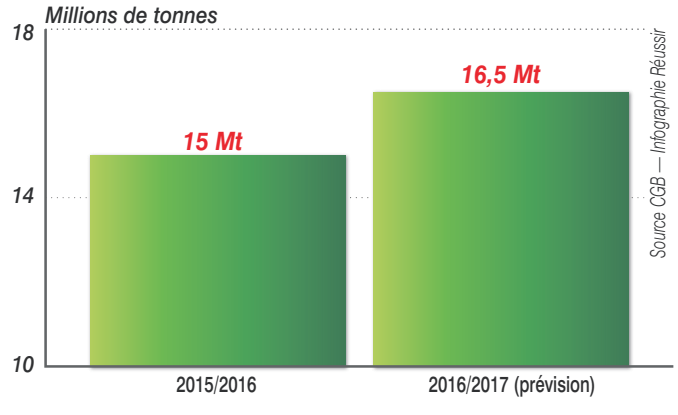
La collective souligne que cette baisse de moitié de la contribution de 7 % des biocarburants de première génération proposée par la Commission, obligerait « *à fermer des usines françaises de bioéthanol* » et réduirait la disponibilité des drêches riches en protéines pour les élevages français.

AGRA PRESSE

le chiffre de la semaine

+ 20 % pour les surfaces en betterave

Production européenne de sucre



A la veille de la disparition des quotas sucriers, les perspectives européennes pour le sucre paraissent positives. Pour l'an prochain, les surfaces plantées en betteraves peuvent augmenter d'au moins 20 % dit-on à la CGB.

La raison : les prix reprennent une pente ascendante au niveau mondial et l'Europe peut s'estimer compétitive. Pour 2016, les exportations devraient représenter 2,8 millions de tonnes pour les betteraves hors quota.

LE POINT SUR LEGISLATION, RÉSERVE ET PRODUCTION Définition du bio, réserve de crise et valeur productive à la une

L'actu européenne en bref

Produits bio

La présidence slovaque du Conseil de l'UE espère trouver un accord avec le Parlement européen sur la révision de la législation sur l'agriculture biologique avant le prochain Conseil agricole programmé pour le 12 décembre. Deux sessions de négociations étaient prévues les 30 novembre et 7 décembre afin de conclure les points encore en suspens : base de données sur la disponibilité de bétail, résidus de pesticides, semences et cultures sous serres notamment. Dans une lettre adressée aux négociateurs du Parlement européen et du Conseil à la veille de ces ultimes discussions, les organisations de producteurs et coopératives agricoles de l'UE (Copa-Cogeca) exposent leur point de vue sur certains de ces éléments. Sur les résidus de pesticides, elles rappellent ne pas être opposées à l'établissement d'un seuil européen harmonisé de déclassification des produits dans lesquels des résidus de pesticides non autorisés seraient découverts, mais après une période de transition.

Remboursement-Prélèvement

La Commission européenne a publié le 26 novembre un règlement prévoyant le remboursement à partir du 1er décembre aux agriculteurs, à hauteur de 435 millions €, de la réserve de crise créée dans le budget 2016 de l'UE à partir d'une retenue sur les paiements directs 2015, et non utilisée. « *2016 a été une année difficile* », et « *je suis satisfait que la Commission ait pu apporter une réponse avec une série de mesures supplémentaires sans devoir faire appel à ce dernier recours* », a commenté le commissaire européen Phil Hogan. Toutefois, comme le veut la réglementation sur la « *discipline financière* », les paiements 2016 (dépassant 2 000 €) sont à leur tour amputés (sauf en Croatie) de 450,5 Mio € pour alimenter cette réserve au titre de l'exercice budgétaire 2017. Un instrument qui n'a jamais servi depuis sa création en 2013.

Production agricole

La valeur totale de la production agricole dans l'UE s'établissait en 2015 à 411,2 milliards €, soit une baisse de 1,8 % par rapport à 2014, dont 60 % consacrés à la consommation intermédiaire (intrants de biens et services). Ce recul est imputable en grande partie à une diminution notable de la valeur de la production animale.

AGRA PRESSE

Petits ruminants

Élevage de précision : un mouvement en marche

Les nouvelles technologies vont révolutionner la gestion des troupeaux ! Deux exemples concrets, les GPS et la pesée automatisée, pour entrevoir les possibilités chez les petits ruminants.


Photo: D. Hardy

La géolocalisation des troupeaux revêt plusieurs avantages tels que la connaissance de la localisation des animaux, la surveillance de la consommation des ressources, la surveillance d'animaux bloqués, attaqués ou qui se mettent en danger.

« L'agrandissement des troupeaux (moins de temps pour la surveillance des animaux), le déploiement de l'identification électronique, l'émergence des Smartphones et le développement de capteurs et d'automates de plus en plus performants sont autant de facteurs qui rendent favorables l'élevage de précision en petits ruminants », note Patrick Soury, éleveur, lors d'une conférence organisée au Sommet de l'élevage sur le sujet. Les capteurs, automates d'élevages, imagerie… sont aujourd'hui largement utilisés en élevage bovins et hors sol. Chez les petits ruminants, *« il y a des besoins, des attentes et récemment de premières expériences dont l'utilisation montre qu'elles peuvent être compatibles du point de vue investissement avec la rentabilité des élevages, avec la gestion en lot et un nombre important d'animaux »*, poursuit Jean-Marc Gautier de l'Institut de l'élevage. Retour sur deux exemples concrets.

La géolocalisation du bétail

« Depuis trois ans, on a opté pour l'utilisation d'un GPS pour géolocaliser notre troupeau de 50 chèvres. Nous disposons d'un nouveau modèle depuis six mois qui nous permet, en se connectant sur internet, de visualiser sur une carte le cheminement de nos bêtes sur les parcours. Grâce à ce système, on économise deux heures de travail quotidien », observe Rachel Devèze, éleveuse dans l'Aude qui a investi 150 euros dans ce GPS placé sur une des chèvres meneuses du troupeau, et un abonnement de 50 euros par an. Outre la faculté de retrouver plus rapidement ses animaux, ce dispositif a également permis à l'éleveuse d'améliorer ses pratiques sur l'utilisation de ses surfaces pastorales et sur la connaissance du comportement de ses chèvres, grâce à des données fournies sur leurs habitudes (pâture, coucher, déplacement...). *« La géolocalisation des troupeaux revêt plusieurs avantages tels que la connaissance de la localisation des animaux, la surveillance de la consommation des ressources, la surveillance d'animaux bloqués, attaqués ou qui se mettent en danger, une meilleure compréhension du comportement animal… »*, observe Pierre-Antoine Grisot de l'Institut de l'élevage.

Auto-pesée des agneaux

De son côté Daniel Dellenbach, éleveur de 300 brebis dans la Meuse a mis au point une cage d'auto-pesée des agneaux. *« La main-d'œuvre pose problème en élevages ovins. J'avais laissé une balance dans les cases et je me suis rendu compte que les agneaux s'amusaient avec en montant dessus. J'ai donc eu l'idée de mettre un plateau entouré de portes dont l'ouverture et la fermeture s'effectuent de manière électronique. Cette balance est en accès libre avec une pierre à sel à l'intérieur. Les boucles électroniques scannées grâce à un pistolet sur la cage permettent d'enregistrer les données sans stress ni intervention humaine. Les agneaux sont ainsi pesés et triés de façon autonome »*, explique l'éleveur. *« Ce type de témoignage nous pousse à réfléchir sur du matériel existant, à l'origine pas forcément destiné à l'élevage (matériels pour chiens de chasse, pour le transport…) pour en faire du matériel spécifique en travaillant avec des personnes intéressées par le projet. Par exemple sur des dispositifs GPS qui seront adaptés aux spécificités de l'élevage de petits ruminants et plus encore de l'élevage pastoral pour lequel se posent des questions d'autonomie, de coût d'équipement, de robustesse qui sont différentes »*, souligne Pierre-Antoine Grisot.

C. D.

Repères Des projets en cours

***« Clochette est un programme prévu sur trois ans se basant sur l'utilisation des GPS, couplés à l'accéléromètre, pour essayer de caractériser plus finement le comportement des animaux qu'avec le seul GPS. Les besoins des utilisateurs seront pris en compte grâce à l'implication de groupes d'éleveurs, utilisateurs ou non de GPS »*, explique Pierre-Antoine Grisot. Des projets, au niveau local et régional, nommés groupes opérationnels, sont en cours. *« On est dans la co-construction. L'éleveur est complètement impliqué dans le processus de réflexion et ce, dès la phase de démarrage. L'innovation qui en émerge permet ainsi de trouver une solution adaptée, complètement applicable et transférable sur le terrain »*, ajoute Jean-Marc Gautier.**

Chronique ovine

Le déroulement d'un agnelage

La brebis cherche à s'isoler. Avec les contractions qui se rapprochent et s'intensifient, la future mère tourne en rond, gratte avec son pied, se lève et se recouche, bêle parfois. Sous l'effet des contractions, le premier agneau engage sa tête à l'entrée du bassin. La brebis se lève et se couche alors sans cesse. La *« poche des eaux »* se rompt sous l'effet de la pression. Ce liquide légèrement gluant facilite alors la mise-bas. Il a aussi une odeur attractive pour la brebis qui va mettre bas à l'endroit où le liquide a été expulsé. Ce sera un moyen pour elle de reconnaitre son agneau après l'agnelage. Hubert Germain, vétérinaire à l'Agneau Soleil et formateur rappelle que *« l'apparence de cette poche des eaux peut être un signe d'intervention. Si la poche qui s'est rompue est claire mais très allongée, cela signifie que la brebis a beaucoup poussé et que l'agneau est sans doute mal placé. Si les eaux sont jaunâtres, le fœtus expulse son méconium et cela peut être un signe de souffrance. Enfin, si la poche des eaux rompue est foncée ou malodorante, l'agneau a souffert. Attention, si l'agneau se présente en siège, la poche des eaux peut se rétracter en arrière et ne pas se percer »*.

Une expulsion rapide

Lorsque tout se présente pour le mieux, ce qui reste la grande majorité des cas, les deux onglons avant de l'agneau apparaissent, puis son nez. Lorsque la brebis reste allongée et lève la tête vers le ciel, l'expulsion de l'agneau est rapide.

Après les pattes avant et la tête, la croupe et les pattes arrière tendues vers l'arrière sortent sans beaucoup d'effort de la part de la brebis. L'expulsion des annexes, le résidu d'amnios ou *« poche rouge »*, puis du placenta, survient entre quelques minutes et une heure ou deux après l'agnelage. La *« poche rouge »* est souvent signe qu'il ne reste plus d'agneau à l'intérieur. Il est toutefois judicieux de s'en assurer.


Lorsque la brebis reste allongée et lève la tête vers le ciel, l'expulsion de l'agneau est rapide

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot, Institut de l'élevage/CIIRPO

Filière bovine : 1er accord interprofessionnel dédié aux animaux d'élevage

Améliorer les transactions commerciales des bovins destinés à l'élevage

Depuis le 1er septembre 2016, les conditions d'achat et d'enlèvement des bovins destinés à l'élevage sont régies par un accord interprofessionnel. Cet accord encadre les transactions commerciales des bovins destinés à l'élevage (engraissement, reproduction, production de lait ou de viande). Sur le terrain, il apporte des solutions concrètes aux professionnels qui souhaiteraient régler des contentieux.



L'acheteur peut obtenir le remboursement de l'animal s'il découvre un vice caché à posteriori

Prenons le cas où un éleveur découvre des défauts qu'il n'avait pas vu lors de l'achat de l'animal. Si ces vices cachés rendent le bovin impropre à l'usage prévu (ex : une vache gestante vendue pour l'engraissement), l'acheteur peut obtenir le remboursement ou une réduction du prix en engageant l'action en garantie et en suivant les modalités décrites dans l'accord interprofessionnel.

Etudions quelques exemples concrets :

Situation n°1 : Animal dangereux

Un éleveur acquiert un taureau reproducteur charolais chez un sélectionneur. Il vient le récupérer 3 jours plus tard. Le soir du déchargement, le taureau montre des signes d'énervement. Le lendemain, l'animal devient agressif et charge les installations de la stabulation quand l'éleveur s'y introduit. L'éleveur acheteur peut-il engager un recours auprès du vendeur ?

➔ Oui, cela est possible : l'acheteur avertit le vendeur et lui signale le caractère dangereux de ce taureau. Il va demander à le lui restituer et à annuler la vente.

Selon l'accord interprofessionnel, c'est toujours à l'acheteur d'apporter les preuves nécessaires à la rupture de la vente.

Dans ce cas, il doit prouver que :

- la dangerosité de l'animal n'était pas appréciable chez le vendeur lors de la vente,
- le taureau montre désormais un comportement dangereux (signes, charges...),
- l'acheteur n'a pas eu de comportement inadapté qui aurait pu provoquer une réaction agressive,
- le taureau a été acheté pour la reproduction. Son attitude exclut toute manipulation du bovin et ainsi son usage.

Attention :

- l'acheteur ne peut engager ce recours que pendant les 7 jours qui suivent le transfert de l'animal. En effet, ce bref laps de temps permet de considérer que l'apparition d'une attitude agressive est liée à son caractère préexistant à la vente, et non aux pratiques du nouveau propriétaire.
- le respect des obligations règlementaires d'ordre sanitaire lors de l'introduction d'un bovin dans un élevage tient lieu de prérequis pour le déclenchement du recours prévu dans l'accord achat et enlèvement des bovins destinés à l'élevage.

Situation n°2 : Cas de besnoitiose

Le 10 mars, un éleveur reçoit un lot de 4 vaches achetées à sa coopérative pour la production laitière. Le lot a été mis à l'isolement lors de l'introduction dans l'élevage. Durant la première semaine, l'acheteur fait procéder à une sérologie des 4 vaches par son vétérinaire. L'une d'entre elles réagit positivement à la besnoitiose. Quels sont les recours de l'éleveur vis-à-vis de son vendeur ?

➔ La besnoitiose est une maladie non-règlementée (idem que la paratuberculose, la BVD : diarhée virale bovine, la néosporose...). Le diagnostic doit se réaliser dans les délais prévus et les conditions de détection de la maladie.

Si les résultats prouvent la présence de la maladie, ceci constitue un vice caché, antérieur à la vente. L'acheteur engage un recours contre le vendeur.

Deux options s'offrent à lui :

- **L'action rédhibitoire :** il retourne les animaux à son vendeur. En l'occurrence la coopérative, qui prend à sa charge les frais de retour. La vente est annulée.
- **L'action estimatoire :** l'éleveur peut obtenir une réduction du prix d'achat. L'acheteur, en tant que propriétaire, décide de la destination finale de ce lot.



Les Comités Régionaux au service de la filière pour régler les contentieux

Nous invitons tous les professionnels souhaitant obtenir des précisions sur l'accord ou être accompagnés pour régler un différend, à contacter les Comités Régionaux d'INTERBEV qui sont à leur disposition.

L'intégralité de l'accord « achat et enlèvement des bovins destinés à l'élevage » est directement téléchargeable sur le site internet **interbev.fr**

© INTERBEV - Photographe : Georges HUMBERT

Journée technique Terres Inovia

Colza : une culture technique mais une valeur sûre

C'est à Beaune que Terres Inovia a organisé sa traditionnelle réunion technique de la zone Est. L'occasion de faire le bilan d'une année atypique. En 2016, contre toute attente, le colza s'en sort plutôt mieux que d'autres cultures et sauve les meubles dans bien des exploitations de la grande zone de production.



Parmi les oléagineux, le colza s'affiche comme le seul en recul au niveau mondial, depuis quatre ans la culture recule. En Europe les surfaces restent stables mais les rendements se dégradent. Le contexte prix est en revanche favorable avec des pics du ratio prix colza/blé à 2,4, niveau historique rarement atteint.

En France, en dépit d'une année climatique hors norme, le colza sauve les meubles dans bien des exploitations, même si la moitié Nord du territoire est plus impactée par les baisses de rendement que la moitié Sud. Pour Terres Inovia, pas de doute : dans contexte un économique dégradé et à condition que l'on maîtrise parfaitement les coûts de cette production, *«le colza reste une valeur sûre»*.

L'implantation : un facteur déterminant

Certains secteurs s'en sortent cependant mieux que d'autres, car l'année climatique imposait d'être particulièrement vigilant quant à la question de maintenir le colza ou d'implanter une culture de remplacement. Attention donc aux facteurs aggravants qu'il faut savoir identifier et mesurer : le niveau de peuplement (plus ou moins hétérogène), l'état de salissement de la parcelle, le niveau des dégâts des ravageurs et l'état des racines (plus ou moins endommagées). Si la nécessité d'implanter une nouvelle culture s'impose, les alternatives ne manquent pas et l'offre culturale est intéressante ; ainsi même en terres superficielles le tournesol résiste bien. L'accompagnement technique reste quand même une condition essentielle à la réussite de ces cultures de printemps, dont la conduite n'est pas si simple qu'il y paraît.

Pour le colza, il faut savoir se donner les moyens de réussir la culture en favorisant notamment une dynamique de croissance qui permette à la plante de résister aux assauts des ravageurs. Pour éviter la prolifération des résistances aux traitements actuels, c'est un levier à ne pas négliger. La pression de sélection ces dernières années a été importante et plusieurs mécanismes de résistance aux pyréthrinoïdes semblent avoir été sélectionnés, ce qui a conduit Terres Inovia, en plus des indispensables tests flacons et essais au champ, à organiser un monitoring sur la période 2016/2017. L'Yonne est actuellement le département où ces résistances des grosses altises s'expriment le plus fortement avec un taux de mortalité inférieur à 60%. Difficulté supplémentaire : plusieurs mécanismes de résistance peuvent coexister au sein d'une même population, alors qu'il n'est pas possible encore de déterminer le niveau de résistance de chaque mécanisme. Pour le charançon du bourgeon terminal, la mortalité semble plus faible dans le Centre et Nord-Est de la France.

Résistances : privilégier la prévention au traitement

Les observations de 2016 sur les tests au champ, confirment celles de 2015 : la lutte contre l'altise passe en priorité par la lutte contre les larves, qui doit se raisonner indépendamment de la lutte contre les adultes. Cette dernière ne se justifiant que si la survie de la culture est en jeu. La gestion des résistances reste complexe, on peut : limiter les interventions, alterner les modes d'action dans le temps et l'espace, pratiquer les mélanges en associations de produits, ajouter un inhibiteur d'enzyme de détox, augmenter les doses (cette dernière procédure ne peut intervenir qu'à très court terme et fait courir le risque d'une augmentation du niveau de résistance et d'une pression de sélection de résistances croisées positives).

Dans l'Yonne où les niveaux de résistance s'avèrent difficiles à gérer, le meilleur moyen identifié par Terres Inovia aujourd'hui reste la mise en oeuvre de mesures agronomiques préventives pour favoriser la croissance et l'association avec des légumineuses.

L'attention à la date de semis et aux bonnes conditions d'une implantation réussie constitue une bonne prévention car entre la larve et le semis il s'agit d'une véritable course de vitesse que la culture doit absolument gagner. Les larves d'altises sont moins nuisibles dans un contexte poussant et sur de gros colza.
Devant de forts niveaux de résistance, la solution agronomique est à privilégier et les insecticides doivent rester le dernier recours à n'utiliser que si la suivie de la culture est en jeu.
Le contexte précoccupant des résistances aux traitements sur colza a amené Terres Inovia à endosser l'habit de lanceur d'alerte et à s'impliquer fortement dans le dossier *«ravageurs d'automne»*. Dans le contexte actuel de l'Yonne et des territoires voisins, ce dossier s'affirme comme une priorité dans les travaux, les tests et les essais en cours.

En parallèle, Terres Inovia organise des actions de communication à grande échelle, spécifiques au sujet, afin de faire *«passer»* les messages clé tout en apportant un soutien technique aux responsables de la profession agricole et en appui de leurs demandes d'accompagnement au plan national.

AMK



Bâtiments

Les filets brise-vent se plient à tous les besoins

Les filets brise-vent permettent de moduler la ventilation en fonction des saisons pour un meilleur confort des animaux.


B. Griffoul

Pour préserver son efficacité, un filet brise-vent doit être nettoyé régulièrement, soit au nettoyeur utilisé à basse pression, soit avec une brosse quand la poussière est sèche.

Le textile a de plus en plus sa place sur les bâtiments d'élevage. Le besoin de modularité est apparu dans les bâtiments où les animaux sont présents toute l'année, en vaches laitières, mais pas uniquement. Des situations où le filet brise-vent est préférable au bardage fixe ajouré. *«Les besoins de ventilation entre hiver et été sont à l'opposé. L'hiver, on veut renouveler l'air sans courant d'air, en protégeant toutes les faces. L'été, le bâtiment doit se comporter comme un parasol, sans aucun obstacle à l'écoulement de l'air, pour rafraîchir les animaux»*, développe le spécialiste des bâtiments d'élevage.
Le marché des filets brise-vent offre une large gamme de produits qui répondent à la diversité des besoins (usage du bâtiment, type d'animaux, fréquence d'ouverture...), mais aussi à des préoccupations architecturales et visuelles par un choix de couleurs.
Le premier critère de choix reste néanmoins l'efficacité au vent, qui traduit la capacité du filet à réduire la vitesse, donc les courants d'air. *«Il faut choisir l'efficacité la plus élevée possible : au minimum 85 à 90 % pour des veaux et 75 à 80 % pour des adultes»*, recommande Jacques Capdeville de l'Institut de l'élevage. Le choix de l'efficacité au vent, voire d'une bâche étanche à hauteur des animaux, est aussi fonction de l'orientation des façades et du climat (vents dominants...). *«Dans le choix de l'efficacité au vent, il faut veiller à ce que le filet ne réduise pas trop le débit d'air»*, poursuit Jacques Capdeville. C'est là qu'entre en jeu un deuxième critère : le coefficient multiplicateur de surface, qui indique la surface de brise-vent nécessaire pour avoir le même débit qu'une surface ouverte d'un mètre carré. En long pan, cette réduction du débit ne pose normalement pas de problème, sauf éventuellement dans le cas d'une rénovation, si, par exemple, le filet est posé au-dessus d'un muret, qui limite la surface d'entrée d'air.

Pilotage automatique en fonction de la météo

Selon l'usage qui est fait du filet brise-vent, l'offre commerciale va du plus simple - un filet fixe pour fermer un pignon par exemple ou mobile avec un relevage manuel - au plus complexe avec des toiles enroulables pilotées de manière automatique selon les conditions météorologiques. Le rideau coulissant sur rail, qui se replie en accordéon, convient pour des ouvertures peu fréquentes. En revanche, quand l'ouverture est quotidienne, les systèmes enroulables motorisés sont incontournables. La configuration la plus courante et la moins coûteuse est celle où le filet s'enroule du bas vers le haut. L'enroulement se fait soit autour du tube de charge à partir du bas, soit à partir d'un tube motorisé situé à mi-hauteur. Ce dernier système, qui semble s'imposer sur les grandes hauteurs notamment, permet une ouverture plus rapide et a une meilleure tenue au vent, le tube du milieu agissant comme un raidisseur. L'enroulement du bas vers le haut est intéressant pour ouvrir le bâtiment en grand à la belle saison ou pour circuler avec les engins (paillage, fumier...). Mais il ne permet pas de moduler la ventilation. D'où l'intérêt des longs pans qui s'ouvrent du haut vers le bas, mais qui sont nettement plus onéreux, avec en partie basse une toile pleine ou d'une efficacité au vent de 98 % et, en partie haute, un brise-vent.
Mieux encore, les rideaux qui s'ouvrent à partir du haut et du bas, cumulant toutes les fonctions (protection des animaux, ventilation, ombrage, circulation des engins...). Couplés à une régulation climatique, ils assurent un confort optimal à l'animal.

BERNARD GRIFFOUL

Salon

Les pneus en vedette des Sima Innovation Awards


Michelin

Le palmarès du Sima 2017 compte deux médailles d'or, cinq d'argent et dix-huit une citation.
Le palmarès des innovations du Sima, qui aura lieu au parc des expositions de Villepinte du 26 février au 2 mars prochain, fait la part belle aux manufacturiers de pneumatiques avec deux médailles d'or attribués à Michelin et Trelleborg. Le premier pour son pneu 2 en 1 Evobib qui permet un roulage sur le centre de la bande de roulement au transport à pression élevée et sur toute la surface de la bande de roulement au champ à pression réduite. Le second pour son système de télégonflage VIP développé en partenariat avec Fendt. Intégré dans la jante, ce dispositif adapte automatiquement la pression du pneu en fonction des variations de poids de la moissonneuse-batteuse.
La robotisation s'affiche avec les deux tracteurs autonomes de case IH et New Holland récompensés chacun par une médaille d'argent, tandis que le numérique est, comme attendu, un fort pourvoyeur d'initiatives innovantes comme les plateformes collaboratives, les objets connectés...
L'automatisation des réglages, la simplicité d'utilisation reste un thème très représenté dans le palmarès, notamment avec dans la pulvérisation (Amazone, Horsch, John Deere et Teejet).
Dernière tendance, l'électrification s'illustre avec l'épareuse à rotor entraîné électriquement de Rousseau et le tracteur électrique de John Deere.

M.P.

DES PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE

Panneaux sandwichs
Tôles couvertures
Tôle bardage
Tôle imitation tuile
Fer - Grillage
Panneaux de clôture
Cuve - Remorque
BECKER Frères Le PRO de la tôle
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

DÉMONSTRATION LÈVE TÊTE ET PROJECTEUR À INDUCTION
L'Eleveur Bourguignon
LE 14 DÉCEMBRE de 10h30 à 12h
Chez Gilles MOREL
à 21320 Thoisy Le Désert
Jean-Paul Clerget - 06 80 34 11 73

Agriculteurs - Eleveurs - Particuliers - Entreprises
Réduisez votre facture d'eau
SARL BOUDOT
FORAGE DBF
FORAGES - GÉOTHERMIE
Pour particuliers et professionnels
DEVIS GRATUIT
Z.A. des Grivelles
18600 SANCOINS
02 48 77 00 35 ou 06 77 58 36 89
www.boudot-forage.com
- RECHERCHE D'EAU (SOURCIER)
- FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
- GÉOTHERMIE
- POSE DE SONDES VERTICALES
- MICROFORAGES
- POSE DE PIÉZOMÈTRES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Nouveautés

Un robot effaroucheur


M. Portier

Le robot effaroucheur Rover d'Agri-Structures se déplace de manière autonome en suivant un parcours créé à partir de points GPS. Il dispose d'une autonomie d'une journée et peut emporter jusqu'à 20 kg de charge utile, permettant d'installer différents dispositifs d'effarouchement comme un générateur de sons, des dispositifs lumineux... De base, il reçoit un répulsif acoustique avec une pression de 120 dB à 1 m, permettant d'effrayer et de déranger les volatiles sur une grande zone. Le constructeur souhaite également tester son robot pour le gros gibier et les campagnols.

Xtreme pour extra-large


Dewulf

Dewulf décline une version Xtreme de son automotrice de récolte de pommes de terre Kwatro. Elle se caractérise par sa capacité à récolter 4 rangs de 90 cm de large, contre 4 x 75 cm sur un modèle classique, ceci sans goulot d'étranglement : cela signifie que le canal de tamisage mesure 3,60 m de large. Attention donc au gabarit routier, qui nécessite un véhicule d'escorte.

Une buse à débit variable


L Vimond

Complétant la SJ3-VR, la buse SJ7-VR de Teejet est une buse à 7 jets dotée d'une pastille qui se déforme en fonction de la pression (1,5 à 7 bars sur le SJ3, 2 à 5,5 bars sur la SJ7), faisant varier par là même le débit. Teejet annonce qu'elle équivaut en termes de plage de travail à 3 buses classiques distinctes (4 pour la SJ3) et trouve donc son intérêt pour de la modulation de dose.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 30/11/2016	Bourg-en-Bresse 06/12/2016	St Christophe-en B. 30/11/2016	National 30/11 au 06/12/16
Vaches viande (V)	U	-	3,45 €	4,04 €	3,84 €
	R	3,45 €	3,00 €	3,63 €	3,43€
	O	-	NC	-	2,98 €
Vaches mixte (M)	R	-	NC	-	3,10 €
	O	2,75 €	270 €	-	2,82 €
Vaches lait (L)	O		NC	-	2,50 €
	P	2,32 €	2,25 €	-	2,21 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,70 €	4,19 €
	R	-	3,60 €	3,81 €	3,52 €
	O	-	2,85 €	-	2,86 €
Taureaux VML	URO	-	2,20 €	2,59 €	2,41 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — **Marché de Moulins-Engilbert du 06/12/2016**

Broutards 6-12 mois	E	U	R
-200 kg	-	-	-
200-250 kg	-	-	-
250-300 kg	-	2,86	2,71
300-350 kg	-	2,70	-
350-400 kg	-	2,57	2,50
400-450 kg	-	2,54	2,43
450-500 kg	-	2,48	-
Laitonnes 6-12 mois	**E**	**U**	**R**
-200 kg	-	-	-
200-250 kg	-	-	-
250-300 kg	-	2,61	2,44
300-350 kg	-	2,56	2,46
350-400 kg	-	2,50	-
Taurillons 12-18 mois	**E**	**U**	**R**
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	-	-
400-450 kg	-	-	-
450-500 kg	-	-	-
500-600 kg	-	-	-
600 kg et +	-	-	-
Génisses 12-24 mois	**E**	**U**	**R**
300-350 kg	-	-	2,23
350-400 kg	-	-	2,28
400-450 kg	-	2,41	2,15
450 kg et +	-	2,15	-
Taureaux	**E**	**U**	**R**
+500 kg	-	1,38	-

Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,30	1,89	1,67	1,24
5 -10 ans	-	1,79	1,62	1,22
+10 ans	-	1,71	1,48	-
Génisses 24-36 mois	**E**	**U**	**R**	
	2,47	2,07	-	

Bovins : 1010
Apports corrects. 93% de vendus.

BROUTARDS : La qualité de l'offre reste à un bon niveau et apporte satisfaction aux nombreux acheteurs présents. Toutefois, ceux ci se plaignent de ne pas trouver des volumes suffisants pour couvrir leurs besoins. Les cours enregistrent une progression sensible plus marquée encore dans les sujets vaccinés depuis plus de 60 jours.

LAITONNES : Demande suivie. Bonne tenue des cours. Aucun invendus.

TAUREAUX : Vente calme.

VACHES et GENISSES 30 MOIS : Placement facile en lourdes, mais vente toujours très compliquée en maigres âgées..

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — **Marché de Corbigny du 05/12/2016**

Bovins (216)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
280 à 390 kg	730 - 1010	2,52 - 2,71
445 à 475 kg	1110 - 1160	2,45 - 2,49
Laitonnes		
325 à 335 kg	810 - 870	2,48 - 2,61
Génisses		
420 à 500 kg (16-24mois)	850 - 910	1,82 - 2,00
500 à 705 kg (24-36mois)	930 - 1420	1,86 - 2,02
Vaches		
Vaches légères	860 - 1020	
Vaches entre deux	1040 - 1200	
Vaches lourdes	1240 - 1480	

Une présentation de bonne qualité en broutards accompagnée d'une meilleure demande entrainent une vente rapide et quasi-totale à des tarifs plus soutenus pour l'ensemble de la catégorie. Peu d'apports en laitonnes, tarifs fermes, vente globale. En vaches maigres, les sujets maigres sont toujours pénalisés et se placent à des tarifs en baisse. Vente suivie pour les vaches lourdes et viandées.

Bovins gras : 6
Vaches à viande: 3,44 à 3,70 € kg de viande
Cours fermes
Pas de marché. A titre indicatif cours du dernier marché.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — **Marché de Sancoins (18) du 30/11/2016**

Broutards	U	R
200 à 250 kg	nc	nc
250 à 300 kg	2,77	2,45
300 à 350 kg	2,49	2,35
350 à 400 kg	2,48	2,38
400 à 450 kg	2,42	2,30
Laitonnes	**U**	**R**
150 à 200 kg	nc	nc
200 à 250 kg	nc	2,48
250 à 300 kg	2,47	2,35
300 à 350 kg	nc	2,32
350 à 400 kg	nc	nc
Génisse		
(24-36 mois)	nc	1,95
Vaches		
- 5 ans	1,87	1,70
de 5 à 10 ans	1,75	1,58
+ 10 ans	-	1,45

Broutards Laitonnes : Commerce plus facile dans les broutards correspondant aux normes santaires. Cours reconduits dans les laitonnes

Vaches-Génisses : Commerce reconduit dans les vaches en état, les animaux maiges se vendent à des prix dérisioirs.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 06/12/2016*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,60 €	2,15 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,50 €	2,15 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,40 €	2,10 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,45 €	2,15 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,10 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,30 €	2,10 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,50€	2,00 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,40 €	2,00 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,35 €	2,00 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,35 €	1,85 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,25 €	1,85 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	1,85 €	-

Tendance : Peu de demande, vente toujours calme.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 28/11/16 au 04/12/16*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,47 €	-
350 kg	-	2,39 €	-
400 kg	-	2,32 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,25 €	-
500 kg	-	2,21 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,39€	2,26 €
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,26 €	-

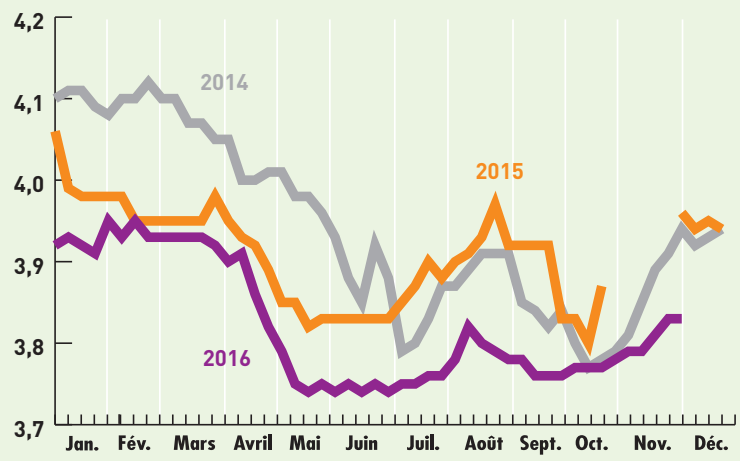
Tendance : Cours reconduits avec une activité plus importante.

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 28/11/16 au 04/12/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,83 €	3,69 €	-			
Races mixte		-	-	3,25 €	3,23 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	**E**	**U=**	**R=**	**R-**	**O+**	**O=**	**P+**
Races à viande	-	-	3,53 €	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	-
Vaches	**U=**	**U-**	**R+**	**O+**	**O=**	**P+**	**P=**
Viande hors Bl/Parth							
- 10 ans +350 kg	3,97 €	3,89 €	3,78 €	3,36 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	3,96 €	3,87 €	3,77 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-		-				
Races mixte				3,14 €	3,08 €	-	
Races lait					-	2,60 €	2,51 €
Génisses	**U=**	**U-**	**R+**	**R=**	**O=**	**P+**	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,55 €	4,22 €	3,98 €	3,82 €			

Tendance : Plus de sortie et de commerce.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 28/11/16 au 04/12/16*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,87 €	3,83 €	-	-				
Vaches								
Viande hors Bl/Parth								
- 10 ans +350 kg	4,76 €	4,48 €	4,02 €	3,87 €	3,76 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,91 €	3,76 €				
Races mixte					3,20 €	3,09 €		
Races lait						-	2,63 €	2,58 €
Génisses	**U=**	**U-**	**R+**	**R=**	**O+**			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,56 €	4,39 €	4,06 €	-				

Tendances

SEM. 48 / 2016

Bovins de boucherie

La demande est suivie dans les bonnes femelles que ce soit sur
les concours qui se sont très bien tenus, mais également sur les marchés, car tous les bouchers ou GMS ne se servent pas sur les concours pour les fêtes de fin d'année. La commercialisation est plus régulière avec des prix stables dans le domaine des Limousines ou les Charolaises de qualité bouchère. Le recul de l'offre permet un maintien des cours dans les génisses ordinaires et les réformes allaitantes de choix secondaire correctement finies. Le placement reste sélectif dans le bétail léger manquant de finition.
En réformes laitières, même si les abattoirs ne manquent de rien, le rééquilibrage offre/demande atténue la pression imposée par les gros opérateurs.
La tendance est à la stabilisation des prix dans les vaches Frisonnes ou Montbéliardes convenables. La demande reste atone dans les vaches maigres d'entrée de gamme. En jeunes bovins, le recul de l'offre participe à la bonne tenue des cours que ce soit en France, en Allemagne, en Espagne, ou en Italie ■

Broutards

Les sorties sont un peu moins abondantes que ces dernières semaines, mais avec un repli de la qualité. Le commerce est calme avec un léger recul des prix dans les mâles de moins de 350kg. Les bons Charolais ou Limousins lourds et vaccinés restent recherchés et normalement valorisés. L'activité commerciale demeure tendue, voire morose dans la moyenne marchandise. De nombreux mâles partent vers l'Espagne pour y être engraissés et partir ensuite vers le Maghreb. Dans les femelles, la demande reste soutenue dans les bonnes Charolaises lourdes indemnes d'IBR ou vaccinées. Le placement reste difficile avec des tarifs peu soutenus dans les petites femelles exportées vers l'Espagne.. ■

Veaux d'élevage et d'engraissement

Le marché est plus équilibré ce qui permet une stabilisation
des prix dans les laitiers standards. Les veaux Montbéliards lourds se vendent sans difficulté avec des tarifs en hausse. Les tarifs sont stables dans les croisés laitiers ordinaires alors que les bons sujets viandés sont mieux demandés. Dans les bons sujets destinés aux labels, les échanges sont fluides avec des tarifs plus fermes pour les bons mâles Limousins, Charolais ou croisés (jaunes ou Blanc-Bleu). Les femelles restent pénalisées. ■

Laurent Chupin

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 05/12/2016*

Agneaux (932)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		2,80 - 3,21	2,52 - 2,72
Gras (38-44 kg)	-	2,79 - 3,23	2,56 - 3,05
Gras (44-50 kg)	-	2,56 - 2,93	2,55 - 2,69
Gras (+50 kg)	-	2,23-2,58	-
Laitons (-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (162)	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*	O *(mini-maxi)*
(-60 kg)	-	0,83-0,88	0,31-0,71
(+60 kg)	1,04 - 1,24	0,87 - 1,09	0,82 - 0,82
Divers			
Béliers : 80 à 123 €	-	-	
Agneaux maigres : 46 à 97 €	-	-	-
Caprins :		-	0,48 - 0,85
Boucs :			
Divers :			

Ovins : 932
97% de vendus.

Agneaux : Les volumes présentés sont corrects pour la saison. Par contre, la qualité laisse un peu à désirer, laissant ainsi penser que la fin de saison est très proche. Malgré tout les agneaux maigres et les lots intermédiaires trouvent preneur pour leur juste valeur, et les lots de meilleure qualité se négocient très rapidement à des cours très fermes.
Brebis : vente rapide, mais léger recul des tarifs.
Béliers, Caprins : pas de changement
Prochain marché lundi 19 décembre (pesée à 6h, vente à 9h) puis mercredi 4 janvier 2018. L'heure de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 05/12/2016*

Ovins : 288	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux maigres	63 - 85	1,65 - 2,36
Agneaux gras	95 - 138	2,27 - 2,93
Brebis	46 - 90	0,71 - 1,22
Béliers	-	-

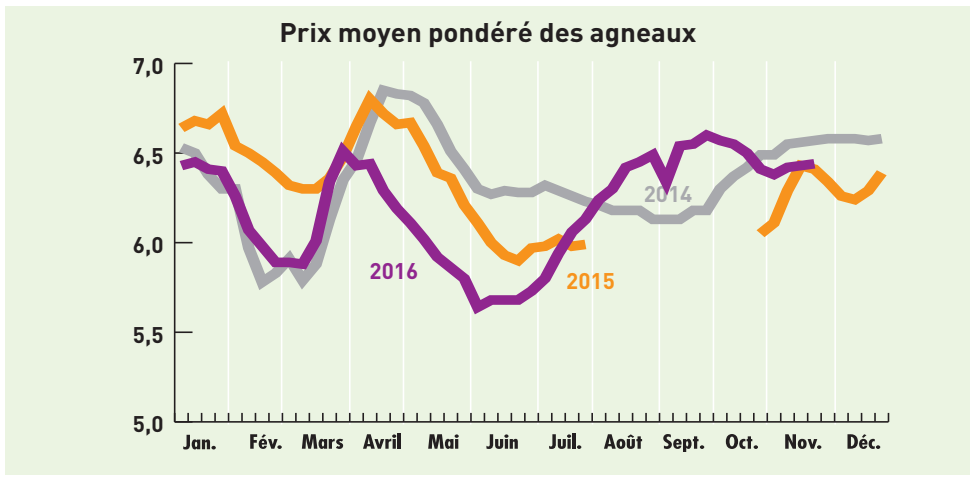
Prochains marchés ovins les lundi 12 et 19 décembre. Apports toujours importants mais de qualité hétérogène entrainant une vente plus sélective à des tarifs orientés à la baisse. Commerce stable en bonne brebis, vente plus difficile en brebis maigres. Vente globale. Prochains marchés: bovins et ovins lundi 12 décembre aux horaires habituels.

prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 28/11/16 au 04/12/16*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	**6,75** €	**6,29** €
Couvert	16-19 kg	**6,91** €	**6,72** €	**6,25** €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16-19 kg	-	**5,71** €	-

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 28/11 au 04/12/16*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,44 €	**6,42** €	**2,42** €



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie — du 21/11/2016 au 27/11/2016

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U Var.	6,54	6,68 0,05	6,66 0,04	5,83 -0,10	-	-	-	-
	R Var.	6,50 0,03	6,54 0,10	6,49 0,06	-	6,79 0,05	6,76 0,01	-	-
	O Var.	-	-	-	-	6,35 0,04	6,36	-	-
3 (couverts)	U Var.	-	6,71 0,01	6,62 =	5,80 -0,03	-	6,70 -0,14	6,69 -0,02	-
	R Var.	6,33 -0,06	6,47 =	6,45 0,03	5,78 -0,08	6,81 -0,01	6,72 -0,03	6,50 -0,06	5,77 -0,08
	O Var.	6,00 -0,20	6,33 -0,14	6,39 -0,12	-	6,32 0,02	6,26 0,02	6,09 -0,03	-
4 (gras)	U Var.	-	-	-	-	-	-	-	-
	R Var.	-	-	-	-	-	5,72 -0,09	5,63 0,07	-
	O Var.	-	-	-	-	-	-	-	-

Zone nord : Agneaux : Commerce calme. Cours reconduits. Brebis : dans un marché calme, rééquilibrage des cours par rapports à ceux de la semaine précédente. **Zone sud :** Applicaion du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : "Les éleveurs refusent de cautionner les baisses de prix des bovins finis qui ne reflètent ainsi plus la situation du marché et l'équilibre offre/demande. En conséquence les représentants de la FNB ne participeront plus aux Commissions des cotations. La FNB suspend également la publication hebdomadaie de son commentaire concernant la situation du marché des bovins Entrée Abattoire".

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 05 décembre) : "Cours reconduits dans un marché tout juste équilibré".

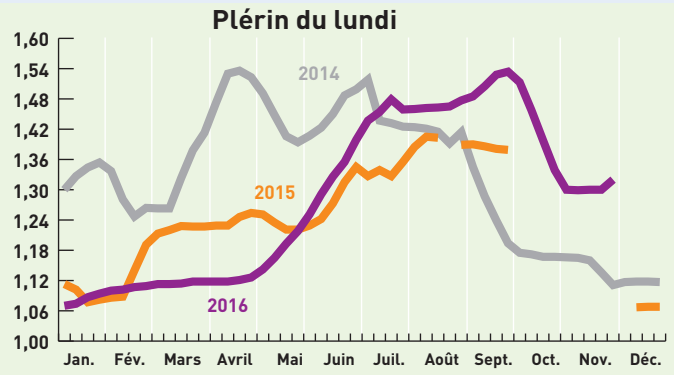
Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 596 porcs présentés) *Cotations du lundi 28 novembre 2016*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,320** €

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 18/11/16 au 24/11/16*

1,51 € /carcasse euros



Veaux

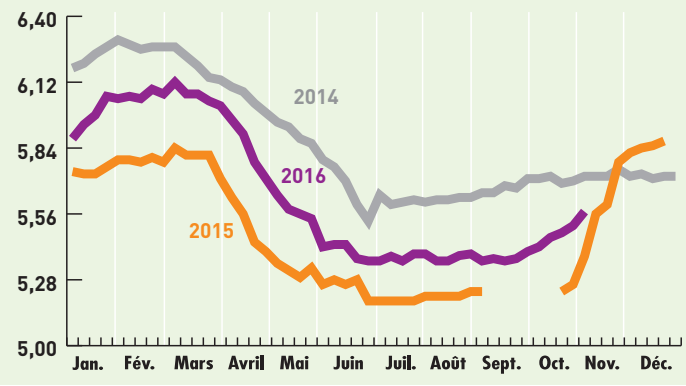
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 28/11/16 au 04/12/16*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	**9,03** €	-	-
U	-	**7,65** €	**5,71** €	-
O	-	**5,63** €	**4,43** €	**4,12** €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 05/12/16 au 11/12/16*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.14j-4 sem (supérieure élevage)*	**121**	**510 - 570** €	**310 - 400** €	**210 - 2,75** €	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**150 - 240** €	**100 - 120** €	**65 - 95** €	**35 - 60** €
St-Etienne *(veau 50 à 65 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		**270 - 390** €	**170 - 240** €	**135 - 170** €	**70 - 100** €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		**420 - 520** €	**260 - 330** €	**180 - 220** €	**INC**
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*	**893**	**120 - 220** €	**80 - 130** €	**40 - 80** €	**30 - 50** €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 28/11/16 au 04/12/16*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	**2,87** €	**2,70** €	-	-
Bons	**2,70** €	**2,40** €	**2,15** €	-

Céréales

Marché du 1er DECEMBRE 2016

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Sud Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl mini	-	inc		C
	68 kg/hl 12 fourrager	janv.-mars	145	T	C
Nord Côte-d'Or	meunier 76 kg/hl mini	déc.-juil	167	V	C
	68 kg/hl 12 fourrager	janv.-mars	145	T	C
Aube/Yonne	meunier	déc.-janv.	162,50	N	C
	fourrager 68 kg/hl mini	déc.-janv.	146,50	N	C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube	fourrager 58 kg/hl	déc.-mars	124	T	C
Sud Côte-d'Or	60 kg/hl	déc.-mars	130	N	C
Nord Côte-d'Or	60 kg/hl	déc.-mars	130	N	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute Saone	50 kg/hl	déc.-mars	190,00	T	C
Aube/Yonne	50 kg/hl	déc.-mars	195,00	T	C

TRITICALE	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte-d'Or/Haute Saone			inc.		C
Yonne			n.p.		C

MAÏS	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Aube		janv.-juin	169,00 à 170,00	T	C
Saône et Loire/Côte d'Or	inc.				

Pois	RÉCOLTE 2016				
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**	
Côte d'Or	fourrager	déc.-janv.	220	N	C

Matériel

Tracteur

10 - Vends moteur Deutz t. bon état 2.700 heures (6 cylindres) pour 8005 8006 10006 etc. irrigation.
✆ 03 61 38 04 28

26 - Vds tracteur 880-F Plus Lamborghini-Verger 2300hs an : 2003 80cv - 4rm - TBE - 1ère main - cabine traitement, prix à voir.
✆ 06 80 85 51 44

38 - Vds John Deere 6610, année 2000, 8400 H bon état distributeur pneu 8,4R38, 14R28, 50% relevage avant, clim.
✆ 06 87 13 50 77

38 - Vds tracteur David Brown avec 2 socs, charrue réversible.
✆ 06 80 03 98 87

42 - Vds tracteur John Deere 6120 bon état - peu servi - an 2009
✆ 04 77 94 10 54

69 - Vends tracteur John Deer 1640 - 65 chevaux.
✆ 06 35 10 25 07

71 - Vends broyeur frontal Seppi 1.000 t mn, 2 m de large, 600 kg, mart. courroie neufs, 3.800 HT à débat.
✆ 06 88 60 99 98

Récolte

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes Claas, John Deere, New Holland, Fahr, Welger, MF, Aroballe, Krone (réf. 490A)
✆ 06 29 81 80 05

21 - VENDS cueilleur maïs John Deere 692, année 1997, 6 rangs non repliable, prix : 6 000 euros, bon état général (réf. 4901)
✆ 06 59 82 04 13

58 - VENDS Gilibert 850 Profi 1998, 100 qx, béquille hydraulique comme neuve (réf. 480B)
✆ 06 20 19 70 43

Traitement

26 - Vds Atomiseur traîné Florida 2000 litres, CT OK, pompe Comet 142 litres/mn, lave main, rince cuve, commande manuel, Très bon état.
✆ 06 83 48 29 67

38 - Vends pulvé atasa de 2013 rampes 15m hydrauliques, toutes options 800l
✆ 06 85 06 32 22

Irrigation

26 - Cherche enrouleur diam.83 Irrigator même mauvais état.
✆ 04 75 49 95 34
ou 06 80 40 97 17

Cave

71 - Mâconnais vds pressoir Europress 40 hl, de 2003, cuves inox de 30 hl à 80 hl, plafond mobile polyester de 7 à 60 hl, caisses fil 600 bouteilles.
✆ 06 30 97 37 21

Agri. divers

01 - Vds cse cessation herse rotative - cellule 38m3-29m3 - boisseau 5m3 - vis à grain 7-8m
✆ 06.30.31.09.69

01 - Vds planteuse à maïs 6 rangs repliable planter II avec fertilisateur micro insect.
✆ 06.83.12.49.54

26 - Vds cornadis bovins 5m 8 places 420 euros, les 2 panneaux cellule à grain ronde porte + tube de reprise diam.300 200 euros.
✆ 06 74 32 55 41

26 - Vds remorque Joskin, Etat neuf, année 2013, 10 T double ridelles essieu tandem série R100/10A, prix 12500 euros.
✆ 04 75 48 83 95

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m., charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4- 4,8 m, www.desmier-agri.com
✆ 04 66 24 26 11

38 - Vds rem. 2T5 roues, vibro larg. 2m80, conca D4 av. moteur.
✆ 04 76 65 02 24

38 - Achète 1 char Doyeux 5 m., 2 pneu 1200x20, rouleau plat fer, 1 reproducteur mâle Blond calme vêlage facile 18 mois + 2 grosses vaches Blond calme pleine 2e veau.
✆ 06 14 47 49 53

38 - Vds broyeur silo Farmer 280 à marteau, pulvé Berthoud 600 L, cuve à mazout 3000 l métal.
✆ 06 82 23 73 20

42 - Vds déchaumeur Vaderstad avec rouleaux arrières, larg. 3 m ,année 2010 tbe disques usés urgent
✆ 06 70 41 85 26

69 - A vendre : portique mobile sur roulettes H.2,95 l.3,25 P.1,65 + palan 1500 kg.
✆ 06 71 64 37 60

69 - Vds tracteur Massey Fergusson type 6120 de 1996 avec chargeur. Vends équipements stabule : ratteliers, abreuvoirs.
✆ 06 72 18 62 32

71 - Vends malaxeur + tonne à lisier, pailleuse, benne 10 T, distribut. engrais, dal, aplatisseur, charrue.
✆ 06 23 26 50 05

Véhicule

Utilitaire

38 - Vds Berlingo HDI 75 cv confort 49000 km, année 2011, crochet attelage 6000 euros TTC TVA Récup.
✆ 06 75 88 36 80

69 - Kangoo frigorifique 3 m3 caisse eoute et secteur 88900 kms, révisé + distrib. Tél Gauthier :
✆ 06 07 74 89 24

Tourisme

21 - VENDS 4 pneus neige servi 2 mois UNIROYAL MS + 77 195/65R15 91 T, 300 euros TTC (réf. 46VB1)
✆ 06 62 31 24 05

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds bois chauffage coupe 2m acacia frêne chêne verne 30-35 euros le stère
✆ 06.82.07.33.68

01 - Vds bois sur pied 5000 m2 acacia + foin 2016 stockée hangar
✆ 06.74.57.69.96

26 - Vds pommes de terre déclassées pour alimentation ou animaux 100 euros la tonne, 4T dispo vrac.
✆ 06 60 56 67 40

39 - Vds foin 2016 balles rondes 120x125 bonne qualité
✆ 07 89 51 71 33
03 84 70 30 48 après 20h

42 - Vds foin 2016 botte carrée + balle ronde
✆ 06 01 84 77 69

58 - VENDS foin sur pied 2017 sur 25 ha regroupés région Prémery (réf. 4801)
✆ 03 86 58 80 93
06 44 87 39 59

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ 06.86.08.38.02. ou 03.84.32.30.91

Fourrage

01 - Vds foin BR 120x120 année 2016 - tracteur NH 100 cv, 3300 h, fourche relevage avt - presse BR - charrue 4 socs
✆ 04.74.42.00.70

01 - Vds foin et paille bonne qualité BR 120x130 Montrevel prix 60 euros/T
✆ 06.74.18.42.54

26 - Vds foin 2016 et luzerne 2016 1ère, 2ème et 3ème coupe en balle ronde 120 x 120.
✆ 06 83 48 29 67

42 - Vds ENRUBANNAGE blé immature + trèfles bio + analyse Loire.
✆ 06 22 85 65 97

71 - Vends foin et paille 1ere et 2e catégories, stockés à l'abri, B.C.. Recherche regain.
✆ 06 09 97 91 59

71 - Vends bonne paille livrée par camion remorque. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche.
✆ 06 81 89 18 52

71 - Vends foin réc. 2016, BR ou BC, 80 x 120 RGI trèfle prairie naturelle, départ ou rendu.
✆ 06 16 91 31 82

Pépinière

38 - Producteur fruits + pép. vds plants pommier, poirier de variété d'avant... exp. gratuit à + 10 scions.
✆ 06 42 90 75 43

Propriété

69 - VENDS 3 ha 70 de Moulin à Vent d'un bloc à personne sérieuse, pas de bio (réf. 48VB1)
✆ 06 10 43 35 81

Terrain

07 - Eleveur recherche terres agricoles pour céréales et luzerne. Curieux s'abstenir. Paiement garanti.
✆ 06 85 12 73 24

Divers

10 - Vends pulvé 28 m Tecnoma hydropulvé Gps ttes options 2011 contrôle technique ok état impeccable, TX36 2.956 h 5,10 m, benne 10 t, combiné packer 4 m, 4 roues étroites : 2 270/95r46 et 2 13.6r28, cause regroupement.
✆ 06 20 70 13 52

10 - Vends cause retraite : tracteur Renault 103-14, 9000h, bon état - Brabant Bonnel 4 socs sécurité hydrolique - Semoir engrais Amazone ZAM Novis 2000 l vache, déflecteur de bordure trémie large 2,80m.
✆ 03 84 67 30 63.

25 - Vends semoir Horsch Pronto 4 DC fixe, moissonneuse TX 36 5,18 m, pulvé Tecnoma Hydro-Pulvé toutes options GPS 28 m, cover crop 4 m 36 disques Quivogne, cause regroupement.
✆ 06 20 70 13 52

38 - Vend cuisinière bois brun bûches 60 cm, bétaillère 3 bêtes, tonne à eau 1000 litres.
✆ 07 80 32 43 90

38 - Achat plus HT cours collections timbres post. archive commerc. familial cart. postal.
✆ 04 74 00 12 68

38 - Vds aspirateur à poussière de bois, chauffage Sovelor.
✆ 06 41 55 24 33

42 - Vds VL 46 attachées - round baller JD 572 tbe - semoir engrais Bogballe andaineur - herse -
✆ 04 73 95 97 51

67 - Vends griffe d'asperge et location de planteuse, plastique asperge noir et blanc, transparent 2 et 4 m à poche antibuée, voile P19 fraise et gouge et petit matériel asperge Firmenich, cherche charrue 3-4 socs réversible.
✆ 06 14 36 28 98
ou 03 88 70 72 74

70 - Achète charrues Kverneland réversible et en planche. Presses BR Welger, Claas, Deutz Fahr, JD, Krone et Carraro. Tracteurs Ford et MF 168 188 690. Presses MD Claas et JD.
✆ 06 83 59 05 70

Offre

Emploi

71 - Domaine viticole Mâcon cherche salarié, bon salaire si expérience, possibilité logement.
✆ 06 10 72 13 18

Mariage

Rencontre

10 - Agriculteur 30 ans cherche j f 27-35 ans, peut aider à la ferme, pas sérieux s'abstenir.
✆ 06 22 51 25 46

38 - Agriculteur 35 ans cherche jeune femme entre 25 et 40 ans pas sérieuse s'abstenir.
✆ 06 24 30 83 17

89 - 36 ans, jeune femme malgache, agricultrice CHERCHE homme de toute profession.
Ecrire à Terres de Bourgogne
CS 80075 - 21110 Bretenière
(réf. 480A)

Animaux

Divers

39 - Achète vaches, génisses, taurillons, broutards pour engraissement. Paiement comptant. Contacter Laurent
✆ 06 26 20 05 40

Bovin

01 - Vds cause cessation lait 50 VL PH et la suite
✆ 06.84.45.96.41

01 - Vds 6 génisses charolaises de 15 mois HBC bonne origine (IA/SC/VF) TGS
✆ 06.29.94.84.94

03 - Elevage LENA Olivier 03360 Urçay VEND vaches pleines HBL LIMOUSINES, vêlage décembre à mars écographiées et jeunes repro limousins 14 à 16 mois, fils de Cyclone (RRE VS), Gagneur (Top Price Lanaud), Hondo (RJ), Génial (RCV) (450B)
✆ 06 28 02 04 05

10 - Achète 10 génisses limousine à saillir et 1 taureau limousin.
✆ 06 33 90 12 17

10 - Vends belles vaches BLONDE D'AQUITAINE avec leur veau, 2 vaches vêlage septembre -octobre 2Ëme veau, jeunes taurillons pour reproduction, calmes, livraison, garantie sanitaire, cause préretraite -
✆ 06 12 85 67 49

10 - Vends cause retraite troupeau Charolais en agriculture biologique depuis 2001.
✆ 06 85 72 55 83

10 - A V. très bon taureau Charolais 4 ans inscrit HBC, vêlage facile, pas de césarienne sur 2 campagnes, pas de problème de vêlage.
✆ 03 81 35 33 17
ou 06 44 95 63 44

10 - Vends 10 VL MO pleines 1 et 2 lact IA CL sanitaire OK. Aulnois Holsteins et Jerseys
✆ 06 33 65 65 18

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2015 et janvier 2016 – pour vaches et pour génisses- avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée, prix très raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ 06 81 38 47 12
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08.

18 - Vends taureaux, 18 mois, 12 mois, VF, issus IA, dont 1 sc, TGS, inscrits HBC. GAEC de Lepaud, 18600 Augy sur Aubois.
✆ 06 68 68 24 94.

18 - Elevage HBC, vds 6 TB taureaux de 18 mois, type mixte et viande, dociles, avec de bonnes qualités maternelles et de race. EARL Breton, 18 Germigny l'Exempt.
✆ 06 82 25 17 13.

21 - El. HBC VENDS taureaux 2 ans, et veaux reproducteurs de l'année CHAROLAIS, IND IBR. TGS . GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 410C)
✆ 06 76 65 35 98 (Laurent) - 06 37 23 32 07 (Baptiste)

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends reproducteurs HBC 18 mois et 1 an, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires (réf. 4205)
✆ 06 21 88 22 77

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène VENDS 2 taureaux adultes, 20 taureaux de 2 ans et large choix veaux d'un an et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf.450A)
✆ 03 80 97 23 28
06 07 75 59 74

21 - GAEC Loiseau VEND taureaux charolais 18 - 24 mois, origine viande (réf. 470B)
✆ 06 78 09 53 79

21 - Elevage HBC Vends 11 taureaux 12 – 14 mois, père VIGNY, AZELIER, HIAGO, MORVAN , ROBUSTIN, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, tous éligibles, prime CG, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant. (réf. 470C)
✆ 06 15 28 77 63

38 - Vds taureau Salers 6 ans, indemn IBR docile cse retraite + vaches Salers début 2017.
✆ 04 74 58 65 90

39 - Vds bon taureau limousin 5 ans père finaliste Cournon 2011 type mixte élevage
✆ 06 41 15 60 64

39 - Vds cse cessation laitière, taureau de saillie charolais, 22 mois, docile, issu IA Diego, idéal pour crois. lait
✆ 06 79 59 91 05

39 - Ets Jouanin à Chambéria vous propose vaches, génisses pleines de cheptel race charolaise limousine montbéliarde... IDM IBR. Livraison assurée. Contacter Laurent
✆ 06 26 20 05 40

42 - Vds vaches Limousines avec leur veau + taureau ind ibr
✆ 06 70 17 34 85

42 - Vds génisses Limousines 1 an - type viande - IBRA - livr assur -
✆ 06 86 57 38 41

54 - Vends taureaux repro PH et RED H sans cornes et Brune des Alpes, bonnes origines. Gaec des Hirondelle 54115 Laloeuf.
✆ 07 87 86 70 63

58 - VENDS taureaux 18 mois Charolais TGS, bonnes origines. EARL du Champ-Morin - Saint Seine (réf. 4701)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Eleveur sud Nivernais CHERCHE à mettre vaches gestantes en pension chez éleveur sérieux. (réf. 490B)
✆ 06 15 61 48 41

58 - VENDS génisses 18 mois Limousines, - taureaux Limousins et Charolais, IND. IBR, BO (réf. 4903)
✆ 06 81 04 68 24

58 - VENDS très bons taureaux Limousins de 18 mois, doux, TGS. (réf. 4902)
✆ 06 86 50 09 09

69 - Aux éleveurs du Rhône, recherche vaches race 66 pour abattoir de St Romain de Popey. Renseignements au :
✆ 06 85 66 65 35

69 - Vds taureaux charolais 17 mois et 15 mois inscrits HBC TGS, TB origine. Livraison possible.
✆ 06 85 73 49 86
ou 04 74 63 49 93

69 - A vendre taureau charolais 2 ans type élevage H Book. Très docile.
✆ 06 87 34 58 92

71 - Vends cause cessation 20 taureaux de 2 ans repro. et 30 génisses pleines charolaises, HBC, IBR A, TGS. Dumont J.P.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ 06 81 99 18 93

71 - Cause cessation VENDS 12 génisses Charolaises pleines, bonne origine, terme de janvier à avril 2017 - 6 vaches Charolaises pleines, IBR A (réf. 4703)
✆ 06 69 33 41 80

71 - Vends pour repro. taureaux Aubrac 14 mois et taureaux limousins 20 mois.
✆ 06 20 39 48 98
ou 06 20 55 81 02

71 - Vends très bons taureaux charolais lourds type viande, au pré, fils Untel Russ Virgil.
✆ 03 85 58 76 55

71 - Elevage sérieux vend 50 vaches pleines, HBC ou non, à choisir parmi 450. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaecbonnot.free.fr
✆ 06 81 89 18 52

71 - Vds 40 taureaux 20 mois, HBC, T. B. qualité et origines. Gaec Bonnot, 71220 La Guiche. http://gaecbonnot.free.fr
✆ 06 81 89 18 52

71 - Gaec Robin Vannier vends mâles reproducteurs limousins 15 mois, HBL, TGS, livraison possible. 71460 Chapaize.
✆ 06 89 86 56 85

71 - Vends 12 taureaux charolais 16 mois pour engraissement.
✆ 06 16 62 76 37

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Caprin

26 - Vds chevrettes Alpines 1 an pleines. MB début mars, troupeau capgène 986L.
✆ 06 50 04 19 44

Ovin

26 - A vendre agnelles et brebis Mourerous.
✆ 04 75 27 53 87

71 - Cause retraite VEND 30 brebis Texel X Charollaise terme 02/17, bélier Charollais (réf. 4704)
✆ 06 69 33 41 80

74 - Achète et vends agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Porcin

26 - Vds porcs fermiers 140 kg nourris avec nos céréales, 2.50 euros kg, élevés sur paille.
✆ 06 80 20 65 88

38 - Vds porcelets fermiers 25 kg nés sur paille, sevrés à 4 sem. dispo. toute l'année.
✆ 06 83 81 45 79

69 - A vendre porc fermier d'environ 150 kg.
✆ 04 78 48 55 37
ou 06 81 10 38 94

Volaille-Lapin

42 - Vds dindes fermières élevées plein air
✆ 06 82 29 74 85

Chien

10 - Vds chiens de chasse Grand bleu de Gascogne 1 an pucés vacc certif véto bonne santé, 2 fem. bon pr lièvre, mère 250269606055246 Siren 512475906, non inscrits.
✆ 06 83 37 33 85

25 - VDS chiots Beauceron Lof Parents trav. bovins ovins 2 mois pucés, vaccinés, mère 250268730142444.
✆ 06 42 32 43 65

38 - Vds chien Braque 4 ans1/2, bon chasseur arrêt rapporté cause arrêt, pucé N° : 250268710307032
✆ 04 76 36 34 87

42 - Vds chiots Border Collie non lof nés 22.09.2016 2 m - mère 250268500350246 siren 812047843
✆ 04 77 62 51 87

69 - Vds chien né le 09/05/2015 Griffon Vendéen X Porcelaine bon pour lièvre. N°165 EMZ - Siret : 523 223 629.
✆ 04 74 26 32 89



PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

- ❒ Tracteurs
- ❒ Matériels de travail du sol
- ❒ Matériels de récolte
- ❒ Matériels de traitement
- ❒ Matériels arbo-viti
- ❒ Matériels de distribution
- ❒ Matériels d'épandage
- ❒ Matériels d'irrigation
- ❒ Matériels forestiers
- ❒ Matériels travaux publics
- ❒ Matériels de cave
- ❒ Matériels de manutention
- ❒ Matériels de station
- ❒ Matériels de taille
- ❒ Materiels agricoles divers
- ❒ Véhicules utilitaires
- ❒ Véhicules tourisme
- ❒ Ventes/achats de récoltes
- ❒ Cultures sous abris
- ❒ Plants/pépinières/Droits à produire
- ❒ Bâtiments professionnels
- ❒ Propriétés achat/ventes
- ❒ Terrains
- ❒ Locations agricoles
- ❒ Locations autres
- ❒ Offres d'emplois
- ❒ Demandes d'emplois
- ❒ Propositions commerciales
- ❒ Offres de service
- ❒ Mariage-rencontres
- ❒ Divers
- ❒ Animaux divers
- ❒ Bovins
- ❒ Caprins
- ❒ Ovins
- ❒ Porcins
- ❒ Equins
- ❒ Volailles/Lapins
- ❒ Chiens
- ❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne

1, Rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services

allopneus.com VENTE ET MONTAGE DE PNEUS
anciennement PNEUS FRANCE NORD PFN
LIVRAISON GRATUITE À PARTIR DE 2 PNEUS
0 811 140 128 Service 0,06 €/min + prix appel
Fax : 04.26.07.86.38
ALLOPNEUS.COM - CS30470
13096 AIX-EN-PROVENCE Cedex 2

C'EST NOËL CHEZ ALLOPNEUS ! BÉNÉFICIEZ DE PRIX FOUS ! *

	€HT		€HT		€HT
PN 16.9 R24 134A8 CULTOR RADIAL-S	300	PN MIT CGS 340/85 R 38 133 A8 RD-01 TL	325	PN BRI 600/70 R 30 165 D VT-TRAC	1665
PN ALL.S 11,2 R 38 137 A8 3504E	355	PN MIT CGS 420/85 R 28 136 B RD-01 TL	339	PN BRI 600/70 R 34 167 D VT-TRAC	1825
PN ALL.S 8,3 R 44 126 A8 3504E	325	PN GAL 580/70 R 38 155 A8 R-1W	800	PN BRI 710/70 R 38 178 D VT-TRAC	2795
PN CUL 280/85 R 24 115 A8 RADIAL-85	177	PN ALL.C 8.3 R 36 350 ****	240	PN BRI 710/75 R 42 181 D VT-TRAC	4625
PN CUL 8.3 28 8PR AS-AGRI 10	107	PN ALL.S 11,2 R 36 136 A8 3504E	275	PN FIR 280/70 R 20 116 A8 4000	225
PN FIR 280/85 R 28 118 D PERF85	211	PN ALL.S 8,3 R 32 116 A8 3504E	160	PN FIR 300/70 R 20 A8 RADIAL 4000	252
PN FIR 420/70 R 28 133 D PERF70	417	PN ALL.S 9,5 R 40 132 A8 3504E	325	PN FIR 340/80 R 18 143 A DURAFUT	355
PN FIR 420/85 R 30 140 D PERF85	438	PN ALL.S 9,5 R 48 136 A8 3504E	285	PN FIR 380/85 R 24 131 D PERF85	349
PN FIR 440/65 R 28 131 D PERF65	455	PN BRI 480/65 R 28 148 D VT-TRAC	745	PN FIR 405/70 R 18 141 B DURAFUT	447
PN FIR 540/65 R 28 142 D PERF65	620	PN BRI 540/65 R 28 154 D VT-TRAC	865	PN FIR 420/85 R 28 139 D PERF85	445
PN G.Y 540/65 R 24 140 A8 DT818	627	PN BRI 540/65 R 30 155 D VT-TRAC	965	PN FIR 420/85 R 34 142 D PERF85	555
PN MIT CGS 480/70 R 28 140 B RD-02 TL	454	PN BRI 600/65 R 28 159 D VT-TRAC	1315	PN FIR 440/80 R 28 156 A DURAFUT	670
PN MIC 380/90 R 46 157A8 B AG RC	950	PN BRI 600/70 R 28 164 D VT-TRAC	1640	PN FIR 460/70 R 24 159 A8 DURAFUT	498

PNEUS TOURISME - UTILITAIRE - 4X4 - QUAD - MOTO - PL - JANTES
Fabrication de jantes et roues sur demande • Jumelage
Roues Etroites sur mesure • Espaces verts • Forestier • Manutention et Industriel
(dans la limite des stocks disponibles)

Remorque Lambert
ALLIANCE
32 T PTC Tridem Suiveur
Roues Kargo Radial
Année 2015 - Démo
23 500 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
www.lambert-sa.com 02 43 00 75 31

NOUVEAUX SIEGES
-SIEGES CONFORT-TISSU-
COMPRESSEUR – 430 € HT
-SIEGES ECO-PVC – 59 € HT
AUTRES MODELES NOUS CONSULTER
DIFFUSION DIRECTE (17)
05 46 32 44 33 - WWW.DIFFUSION-DIRECTE.FR

PIÈCES D'ORIGINE DIRECT USINE
J. DEERE - CASE IH
CLAAS - KRONE
Tél. 02 41 52 18 53
WWW.PIECESMOINSCHERES.COM

CABI CAILLOL
Tél. 05 63 56 44 37
www.cabi-caillol.com
CONTAINER DÉPLAÇABLE SUR PIEDS TÉLESCOPIQUES
Capacité environ 2m³, 4m³ à 6m³
Sortie latérale et centrale

UNISERVICE
BATIMENTS EN KIT
CHARPENTE - COUVERTURE - BARDAGE
ECONOMIQUE • ESTHETIQUE • DURABLE • SIMPLE
• POSSIBILITÉ DE MONTAGE • STOCKAGE
• GARANTIE DECENNALE • PME-PMI
• ELEVAGE • CHEVAL
STRUCTURE GALVANISÉE
Zone Industrielle des Gravasses
12200 Villefranche-de-Rouergue - Tél. : 05 65 81 29 66
www.batiments-kit-uniservice.com

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 18 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2016 à 1,80 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

NOMINATION

HOSPITALIA

Société par actions simplifiée
au capital de 12 810 000 euros
Siège social : 16 boulevard de Sévigné
21000 Dijon
451 315 188 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal du 29 juin 2016, l'assemblée générale ordinaire, après avoir constaté l'expiration des mandats de Monsieur Jean-Claude PETAMENT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société EXCO SOCODEC, Commissaire aux comptes suppléant, à l'issue de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015,

Décide de nommer :

- La société EXCO SOCODEC, représentée par Monsieur Jean-Claude PETAMENT sise 51 avenue Françoise Giroud à Dijon (21000), en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
- Monsieur Olivier PERROUD sis 51 avenue Françoise Giroud à Dijon (21000), en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant

pour une nouvelle période de 6 exercices arrivant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis

Le Président

AL214918025

TRANSFERT DE SIÈGE

LA CHARMERIE

Société civile immobilière
au capital de 1.500 euros
Siège social : 9, rue de la Charmerie
21 120 Spoy
514 518 760 RCS Dijon

Par un procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 7 novembre 2016, le siège social a été transféré 4, place de l'Abbé Debrie – 21 121 Ahuy à compter de ce jour. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention au RCS de Dijon.

AL214917978

UNAP CONSEILS

SARL au capital de 10 000 euros
17 rue Lamartine
71250 Cluny
520 671 280 RCS Mâcon

Par décision en date du 22/11/2016, l'associé unique a décidé, de transférer le siège social au 9 rue Danton - 21000 Dijon à compter du 09/12/2016.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Le gérant est Monsieur Jérémie DUVAL demeurant 9 rue Danton à Dijon (21000).

En raison de son nouveau siège social, la société sera immatriculée au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

AL214918019

SCI DES DUCS

SCI au capital de 1 000 euros
17 rue Lamartine
71250 Cluny
801 045 618 RCS Mâcon

Par décision de l'AGE du 22/11/2016, il a été décidé, de transférer le siège social au 9 rue Danton - 21000 Dijon à compter du 09/12/2016.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Les cogérants sont Monsieur Jérémie DUVAL demeurant 9 rue Danton à Dijon (21000) et Monsieur David LANDAT demeurant 8 rue du Merle à Cluny (71250).

En raison de son nouveau siège social, la société sera immatriculée au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

AL214918020

CLEMIE & CO

SARL au capital de 5 000 euros
17 rue Lamartine - 71250 Cluny
803 963 107 RCS Mâcon

Par décision de l'AGE du 22/11/2016, il a été décidé, de transférer le siège social au 9 rue Danton - 21000 Dijon à compter du 09/12/2016.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Les cogérants sont Monsieur Jérémie DUVAL et Madame Clémentine DUVAL, demeurant 9 rue Danton à Dijon (21000)

En raison de son nouveau siège social, la société sera immatriculée au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

AL214918021

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

SOLI'ASSUR

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 10.000 €
Siège social : 17, rue Lamartine
71250 Cluny
801 965 534 R.C.S. Mâcon

Suivant décisions du 24/10/2016, l'associé unique a décidé :

- de nommer en qualité de cogérante, Madame Clémentine DUVAL, née VINCENT, demeurant 9, rue Danton - 21000 Dijon, à effet du 28/11/2016,
- de transférer le siège social, à compter du 28/11/2016, de Cluny (71250) - 17, rue Lamartine à Dijon (21000) - 9, rue Danton et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la société.

Monsieur Jérémie DUVAL demeurant 9, rue Danton - 21000 Dijon demeure gérant.

La société sera radiée du RCS de Mâcon et fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de Dijon.

AL214918028

MODIFICATION DE CAPITAL

2094

Société par actions simplifiée
au capital de 100 016 euros
Siège social : 10, Place Centrale
21800 Quétigny
RCS Dijon 417 767 647

Aux termes d'une délibération en date du 25 novembre 2016, l'assemblée générale extraordinaire a constaté que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital, et a décidé, conformément aux dispositions de l'article L 227-1 du Code de commerce, de ne pas dissoudre la société.

Le Président

AL214918011

SELARL d'Avocats
1 place du 18 Juin 1940
74940 Annecy-Le-Vieux

GUINOT F.B

SARL au capital de 3.630.000 €
Siège : 39 rue des Vernottes
21110 Cessey sur Tille
508779816 RCS de Dijon

La réduction du capital social de 3.630.000 € à 2.630.000 € décidée par AGE du 17/10/2016 est définitivement réalisée avec effet au 28/11/2016.

La modification des statuts appelle la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à trois millions six cent trente mille (3.630.000) euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à deux millions six cent trente mille (2.630.000) euros

Pour avis

La Gérance

AL214918016

ADDITIF

Additif à l'annonce légale parue dans «TERRES DE BOURGOGNE » numéro 1401

Du 25-11-2016 édition 21

Concernant :

S.A.S SAGAMORE

Siège social : 21, rue chanoine Bordet 21000 Dijon

Capital : 1 000 euros

immatriculation au RCS de Dijon

Toute cession d'action sera soumise à l'agrément de l'Assemblée Générale.

Chaque associé à accès à l'Assemblée Générale et a exercer un droit de vote.

AL214918010

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

CHANGEMENT RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Guillaume LORISSON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Pascal MASSIP, Marc PRIEUR, David BELOU, Véronique VARLET et Guillaume LORISSON notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à Dijn(Côte d'Or) 1 Place de l'Europe, avec bureau permanent à Genlis (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen. Le 29 novembre 2016, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle par :

Monsieur Robert Louis Jean LHUILLIER, retraité, et Madame Alice Marie Louise CURIE, Retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Chevigny-Saint-Sauveur (21800) 7, Rue des Montrachets.

Monsieur est né à Corcelles-Les-Citeaux (21910) le 29 juin 1929,

Madame est née à Seligney (39120) le 31 mars 1932.

Mariés à la mairie de Seligney (39120) le 4 mars 1957 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion

Le notaire.

AL214918012

AVIS DE LA SAFER

SAFER DE CÔTE D'OR

Appel à Candidatures du 05/12/2016

La SAFER Bourgogne Franche Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

ECHENON : 3 ha 89 a 10 ca - Champ chandelier: ZI-110 - Contour bocaire: ZA-111

SAINT-USAGE : 73 a 00 ca - En crevesson: ZA-105

TROUHANS : 5 ha 20 a 70 ca - Les petites vies: ZI-55 - Quetelot: ZD-54

Pour les dossiers ci-dessus location sur une partie de la surface et Parcelles en nature de Terre.

GEVREY-CHAMBERTIN: vigne en AOC GEVREY Village

19 a 94 ca - Roncevie: BK-117

Objectif : Recherche investisseurs pour maintien de l'exploitant.

La SAFER Bourgogne Franche Comté se propose de louer les biens fonciers suivants :

COUCHEY(21) - 36 a 73 ca - 'En leautier': AL- 51 - 'En malpertuis': AB- 425 - 'En vigne ribaude': AA- 199 - 'La plantelle': AM- 198- 199 - 'Le desert': AM- 7

AA 199 et AL 51 : Terre à vigne AOP Marsannay Rosé

AM 198, AM 199, AM 7 : Terre à vigne AOP Marsannay

AB 425 : Terre à vigne AOP Côteaux Bourguignons, Crémant, Bourgogne Aligoté

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit **au plus tard le 26/12/2016** à Safer Bourgogne Franche Comté, 11 Rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE, Tél. : 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.

Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com,

Où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL214918029

SELAS « Didier NOURISSAT, Hugues MISSEREY, Ivan STRIFFLING, Maël VIARD et Marjolaine NOURISSA -GONTHIER », Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 Dijon

AVIS DE CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Ivan STRIFFLING, notaire à Dijon, le 01/12/2016, M. Roland René André HERISSON, retraité, et Mme Jacqueline Adrienne APARICIO DA SILVA, retraitée, son épouse, dt àBelleneuve (21310), 16 rue de la Motte d'Ahuy, nés M. à Chantenay Saint Imbert (58240) le 27/05/1954, Mme à Trochères (21310) le 12/03/1954,

Mariés sans contrat à la mairie de Saint Pierre Le Moutier (58240) le 28/05/2005,

Ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec apport de biens propres.

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois, à compter de la date de parution du présent avis, et devront être notifiées L.R.A.R. ou par acte d'huissier de justice à Me STRIFFLING – 23 Rue Buffon – 21000 Dijon.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal de Grande Instance.

Pour avis et mention

Ivan STRIFFLING

AL214918030

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

PONSARD CHEVALIER

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 €
Siège social : 2 Rue les Tilles
21590 Santenay
534 001 086 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21/11/2016 :

- Madame Coralie BERNARD, demeurant 14 Bis rue de la Canivolle à Châtenoy-le-Royal (71880), a été nommée Gérante à compter du 21/11/2016 pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Danielle PONSARD, démissionnaire à même date.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL214917989

UNIT14

SARL au capital de 7 500 euros
Siège social : 15 rue Haute
21220 Collonges Les Bévy
819 315 300 RCS Dijon

Aux termes d'un ASSP en date du 14/11/2016, à Courbevoie, la société UNIT14 a conclu un contrat de location gérance avec la société KFC France, SAS au capital de 134 104 380 euros dont le siège est à Courbevoie (92400), C½ur Défense – tour B, 100 Esplanade Général de Gaulle, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 380 744 870, pour l'exploitation d'un fonds de commerce de restauration rapide de spécialités de poulets à consommer sur place et à emporter situé 28

Boulevard de l'Europe à Quétigny (21800). Cette location gérance a été consentie pour une durée de 10 ans à compter du 15/11/2016 susceptible de renouvellement une fois sous conditions portant ainsi la durée de la location gérance à 20 ans.

La Gérance

AL214918009

HELGI MOQUETTE

SARL au capital de 40.000 €
Siège : Chenôve (21300)
6 Rue Gay Lussac
379 418 445 RCS Dijon

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Novembre 2016, Monsieur Paul DEGOUVE DE NUNCQUES demeurant à Dijon (21000) 14 Rue Blériot a été nommé gérant, à compter du 1er Décembre 2016, en remplacement de Monsieur François DEGOUVE DE NUNCQUES, démissionnaire.

AL214918022

LA VERRONNERIE

Société Civile Immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 38 Rue Marceau 21 000 Dijon
R.C.S. Dijon 520 435 801

Gérance

Aux termes d'une assemblée générale mixte en date du 15 septembre2016, la collectivité des associés a pris acte de la nomination de Monsieur Boris CHRISTEL demeurant Lieudit Talhouët – 56 400 – Brech aux fonctions de Gérant en remplacement de Madame Renée PIGOT, démissionnaire, et ce à effet du 15 septembre 2016.

La Gérance

AL214918027

DISSOLUTION LIQUIDATION

LES BLEUETS MONTBARDOIS

Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social : 25, rue d'Abrantès
21 500 Montbard
799 442 090 RCS Dijon

Par décision collective des associés du 31 octobre 2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame Lidwine BERGER demeurant 20, rue d'Abrantès – 21 500 Montbard avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 25, rue d'Abrantès – 21 500 Montbard, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Mention au RCS de Dijon.

AL214917961

LES BLEUETS MONTBARDOIS

Société civile immobilière
en liquidation
au capital de 500 euros
Siège social : 25, rue d'Abrantès
21 500 Montbard
799 442 090 RCS Dijon

Par décision collective des associés du 31 octobre 2016, les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Madame Lidwine BERGER demeurant 20, rue d'Abrantès – 21 500 Montbard et déchargé ce dernier de son mandat ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Dijon. Mention au RCS de Dijon.

AL214917962

HLB DOCUMENT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 78.016 €uros
Siège social : 13 rue du Docteur Quignard
21000 Dijon
RCS Dijon 380 467 837

Avis de dissolution

Par décision du 15 novembre 2016, l'Associée unique de la société HLB DOCUMENT, la société 2KD INVESTISSEMENT, société par actions simplifiée au capital de 10.000 €, dont le siège social est sis 103 rue de la Boëtie 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 804 975 464, représentée par Monsieur Armand DE GEOFFRE DE CHABRIGNAC, Président, a prononcé la dissolution de la Société HLB DOCUMENT, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, à compter du même jour par suite de la réunion de toutes les parts sociales en une seule main.

Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans les 30 jours de la présente publication.

Les oppositions seront reçues au Tribunal de Commerce de Dijon. Le dépôt légal sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Dijon.

AL214918013

LE GOURMY'S

SARL en liquidation
Au Capital de 50 000 €uros
Siège Social : 15, rue Bossuet
21000 Dijon
R.C.S. Dijon B 530 600 592.

Clôture de liquidation

L'assemblée générale réunie le 19 novembre 2016 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mademoiselle SAUCE Olivia de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30 septembre 2016. Les comptes définitifs établis par le liquidateur seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis le liquidateur .

AL214918026

AVIS DE CONSTITUTION

Maître Bertrand BOZEC
Notaire
5 Rue Voltaire
29100 DOUARNENEZ,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte en date du 24 Novembre 2016, enregistré au SIE de QUIMPER-Ouest le 30 Novembre 2016 bordereau n°1475 case n°1, il a été constitué la société civile dénommée SCI DE TROMELIN, ayant son siège 21640 Vougeot – 6 Chemin des Hautes Rives, au capital de DEUX CENT EUROS (200,00 €) pour une durée de 99 années à compter de l 'immatriculation au R.C.S et ayant pour objet l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Apport : une somme de 200,00 Euros en numéraire.

Gérance : Monsieur Laurent Claude CHIRPAZ, demeurant 21640 Vougeot – 6 Chemin des Hautes Rives et Madame Anne-Marie Yvonne LE FLOCH, épouse de Monsieur Laurent Claude CHIRPAZ demeurant 21640 Vougeot – 6 Chemin de Hautes Rives sont nommés co-gérants statutaires sans limitation de durée.

Agrément : Toutes cessions entre vifs, toutes attributions en suite de partage de communauté de biens entre époux et toutes transmissions de parts sociales de capital pour cause de décès ou de fusion ou autres opérations assimilées entre personnes morales sont libres sauf si elles profitent à des tiers autres que le conjoint d'un associé.

Immatriculation : au RCS de Dijon.

Pour avis.

AL214918018

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 02/12/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale :MORNING GLORY CAFE

Siège social : 25 rue des Godrans, 21000 Dijon

Forme : SARL Sigle : MGC

Capital : 3000 €

Objet social : Vente de produits alimentaires et boissons, sur place et à emporter.

Co-gérant : Monsieur Augustin REYNAL DE SAINT MICHEL, 26 rue de l'égalité, 21000 Dijon

Co-gérant : Madame Félicie RITZ, 26 rue de l'égalité, 21000 Dijon

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Dijon

AL214918024

OZEN NETTOYAGE

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 17 avenue de la Gare
21910 Saulon La Chapelle

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Dijon du 05 décembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : OZEN NETTOYAGE

Siège social : 17 avenue de la Gare 21910 Saulon La Chapelle

Objet social : L'entretien et le nettoyage de tous types de tapis, rideaux et autres tissus et textiles d'ameublement. Nettoyage intérieur de voitures. Nettoyage de tous locaux particuliers ou professionnels.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 3 000 euros

Gérance : Madame Lucile ÖZEN et Monsieur Ozkan ÖZEN demeurant ensemble à Dijon (Côte d'Or) - 9 B rue Pierre BOISSON.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis : La Gérance

AL214918031

NIÈVRE

DÉMISSION

COMMERCE BAILLY

SARL au capital social de 146 272,50 Euros
Siège social : Dompierre sur Nièvre
58350 Chateauneuf Val de Bargis
R.C.S. Nevers 314 247 651

Le «31 octobre 2016» «l'Assemblée générale» constate la démission de Monsieur Jean-François BAILLY de son mandat de co-Gérant.

Pour avis.

AL584918041

SCEA DE CERVENON

SCEA au capital social de 10 977 euros
Siège social : Le Château de Dompierre
58350 Dompierre sur Nièvre
R.C.S. Nevers 314 247 651

Le «31 octobre 2016», «l'assemblée générale» constate la démission de Monsieur Jean-François BAILLY de son mandat de co-gérant.

Pour avis.

AL584918044

LA DOMPIERROISE

SARL au capital social de 401 000 Euros
Siège social : Château de Dompierre
58350 Dompierre sur Nièvre
R.C.S. Nevers 330 012 113

Le «31 octobre 2016», « l'assemblée générale» constate la démission de Monsieur Jean-François BAILLY de son mandat de co-gérant.

Pour avis.

AL584918045

SUCCESSION

AVIS

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche Comté et du département de la Côte d'Or, Administratrice générale - France Domaine 25 rue de la Boudronnée 21047 DIJON cedex, curateur des successions de :

M Christian VINCON, décédé le 25/03/2010 à NEVERS (58) Référence : 0218003975

M Léon VIGNERON, décédé le 10/12/2012

à CORBIGNY (58) Référence : 0212005990

M Serge ROY, décédé le 22/10/2014 à NEVERS (58) Référence : 0218007690

M Bernard OSBERY , décédé le 29/06/2015 à DECIZE (58) Référence : 0218002714

M Michel GOYER, décédé le 05/05/2013 à LA CHARITE SUR LOIRE (58) Référence : 0218002613

M Henri EUVE, décédé le 14/07/2015 à AUXERRE (89) Référence : 0218003203

M Ion SELESAN, décédé le 09/05/2011 à VARZY (58) Référence : 0212004975

Mme Andrée CHASSERAT Vve VILLOIS, décédée le 20/12/2014 à ST SAUVEUR EN PUISAYE (58) Référence : 0218004186

Mme Thi Ngan LE Vve THAI, décédée le 30/07/2013 à VARENNES VAUZELLES (58) Référence : 0218002604

a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif

M René HUGON, décédé le 08/03/2012 à DECIZE (58) Référence : 0212005139

M Robert BELESTIN, décédé le 01/02/2013 à NEVERS (58) Référence : 0212006502

a établi les projets de règlement du passif

AL584918052

MODIFICATION DE CAPITAL

AVOCATS VIGNET & Associés
VIGNET-NOËL-SANONER
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

BRIDOR

Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : Route d'Avallon
58530 Dornecy
450 494 349 RCS Nevers

Capital social

Il résulte :- du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 27 octobre 2016,- du procès-verbal des décisions du Gérant du 5 décembre 2016, que le capital social a été réduit d'un montant de 50 000 euros par voie de rachat et d'annulation de 200 parts sociales. Les articles 6,7 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence. Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent mille euros (100 000 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50000 euros).Pour avis, le Gérant.

AL584918067

MODIFICATION DE STATUTS

Maître Marie CHERAMY,
notaire à Nevers (58000)
25 avenue Pierre Bérégovoy

SCI SAINT MARTIN

Suivant acte reçu par Maître Michel THOMAS, notaire à Nevers (58000), le 25 juillet 1994, il a été procédé aux modifications suivantes concernant la société dénommée SCI SAINT MARTIN siège social 32 rue de Paris (03000) Moulins, SIREN n°392 333 985, au capital de 590.000,00 francs soit 89.944,92 €.

Siège Social :

Ancienne mention : Moulins (03000) 32 rue de Paris

Nouvelle mention : Nevers (58000) 25 rue des Merciers.

Administration et contrôle de la société-gérance :

Ancienne mention : Monsieur Jean, François DESAMAIS

Nouvelle mention : Monsieur Pierre, Henri DAUDET

Pour avis, la gérance.

AL584918054

CESSION

SCP PERROT-THUARD
Notaires à Moulins (Allier)
27, Rue de la Flèche
03000 Moulins

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Acte de Me François PERROT, Notaire à Moulins, en date du 24/11/2016 enregistré au SIE de Moulins, le 25/11/2016 Bord 2016/1233 case1, contenant :

Cession de fonds de commerce

Par : Mr Raymond, Jean, Nicolas VIGNOL, boulanger, et Mme Corinne, Martine GODFROY, vendeuse, son épouse, demeurant à Dornes (58390), 53 Place de la Mairie.

Au profit de : la société dénommée EURL LUCAS SYLVAIN, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 40.000€, dont le siège social est à Dornes (58390), 53 Place de la Mairie, identifiée sous le numéro SIREN 823 697 818 et immatriculée au RCS de Nevers.

Un fonds de commerce de BOULANGERIE – PATISSERIE – CONFISERIE ET ISSUS sis et exploité à Dornes (Nièvre), 53 Place de la Mairie, pour lequel le CEDANT est identifié sous le numéro SIREN 342 071 727 et immatriculé au RCS de Nevers, à la Chambre des Métiers de Nevers sous le n° 342 071 727 RM 580 et pour le Répertoire des Entreprises et des Etablissements, le fonds de commerce vendu est identifié à l'INSEE sous le numéro SIRET : 34207172700024.

Prix 65.000€ payé comptant (s'appliquant aux éléments incorporels pour 45000€ et au matériel pour 20000€).

Entrée en jouissance le 24/11/2016

Oppositions en l'étude de Me Sylvia JOUMIER, Notaire à Lucenay les Aix (58380) par acte d'huissier de justice dans les dix (10) jours suivant la dernière en date de la présente insertion et de la publicité au B.O.D.A.C.C.

Pour Insertion.

Le notaire.

AL584918070

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

BAR DES CARRIERES

Marie-Pierre SAUVANET, propriétaire (bailleur) du BAR DES CARRIERES (café-restaurant) situé au 2 route de Suilly La Tour à Champcelée – 58150 Suilly La Tour, annonce :

- La reprise des locaux, après accord et signature du contrat, est effectuée par M. Emilien MATTON à compter du 1er novembre 2016 pour 3 ans.

AL584918031

NON DISSOLUTION

HOTEL DES GATINES

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 1 000.00 euros
Siège social : 37 route de Chetif Bois
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
807 416 813 RCS Nevers

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 28 octobre 2016, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, ont décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, la gérance.

AL584918056

DISSOLUTION LIQUIDATION

AUBERGE DU BECASSIER

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 1000 euros
Siège social : 2 route de Moulins Engilbert
58290 Vandenesse (Nièvre)
477 835 946 RCS Nevers

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2016 la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour suivie de sa mise en liquidation amiable.

A été nommé comme liquidateur Monsieur Patrice BOYER, demeurant à Vandenesse (Nièvre) 1 rue Du Quart, à qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse suivante Vandenesse (Nièvre) 1 rue du Quart. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers..

Pour avis,

AL584918046

EARL DE CHAMPCREUX

Champcreux
58370 Villapourçon
Au capital de 76 224,51 euros
R.C.S. de Nevers - N° 352 438 188

Aux termes d'une délibération en date du 11 novembre 2016, la collectivité des associés de l'EARL de CHAMPCREUX a décidé la dissolution de la société à compter du 30 novembre 2016.

Elle a nommé en qualité de liquidateurs M. Michel PAUCHARD et Mme Marie-Josèphe PAUCHARD, demeurant à Champcreux - 58370 Villapourçon, et leur a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Champcreux - 58370 Villapourçon, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis. Le liquidateur.

AL584918055

SCEA BOUTTIER EN LIQUIDATION

Maizières - 58150 Garchy
Au capital de 34 453,48 euros
RCS Nevers - 350 618 245

L'assemblée générale réunie le 30 novembre 2016 a approuvé les comptes définitifs de liquidation au 31 octobre 2016, déchargé M. Jacques, Gérard et Michel BOUTTIER de leur mandat de co-liquidateurs, donné à ces derniers quitus de leur gestion et prononcé la clôture de la liquidation.

Comptes définitifs déposés au RCS de Nevers

Pour avis, les liquidateurs

AL584918057

SCI DU BON SENS

Société civile immobilière
au capital de 1 524,49 euros
Siège social : RN 7 Nevers Nord
58640 Varennes Vauzelles
399 114 610 RCS Nevers

Par une Assemblée générale Extraordinaire du 20/11/2016, les associés ont a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur Jean-Paul SCHAEFFER, de nationalité française, demeurant à 16 rue d'Agadir, Essaouira, Maroc a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé RN 7 Nevers Nord, 58640 Varennes Vauzelles.

Pour avis.

AL584918059

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

SARL PEYRE ELECTRICITE

SARL en liquidation
au capital de 10 000 euros
7 Rue des Frères Gambon
58200 Cosne Cours Sur Loire
RCS Nevers 478 304 470

L'Assemblée Générale du 08/11/2016 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31/08/2016, déchargé M. Dominique PEYRE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.

Pour avis

AL584918060

SCI BBT

Société civile immobilière
au capital de 500 euros
Siège social 10 rue Louis Vicat
58000 Nevers
RCS Nevers 449 198 522

Par assemblée générale en date du 30 Novembre 2016, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 Novembre 2016.

Mr Bruno Callabat, demeurant 10 rue Louis Vicat 58000 Nevers, a été nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation a été fixé au 10 rue Louis Vicat 58000 Nevers.

Pour avis.

AL584918061

«TRANSPORTS KREMER»

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 €uros
Siège social : «Thiernay»
58160 La Fermeté
R.C.S. Nevers : 350 381 406
Société en liquidation

Décision : Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2016

Objet : Dissolution amiable

Liquidateur :

- Monsieur Jean-Luc KREMER demeurant à La Fermeté (Nièvre) – Lieudit « Thiernay »

Siège de la liquidation :

La Fermeté (Nièvre) – Lieudit « Thiernay »

Lieu où la correspondance doit être adressée :

La Fermeté (Nièvre) – Lieudit « Thiernay »

Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

Le Liquidateur

AL584918062

E_&_R ENTRETIEN & RENOVATION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : Varennes Vauzelles (Nièvre)
7 rue Vincent Van Gogh
RCS Nevers : 521 596 635
Société en liquidation

Décision : Assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2016

Objet : Dissolution amiable

Liquidateur :

- Monsieur Philippe LATOUR demeurant à Varennes Vauzelles (Nièvre) – 7, Rue

Vincent Van Gogh

Siège de la liquidation :

Varennes Vauzelles (Nièvre) – 7, Rue Vincent Van Gogh

Lieu où la correspondance doit être adressée :

Varennes Vauzelles (Nièvre) – 7, Rue Vincent Van Gogh

Dépôt : Au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

Le Liquidateur

AL584918063

SARL LADERIM

SARL en liquidation au capital de 1.000 €
Siège de liquidation : 11 rue Saint Martin
58000 Nevers
497 605 345 RCS Nevers

Clôture de liquidation

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 04 avril 2016 au siège de liquidation, a approuvé le compte de liquidation de la société et donné quitus de son mandat au liquidateur, M. Alain FOURNIER dt 191 rue de Reims - 02200 Villeneuve Saint Germain

Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, A. FOURNIER

AL584918064

AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20/11/2016 il a été constitué une société

Dénomination : GEEKOMATICS

Siège social : 5 rue Jean Gautherin, 58000 Nevers

Forme : SASU

Capital : 1000 Euros

Objet social : La société a pour objet en France et à l'étranger : La prestation de service informatique et internet.

Président : Monsieur Simon BENCHEMAKH demeurant : 5 rue Jean Gautherin, 58000 Nevers

Élu pour une durée indéterminée

Immatriculation : Au RCS de Nevers

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire.

Exercice du droit de vote : chaque action donne droit à une voix

AL584918026

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 28/11/2016 il a été constitué une SARL à associé unique dénommée: SARL UNIPERSONNELLE

Nom commercial: BARIS RENOVATION

Siège social: 48 bis rue de marzy 58000 Nevers

Capital: 1.000 €

Objet: Tout travaux de construction, d'entretien et de Rénovation du bâtiments, maçonnerie,terrassement,peinture, carrelage,pose de menuiserie aluminium,bois et PVC,aménagement intérieur, revêtements sols et muraux.

Gérant: M. BARIS Inan 48 bis rue de marzy 58000 Nevers

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Nevers

AL584918039

FIDUCIAL SOFIRAL

AVIS DE CONSTITUTION

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

Acte sous seing privé en date à St Malo en Donzios du 25/11/2016: Constitution d'une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI DES PONTOTS

Siège social : RN 151, Les Pontôts 58350 St Malo en Donzios

Objet social : Acquisition, construction administration et gestion d'un patrimoine immobilier

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Béatrice BURGOS dt RN 151, les Pontôts 58350 St Malo en Donzios

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, obtenu par un ou des associés représentant au moins les 3/4 des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

La Gérance.

AL584918042

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte sous seing-privé du 4 novembre 2016, a été constituée la SAS TBN pour une durée de 99 ans à compter de la date d'immatriculation, au capital social de 7 500 euros et dont le siège social est fixé Rue des Grands Jardins - 58640 Varennes-Vauzelles. L'objet est le débardage, l'élagage, le broyage, l'exploitation forestière, la transformation et la vente de coupes de bois d'industrie, l'achat revente de bois de chauffage et plaquettes forestières, l'achat revente de plaquettes forestières pour paillage horticole, l'abattage d'arbres et broyage pour les tiers.

Président : Clivet Cédric, Moiry - 58490 Saint Parize le Châtel. En cas de pluralité d'actionnaires, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Immatriculation au RCS de Nevers.

Pour avis et mention, le Président.

AL584918043

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : MAVAL ;

Forme sociale : SARL ;

Siège Social : 40, Route de Bourgogne – 58000 Saint Éloi ;

Objet social : Achat, vente, installation, pose et entretien de vérandas – Achat, vente de matériaux de construction ;

Durée de la Société : 99 ans ;

Capital social : 3 000 € ;

Gérance : Mr Eric DAVID dt à Saint Martin d'Heuille (58) – 77, Route de Nevers ; Immatriculation de la Société au RCS de Nevers.

AL584918047

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date à Nevers du 01/12/2016 a été constituée une SASU nommée : S.P.R Evenementiel

Objet : Organisation d'événements

Capital : 100 €

Siège social : 20 Rue de Charleville, 58000 Nevers

Durée : 99 ans

Président : M. Franck MARTINEZ, 75 rue de Chazeau, 58160 Imphy

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nevers.

AL584918049

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 28 octobre 2016, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Chaleur de Cosne Cours sur Loire – C3L

Forme : Société par Actions Simplifiée

Siège social : rue du Colonel Rabier, Route départementale 138 - 58200 Cosne Cours sur LOoire

Objet : la production, la distribution, l'utilisation, la gestion et le développement de l'énergie sous toutes ses formes, ainsi que toutes activités de nature à les favoriser

Durée : 99 ans

Capital : 100.000 €

Transmission des actions : les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément préalable des associés donné par décision collective

Président : M. François CLAIROUIN, 15 ter rue des Champs 92600 Asnières sur Seine

Commissaire aux comptes titulaire : la société AUDIT & STRATEGY Finance Management 15 rue de la Bonne Rencontre 77860 Quincy Voisins - RCS Meaux 453 196 263

Commissaire aux comptes suppléant : M. Vital SAINT-MARC, 26 rue Cambacérès 75008 Paris.

La Société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL584918050

EARL DE NANT

Au capital de 7500 euros
Rue de Nant - 58210 Courcelles

Par acte sous seing privé en date du 28 novembre 2016, il a été procédé à la création de la société EARL de NANT prenant effet au 1er décembre 2016 et disposant des caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile à Responsabilité Limitée

Objet : activités réputées agricoles

Dénomination sociale : EARL de NANT

Siège social : Rue de Nant - 58210 Courcelles

Gérant : M. FRANCOIS Michaël, demeurant Rue de Nant - 58210 Courcelles

Capital Social : 7 500 euros divisé en 750 parts de 10 euros représentant du numéraire

Durée : 99 ans

Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du

Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Le fondateur

AL584918051

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été créé le GFA de La Chapelle prenant effet au 29 novembre 2016 et disposant des caractéristiques suivantes :

Forme : GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE

Objet : La propriété, la gestion et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole, l'achat et la dation de tous immeubles à destination agricole et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

Dénomination sociale : GFA de La Chapelle

Siège social : Domaine du Vieux Château - 58170 Millay

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : 9 000 euros en numéraire

Gérance : Montcharmont Roland et Christelle, Montcharmont Thomas, domiciliés Domaine du Vieux Château - 58170 Millay

Immatriculation : La société sera immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis, Les fondateurs.

AL584918053

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/12/2016, il a été constitué une SARL dénommée LPS.

Siège social : Hameau de Poiseux - 58120 Saint Léger de Fougeret.

Capital : 60.000€.

Objet : La fabrication, commercialisation et distribution de produits alimentaires.

Gérance : M. Laurent TRON, 7 passage Dong da - 94600 Choisy-le-Roi.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL584918066

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 20/05/2016 par Maître Jérôme MARTINOT, Notaire Associé à Saint-Germain-en-Laye (Yvelines), 1 rue d'Alsace,

Il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI ISAF

Forme : SCI

Objet : l'acquisition, la construction, la restauration, la rénovation, la propriété, l'administration et la gestion,l'exploitation, directement ou par bail, location ou autrement, de tous biens immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire par voies d'achat (directement ou indirectement à travers une prise de participation) échange, apport ou autrement.

Siège social : 33 . Le bourg 58270 Anlezy

Capital : 96.000,00 Euros

Durée : 99 années

Cession des parts : Clauses d'agrément

Gérance : Monsieur BACCHETTA Natale, demeurant 12 Rue du Puits 58270 Anlezy

La société sera immatriculée au R.C.S de Nevers .

AL584918068

LES GENETS

Société civile immobilière
au capital de 84.000 euros
Siège social : La Vernois
58230 Dun Les Places
RCS Nevers n° 483 144 598

Suivant décision collective des associés en date du 02/11/16, il résulte que :

Madame Restout Marie-Christine demeurant La Vernois, 58230 Dun les Places, a été nommée aux fonctions de co-gérante de la société.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL584918048

YONNE

DIVERS

SOCIETE LIBRAIRIE VOILLOT

Société par actions simplifiée
à associée unique
Au capital de 200 000,00 euros
Siège social : 42 Grande rue
89200 Avallon
344 619 630 Rcs Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2014, l'associée unique a constaté que la cessation des fonctions des commissaires aux comptes titulaire et suppléant, à compter du 31 décembre 2012, savoir :

- commissaire aux comptes titulaire : Labarriere claude

- commissaire aux comptes suppléant : Montalban joaquin

Pour avis, la Présidente.

AL894918060

SUCCESSION

SUCCESSION

La Directrice Régionale des Finances publiques de Bourgogne Franche Comté et du Département de la Côte d'Or, Administratrice Générale, France Domaine - Gestion des Patrimoines Privés 25, rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée, par décisions du tribunal de grande instance de Auxerre, curateur des successions de :

. en date du 04/11/2016,

Monsieur DELOHEN Arthur Séparé, décédé(e) le 15/09/2015 à Saint Florentin (Yonne). Référence: 0218010124

Monsieur CUISSOT Paul, décédé(e) le 24/09/2014 à Chatel Censoir (Yonne).

Monsieur DECOOL Henri célibataire, décédé(e) le 01/06/2014 à Toucy (89). Référence: 0218010127

. en date du 21/11/2016,

Monsieur CHAUFOURNIER Fernand célibataire, décédé le 18/04/2016 à Auxerre réf 0218010632

Monsieur LEPAN Gérard célibataire, décédé le 12/07/2014 à Auxerre réf 0218010631

Monsieur DEBOULOGNE Guy marié, décédé le 14/03/2009 à Auxerre réf 0218010630

Mme GADANT Laurence veuve WEBER, décédée le 11/06/2012 à Montbard réf 0218010629

Monsieur SIBOURG Jacques divorcé, décédé le 04/04/2016 à Auxerre réf 0218010628

Mme VENNEKENS Jeanne divorcée RAIMBAULT, décédée le 24/05/2012 à Auxerre réf 0218010627

. en date du 24/11/2016,

Monsieur SCHRUB Bruno célibataire, décédé le 14/04/2016 à Auxerre réf 0218010626

Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL894918136

NOMINATION

REV'HABITAT

Société par actions simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 27 route Nationale 6
89290 Champs sur Yonne
798 720 280 RCS Auxerre

Aux termes d'une décision des associés en date du 1er septembre 2016, il résulte que la SC J.A.M., Société civile au capital de 1 500 euros, dont le siège social : 27 Route Nationale 6 - 89290 Champs sur Yonne, immatriculée au RCS sous le n° 819 677 022 RCS Auxerre, a été nommée en qualité de Directeur Général pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, le Président.

AL894918132

TRANSFERT DE SIÈGE

ART ET BEAUTE

EURL au capital de 31 252,05 Euros
Siège social : 10 Rue du 24 Août
89000-Auxerre
RCS : Auxerre 770 994

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 1er décembre 2016, il a été décidé de transférer à compter de ce jour, le siège social de la Société à Diges (89240) 12 Les Mourons.

L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention au Greffe du Tribunal

de Commerce d'Auxerre.
Madame Marie-Jeanne BONTEMPS.
AL894918134

SCI AKITA

SCI au capital de 9146,00 Euros
1 rue du Petit Fontainebleau,
89150 Montacher-Villegardin
421966912 R.C.S. Sens

Par décision en date du 28/11/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 5 rue du Palais de Justice, 89100 Sens à compter du 28/11/2016.

Gérance : Monsieur Jérôme DRAUSSIN, demeurant 5 rue du Palais de Justice, 89100 Sens.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.
AL894918135

SUEZ RV YONNE MÉTAUX

Société par Actions Simplifiée
au capital de 103 750 €
Siège social : 22 avenue Jean Mermoz
89000 Auxerre
425 520 194 – RCS Auxerre

Le 18/10/2016, le Président a décidé de transférer, à compter de ce jour, le siège social à UNIVERSAONE – 18 rue Félix Mangini 69009 Lyon. L'article 4 des statuts a été modifié.

La société sera radiée au RCS d'Auxerre et immatriculée au RCS de Lyon.
AL894918162

SCI MOMOLS

SCI au capital de 300,00 Euros
39 Rue des Préaux,
89140 Courlon sur Yonne
487747124 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26/11/2016 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 3 Rue Pablo Picasso, 51140 Muizon à compter du 05/12/2016.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Reims et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Sens
AL894918171

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE GÉROT

Société civile au capital de 133 697,79 euros
Siège social : Ferme du Moulin Michaut
89740 Arthonnay
321 818 940 Rcs Auxerre

L'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2016 a décidé :

- de réduire le capital social de 2 147,79 euros, ce qui a pour effet de le ramener à la somme de 131 550 euros.
- d'augmenter le capital social de 37 500 euros, ce qui a pour effet de le porter à la somme de 169 050 euros.

Pour avis, la gérance.
AL894918109

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
15 A Avenue du Château
Saint-Georges-sur-Baulche
B.P.173
89003 Auxerre Cedex

TOUR D'ORBANDELLE II

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
réduit à 5 250 euros
Siège social : 34 place des Cordeliers
89000 Auxerre
RCS Auxerre 532 378 098

Avis de réduction du capital

Par assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 30 septembre 2016, les associés ont décidé de réduire le capital d'une somme de 2 250 euros par voie de rachat et annulation de 450 parts.

De ce fait, les mentions antérieurement publiées, relatives au capital social sont ainsi modifiées :

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à sept mille cinq cents euros (7 500 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à cinq mille deux cent cinquante euros (5 250 euros).

Pour avis

La gérance
AL894918142

LT INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 309 153,94 €
Siège social : 5, rue Louis Armand
89400 Migennes
794 485 755 RCS Sens

Suivant procès-verbal en date du 27/10/2016, le président a constaté une augmentation de capital d'un montant de 206 076, 66 €, pour le porter 515 230,60 €, les articles 6 et 7 des statuts ont été mis à jour en conséquence.

Mention sera portée au RCS de Sens.
AL894918165

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/11/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la SA SA B.V.O.** route de la Gare 89600 Vergigny (de maçonnerie). RCS Auxerre 328331582. CIP 3891. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rye d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 Dijon Cedex, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.
AL894918151

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/11/2016 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique **NBS** 17 rue Fragonard 89000 Auxerre (Ébéniste et décorateur). RCS Auxerre 811551415. CIP 3892. Administrateur : Maître Philippe CONTANT 7 rue du Pithou 10000 Troyes. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.
AL894918152

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/11/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl LA FINE GUEULE** 8 rue de Lyon 89200 Avallon (Traiteur). RCS Auxerre 752459958. CIP 3893. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Véronique THIEBAUT 5 Rue Docteur Chaussier BP81556 21015 Dijon Cedex, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.
AL894918153

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/11/2016 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl GRAVATS YONNE RECYCLAGE** ZI les Galettes 7 rue Jean Bertin 89600 Saint-Florentin (collecte, recyclage des matériaux de construction). RCS Auxerre 518496898. CIP 3894. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.
AL894918154

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/11/2016 prononçant la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **EURL DUPUIS** 6 rue d'Auxerre 89480 Coulanges sur Yonne (Maçonnerie). RCS Auxerre 804898377. CIP 3895. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.
AL894918155

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/11/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl A2F CONSEIL** Paroy Cidex 24 89240 Pourrain. RCS Auxerre 507671816. CIP 3040.
AL894918156

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/11/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de

Madame Christine Marthe Marianne KOPEC Epouse JEREMJASZ 7 rue de Chaumont 89600 Germigny. RCS Auxerre 492440813. CIP 3077.
AL894918157

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/11/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la SCOPARL BUTTEAUX BATIMENT** 40 Rue Saint Roch 89360 Butteaux. RCS Auxerre 753728690. CIP 3639.
AL894918158

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/11/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Sàrl DRIVE ÉPICIER** Cidex, 511-34 faubourg Saint-Nicolas 89460 Cravant. RCS Auxerre 799534219. CIP 3656
AL894918159

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/11/2016 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Eric STERLE** 10 Rue de la Poterne 89800 Licheres Pres Aigremont. RCS Auxerre 499197366. CIP 3363.
AL894918160

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 28/11/2016 prononçant l'interdiction de gérer pour une durée de 5 ans à l'encontre de Monsieur Freddy PARIZOT en sa qualité de dirigeant de

la Sàrl M. OCIDO 24-26 rue Gerot 89000 Auxerre RCS Auxerre 508528049. CIP 3823
AL894918161

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SPAFORMATION

Société par actions simplifiée
à associé unique
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 2 Ruelle de la Forge
Beaudemont - 89500 Villeneuve-Sur-Yonne
802 421 388 Rcs Sens

Aux termes des décisions en date du 5 décembre 2016, l'associé unique de la Sasu Spaformation a décidé de transférer le siège social au 1 avenue d'Hannover, 89300 Joigny et de transformer la société par actions simplifiée à associé unique en société à responsabilité limitée à associé unique, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 5 décembre 2016. Ces décisions entraînent la publication des mentions suivantes :

Forme :

Ancienne mention : société par actions simplifiée à associé unique.

Nouvelle mention : société à responsabilité limitée à associé unique.

Siège social :

Ancienne mention : 2 Ruelle de la Forge - Beaudemont - 89500 Villeneuve-Sur-Yonne

Nouvelle Mention : 1 Avenue d'Hannover - 89300 Joigny.

Administration :

Ancienne mention : Madame Amandine Benoist, présidente.

Nouvelle mention : Madame Claire Bornat, gérante, demeurant 36 rue des Pavillons, 89500 Villeneuve Sur Yonne (Yonne).

Mention sera faite au Rcs de Sens.
AL894918054

DEPHY SA

42 rte des Ruelles
89380 Appoigny
RC Auxerre B 397 950 254

Par décision de son AG Extra. du 25 novembre 2016, a décidé la transformation de la société en société par actions simplifiée sans création d'une personne morale nouvelle, et a adopté les nouveaux statuts sous sa nouvelle forme SAS.

La Sté devient : DEPHY SAS, et son objet, son siège, sa durée et son capital demeurent inchangés.

M PARISOT J-C est nommé Président.

Par décision du président, M DRÄBING Bruno est nommé Directeur Général.

Pour avis

Le PDG
AL894918149

ANNONCES LEGALES
legales@terres-de-bourgogne.net

➜ CESSION

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 15/11/2016, enregistré le 29/11/2016 au Service des Impôts des Entreprises d'Auxerre, bordereau numéro 2016/882, case numéro 7,

Madame ARCHIS Valérie, commerçante, demeurant 12 Place Clermont Tonnerre à Ancy le Franc (89160), née le 02/08/1964 à Cry (89), immatriculée sous le numéro 338 390 594 00020,

A cédé à

La société S.A.R.L. LE BAR DU CHATEAU, au capital de 8000 €, dont le siège social est 12 Place Clermont Tonnerre à Ancy le Franc (89160), représentée par Monsieur CARTAUT Jean-Marc, immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 820 004 323 00011,

Un fonds de commerce de bar débit de boissons, restaurant,

Sis et exploité 12 Place Clermont Tonnerre à Ancy le Franc (89160) comprenant clientèle, droit au bail, licence IV, matériel et mobilier et passif d'exploitation,

La présente vente est consentie et acceptée moyennant le prix principal 76 084 Euros.

Entrée en jouissance au 15 novembre 2016.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales.

Pour le besoin des oppositions éventuelles, domicile est élu 12 Place Clermont Tonnerre à Ancy le Franc (89160).
AL894918177

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCEA MERCIER

Société civile au capital de 135 000,00 €
Siège social : 17 Grande Rue
89320 Villiers-Louis
435 282 025 Rcs Sens

Lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1er décembre 2016, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Micheline Savourat, épouse Mercier, de ses fonctions de gérante à compter de cette même date.

Pour avis, la gérance.
AL894917977

DORA-METAL FRANCE

SARL au capital de 10000,00 Euros
24 rue Champoulains,
89000 Auxerre
801489287 R.C.S. Auxerre
Sigle : DMF

Par décision de L'Associé Unique en date du 14/11/2016 il a été pris acte de la démission du Gérant Madame Agnieszka Jarysz, à compter du 01/12/2016. Monsieur Herve Michel, Gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Auxerre
AL894918148

AVOCATS VIGNET & Associés
VIGNET-NOËL-SANONER
1 Place du Palais de Justice – 89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

LA MOTO SENONAISE

Société à responsabilité limitée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 1 Grande Rue
89190 Foissy Sur Vanne
453 175 010 RCS Sens

Gérance.

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2016, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Gilles POMMIER de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Julien POMMIER, demeurant à Chigy (89190) 12 rue des Grandes Hâtes, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, la Gérance.
AL894918174

➜ NON DISSOLUTION

DORA-METAL FRANCE

SARL au capital de 10000,00 Euros
24 rue Champoulains,
89000 Auxerre
801489287 R.C.S. Auxerre
Sigle : DMF

Par délibération en date du 14/11/2016, de L'Associé Unique statuant en application de l'article L.223.42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.

Mention en sera faite au RCS de Auxerre
AL894918146

HMY

Société par actions simplifiée
au capital de 70.000.000 €
Siège social : 50 route d'Auxerre
89470 Monéteau
479 919 698 R.C.S. Auxerre

Suivant procès-verbal en date du 29 août 2016, l'associé unique statuant en application de l'article L.225-248 du Code de Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Le président.
AL894918167

SAS G2B

Capital 5 000 €
15 Promenade des Prairies
89240 Chevannes
RCS Auxerre 808 841 100

L'assemblée générale extraordinaire du 26/10/2016 statuant en application des dispositions de l'art. L 223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société. RCS Auxerre
AL894918185

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SCI GUYOT SIMIER

Société Civile Immobilière en liquidation
au capital de 1 000,00 euros
Siège social : les Guettes – Fontette
89450 Saint-Père
533 523 841 Rcs Auxerre

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2016, la collectivité des associés de la Sci Guyot Simier a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable.

Elle a mis fin aux fonctions du gérant et a nommé en qualité de liquidateur Mme Aline Simier veuve Guyot, demeurant à Saint-Père (Yonne), Fontette, Les Guettes.

Elle lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Saint-Père (Yonne), Fontette, Les Guettes, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.
AL894917971

CONSTRUCTION DM

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 €
Siège Social : 15 Boulevard du Pont Neuf
89100 Sens
520 582 842 RCS Sens

Avis de dissolution anticipée

Le 12/11/2016, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Il a nommé comme liquidateur monsieur Sébastien DELAMOTTE pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde en espèces entre les associés, en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé au 15 Boulevard du Pont Neuf à Sens (89100). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis

Le Liquidateur
AL894918031

SCI BRYL

Société civile au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 11 Rue Guy Herbin
89300 Joigny
Rcs Sens 342 407 889

Avis de dissolution et de nomination du liquidateur

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 12 novembre 2016.

A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :

– Monsieur Yves Lemot, demeurant 11 Rue Guy Herbin 89300 Joigny

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :

11 Rue Guy Herbin 89300 Joigny.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, le liquidateur.
AL894918042

LA CLINIQUE DU COMPARATEUR

Société en nom collectif
Au capital de 2 000,00 Euros
Siège social : 1 rue du Parc
89140 Serbonnes
435 187 554 Rcs Sens

Avis de dissolution et de nomination d'un liquidateur

Aux termes d'une délibération en date du 31 octobre 2016, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 octobre 2016 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé en qualité de liquidateur, M. Jean Pierre Vallet demeurant 1 rue du Parc - 89140 Serbonnes, pour la durée de la liquidation, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse suivante :

1 rue du Parc - 89140 Serbonnes.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.
AL894918058

La Société Coopérative Agricole Régionale de producteurs de l'Yonne

CEREPY

17, Avenue Marcelin Berthelot
BP 23
89330 Saint Julien du Sault
378 845 085 RCS Sens

Avis de dissolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Coopérative Agricole CEREPY, par décision du 25 Novembre 2016, a approuvé le traité de fusion relatif à la fusion absorption de la Société Coopérative Agricole CEREPY par la société Coopérative Agricole CAPSERVAL, avec effet rétroactif au 1er juillet 2016.L'Assemblée Générale Extraordinaire de la Coopérative Agricole CAPSERVAL a ratifié la fusion par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25 Novembre 2016.

Le traité de fusion a été établi sous les conditions suspensives de l'approbation par les assemblées générales extraordinaires de chacune des coopératives.

Les conditions suspensives de cette fusion et de la dissolution de la Société Coopérative Agricole CEREPY sont réalisées.

Cette dissolution a mis fin à tous pouvoirs de signature délégués par le conseil d'administration.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a constaté qu'il n'y avait pas lieu à liquidation, la totalité du patrimoine, actif et passif, étant transmis à la Coopérative agricole CAPSERVAL.

Cette assemblée a donné tous pouvoirs à Laurent PONCET lequel est chargé de veiller à la réalisation de la fusion dans les conditions définies par le traité de fusion et d'accomplir toutes formalités utiles à la transmission du patrimoine de la Coopérative Agricole CEREPY à la Coopérative Agricole CAPSERVAL issue de la fusion.

RCS de Sens.

Pour avis.
AL894918143

Nous informons nos aimables lecteurs que les bureaux de Terres de Bourgogne seront fermés du lundi 26 au vendredi 30 décembre inclus.

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
MAMY ZINA SARL
Redressement Judiciaire du 21/04/2015
Liquidation Judiciaire du 16/06/2015
3, Place François Mitterrand 89100 Sens

L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 30 novembre 2016.

La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.

Pour avis, le Mandataire Judiciaire
AL894918145

EARL DELAGNEAU OLIVIER

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Société civile en liquidation
au capital de 46344.50 euros
Siège social : 32 route de Paris
89210 Champlost
412 856 999 Rcs Sens

Dissolution et nomination du liquidateur

Aux termes d'une décision en date du 20 novembre 2016, les associés de l'Earl Delagneau Olivier ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date, et sa mise en liquidation amiable.

M. Olivier Delagneau, demeurant à Champlost (Yonne), 32 route de Paris, exercera les fonctions de liquidateur et aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

La correspondance, les actes et les documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Champlost (Yonne), 32 route de Paris, lieu du siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).

Pour avis, le liquidateur.
AL894918147

SCEA DU PRIEURE DE BEINE

Société civile
au capital de 60 979,61 euros
Siège social : 74 grande rue
89800 Beine
385 377 304 Rcs Auxerre

Dissolution et nomination des liquidateurs

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2016, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2016, et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.

À compter du 30 novembre 2016, il est mis fin aux fonctions des gérants, et les fonctions de liquidateurs seront exercées par M. Didier Hellias, demeurant à Courgis (Yonne), 2 place de l'Eglise, et par M. Luc Darlot, demeurant à Beine (Yonne), 75 grande rue. Ceux-ci auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège social de la société est transféré à Beine (89800), 75 grande rue. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à cette adresse.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d' Auxerre (Yonne).

Pour avis, un liquidateur.
AL894918150

BATI ECO PROMOTION

SAS en liquidation
au capital de 40 000 euros
7 Rue d'Alsace Lorraine,
89100 Sens
529 192 700 RCS Sens

Par décision du 20/09/2016, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Aydin TINMAZ, demeurant 5 Rue des Ladres, 89100 ST Denis, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 7 Rue d'Alsace Lorraine, 89100 Sens. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
AL894918168

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 25/11/2016 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SCI DU CAIRE

Siège social : 21 rue porte d'en bas , 89240 Chevannes

Forme : Société Civile Immobilière à capital

variable
Capital minimum : 200 €, en dessous duquel il ne peut être réduit
Capital initial : 200 €
Objet social : Acquisition et gestion de tous biens mobiliers et immobiliers
Gérant : Monsieur Cedric LEBEAU , 21 rue porte d'en bas , 89240 Chevannes
Cogérant : Madame Juliette LEBEAU, 21 rue porte d'en bas, 89240 Chevannes
Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé.
Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre.

AL894918138

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 29/11/2016, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI ALICE
Capital : 200 €, divisé en 100 parts de 2 €.
Siège social : 28 Rue de l'Yonne 89140 SERBONNES
Objet : La société à pour objet l'acquisition et la gestion de biens et droits immobiliers.
Durée : 99 ans.
Gérant : Monsieur DALLA CIECA Jérôme demeurant à Serbonnes (89140), 28 Rue de l'Yonne.
Madame BOYER Charlène demeurant à Serbonnes (89140), 28 Rue de l'Yonne.
La société sera immatriculée au RCS de Sens.

AL894918139

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/11/2016, il a été constitué la SASU suivante :
Dénomination : CYRIFLO.
Capital : 8.000 €
Siège: (89100) Saint Denis Les Sens, Parc Sainte Colombes – Lot B, Impasse Saint Vincent, n° 1.
Objet : l'activité d'opticien-lunetier (négoce d'équipements de lunettes, solaires, lentilles de contact), d'accessoires de lunettes, solaires et lentilles de contact (verres optiques, solaires, cordons, étuis, solutions d'entretien…), vente de piles pour les appareils de surdité, audioprothèses et d'une manière générale, tout ce qui peut se rapporter directement ou indirectement à ces activités.
Durée : 99 ans.
Admission aux assemblées et droit de vote :Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : Mme Céline GRALL, demeurant (77240) Vert Saint Denis, 116 Rue de la Butte du Luet
Immatriculation : au RCS de Sens.

AL894918166

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/12/2016 il a été constitué une société
Dénomination sociale : L'ESCARGOT ROULANT
Siège social : 1 rue des tilleuls, 89740 Cruzy le Châtel
Forme : SARL
Capital : 1000 €
Objet social : la commercialisation des escargots et dérivés sous toutes ses formes. La vente alimentaire sur place et à emporter
Gérance : Monsieur Denis PETIT, 1 rue des tilleuls, 89740 Cruzy le Châtel
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Auxerre

AL894918169

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 19/09/2016, il a été constitué une SARL dénommée : LA ROSE DE JOIGNY.
Siège social : 28 Avenue Gambetta, 89300 Champlay
Capital : 3.000€
Objet : boulangerie pâtisserie
Gérance : M. BOUHOUD ALI, 3 Impasse Deschamps Blancs, Résidence Marie Noël, 89300 Champlay
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens

AL894918170

SCP «J.LAUREAU-P.CLEON-B. MUGNERET T.LAUREAU & M.PERON»
Notaires associés
23 Rue Jacques Cellerier
21000 Dijon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maitre LAUREAU le 1er décembre 2016, il a été constitué la Société Civile Immobilière suivante :
Dénomination : SCI MOSER
Siège : 1 Rue Ladislas Fijalkowski - 89100 Sens
Durée : 99 ans
Objet : L'acquisition, la gestion, la mise en valeur d'un patrimoine immobilier et notamment un appartement situé à Paron
Capital social : 1.500 €
Apports en numéraire : 1.500 €
Gérante : Madame Aurélie MOSER épouse de Monsieur Xavier PEQUIGNOT, demeurant à Sens(89100), 1 Rue Ladislas Fijalkowski.
Clause d'agrément :toute cession de part, hormis entre associés, doit être autorisée par une décision des associés statuant à la majorité représentant les 2/3 des droits sociaux
Immatriculation : RCS Sens
Pour avis
J.LAUREAU

AL894918173

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 décembre 2016, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SELARL unipersonnelle
Dénomination : DOCTEUR K.FERHI
Siège Social : Clinique Paul Piquet – 12 rue Pierre Castets 89100 Sens
Capital social : 1.000 €
Objet : La Société a pour objet l'exercice de la profession de médecin telle que définie par la loi étendue à l'activité de Conseil en médecine et/ou Expert en médecine..
Durée : 99 années
Gérant : M. Karim FERHI, demeurant 4 Place du Général Leclerc, 94130 Nogent-sur-Marne.
La société sera immatriculée au R.C.S. de Sens.
Le Gérant.

AL894918181

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 21/10/2016, il a été constitué une SAS dénommée : LA ROTONDE 89
Siège social : 24 Rue Henri Surier, 89400 Migennes
Capital : 500€
Objet : Bar, café, restaurant avec vente d'alcool
Président : M. AHMED BENAHMED, 9 Rue Gabriel Cordier, 89400 Migennes.
Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés uniquement.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Sens

AL894918182

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 5 décembre 2016, à Sens, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : ALB.
Forme : société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 15 promenade des champs plaisants, 89100 Sens.
Objet : Pose de bardage couverture par élément.
Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Capital social fixe : 8 000 euros divisé en 800 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : En dehors des opérations de reclassement simple, les actions ne peuvent être cédées à des tiers ou entre groupes d'associés, qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés : Président : M. Melser BEQJA, demeurant 15 promenade des champs plaisants 89100 Sens.
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.
Pour avis le Président.

AL894918184

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 25/11/2016, il a été constitué une SARL dénommée : LE BAMM'S.
Siège social : 17 avenue de l'Europe, Centre commercial ATAC, 89600 Saint-Florentin
Capital : 500€
Objet : Salon de thé avec petite restauration ainsi que alimentation général. Concept basé sur café, cupcake, sandwich froid, paninis, ainsi que boissons. Vente sur place et minoritairement à emporter.
Gérance : M. BOUJNANE Mourad, 25 rue Charles l'Aubry, 89600 Saint-Florentin.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Auxerre

AL894918179



BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

NOUVEAU

Terres de Bourgogne

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**




*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: ____/____

SIGNATURE

COUTUMES Les fêtes de fin d'année arrivent à grands pas avec leur lot de traditions. Parmi elles, quelques breuvages chauds à déguster en famille ou entre amis.

Noël et ses boissons chaudes

Les réjouissances de fin d'année sont propices à se réunir et à partager du temps autour de bons mets, mais certaines boissons chaudes se concoctent aussi traditionnellement lors de cette période festive hivernale.

Vin chaud

Le vin chaud est emblématique des marchés de Noël. Son origine remonterait à l'Empire romain. À l'époque, du miel était mis à bouillir dans du vin, puis on ajoutait différentes épices. Puis le breuvage a connu un grand succès au Moyen Âge et continue encore de se consommer aujourd'hui. Il se prépare généralement avec du vin rouge, mais il est également possible d'utiliser du vin blanc.
Recette pour six personnes :
Couper une demi-orange en rondelles, verser 1,5 litre de vin rouge dans une casserole. Ajouter les rondelles d'orange, deux zestes de citron et d'orange, 350 g de sucre blanc ou roux, 2 pincées de cannelle et 2 clous de girofle. Mélanger et faire chauffer un quart d'heure sans bouillir. Cette recette est modulable, il est en effet possible d'ajouter d'autres épices en fonction des goûts et des envies de chacun (badiane, gingembre, noix de muscade…). Et bien évidemment, jus de raisin et jus de pomme peuvent se substituer au vin pour que les enfants puissent en profiter.


DR
Le lait de poule est également bu outre-Manche au moment de Noël.

Lait de poule

Le lait de poule tient son nom étrange des ingrédients qui servent de base à sa composition : œufs mélangés à du lait. Cette boisson serait issue d'un breuvage médiéval, le posset, qui était réalisé avec de la bière à laquelle on ajoutait du lait chaud et parfois des épices et du sucre. On prêtait à cette boisson des vertus reconstituantes. Il existe de nombreuses variantes pour réaliser un lait de poule appelé eggnog au Royaume-Uni et aux États-Unis, où il se sert aussi à Noël.
Recette pour quatre personnes :
Battre 4 jaunes d'œufs avec les graines d'une gousse de vanille, 4 cuillères à soupe de sucre (blanc ou roux) et une pincée de cannelle. Fouetter l'ensemble avec le lait bouillant et servir dans des tasses. A cette recette de base peuvent s'ajouter de la crème, le blanc des œufs battu en neige (à incorporer au dernier moment) et des alcools forts comme du rhum, brandy, cognac, whisky.

Chocolat chaud

Les plus gourmands ne manqueront pas de se concocter un délicieux chocolat de Noël, une boisson qui a le mérite d'être prisée autant par les grands que par les petits. Il existe aussi pour ce délicieux breuvage des variantes qui consistent à utiliser différentes épices.
Recette pour huit personnes :
Faire chauffer dans une casserole 2 litres de lait jusqu'à ce qu'il soit tiède. Casser en morceaux deux tablettes de chocolat noir (dont une de chocolat pâtissier) et les ajouter au lait tiède puis remuer jusqu'à obtenir un mélange homogène, ajouter 3 grosses cuillerées de crème fraîche. Continuer à mélanger avec un fouet. Ajouter 2 cuillères à soupe de sucre, un peu d'extrait de vanille et un peu de cannelle. On peut aussi incorporer une pincée de piment.

Grog

Le mot anglais grog vient quant à lui du surnom que donnaient les marins à l'amiral anglais Sir Edward Vernon, à cause de ses vêtements en gros tissu, « grogram » en anglais. Ce dernier, las de voir ses hommes saouls à force de consommer de grandes quantités de rhum, décida de couper cet alcool avec de l'eau chaude parfumée à la cannelle.
Recette pour 4 personnes :
Mélanger le jus de 2 citrons, 4 cuillères à soupe de miel et 12 cl de rhum brun. Ajouter 75 cl d'eau bouillante. Mélanger et répartir le grog dans quatre verres et ajouter un bâton de cannelle dans chaque. Il est possible d'ajouter d'autres épices selon les goûts ou le jus d'une orange.

VALÉRIE GODEMENT


DR
Le vin chaud se boit sur les marchés de Noël ou à la maison, avec famille et amis.

coin cuisine

Chapon rôti au vinaigre balsamique, figue et betterave rôties au sirop de grenadine

Temps de Préparation
30 minutes
Temps de Cuisson
3 h 30

Ingrédients pour 8 personnes

- 1 chapon Label Rouge d'environ 3,5 kg,
- 8 figues,
- 400 g de betteraves crues,
- 4 clémentines non traitées,
- 2 cuillères à soupe de graines de grenade,
- 1 cuillère à soupe de noisettes,
- 1 cuillère à soupe de pignons de pin,
- 4 cuillères à soupe de vinaigre balsamique,
- 3 cuillères à soupe de miel d'acacia,
- 1 cuillère à soupe de sirop de grenadine,
- 1 cuillère à soupe de jus de citron,
- 1 brin de romarin,


BERNARD RADVANER/LABEL ROUGE

- 1 brin de thym,
- 1 cuillère à soupe d'huile végétale,
- Sel, poivre.

Réalisation

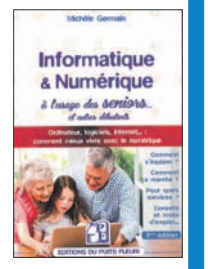
Préchauffer le four à 160 °C. Dans un petit bol, mélanger le vinaigre balsamique et le miel. Mettre le chapon dans un plat creux. Saler et poivrer. Arroser le d'huile. Ajouter les herbes. Enfourner et laisser cuire pendant 3 h 30 environ sans oublier de retourner le chapon sur ses côtés toutes les 20 minutes pendant la première heure de cuisson. Arroser fréquemment avec le jus durant la cuisson.
Trente minutes avant la fin de la cuisson, étaler la sauce à l'aide d'un pinceau en recommençant 3 à 4 fois l'opération. Pendant ce temps, préparer les garnitures : envelopper les betteraves crues dans du papier aluminium. Les faire cuire au four pendant 60 minutes environ à 160°. Peler et couper en quatre, ainsi que les clémentines. Dans un bol, ajouter et mélanger les betteraves, les clémentines, le sirop de grenadine, le jus de citron, le sel et le poivre.
Lorsque le chapon est cuit, le sortir du plat, le parsemer de graines de grenadines, de noisettes et de pignons de pin.

vient de paraître

Informatique et numérique

« Informatique et numérique à l'usage des seniors… et autres débutants » est un ouvrage de Michèle Germain paru aux éditions du Puits Fleuri.

Tout ce qu'il faut savoir pour que les aînés se sentent comme des poissons dans l'eau en matière d'informatique et de numérique (ordinateurs, logiciels, internet…) : s'équiper, faire fonctionner, les services disponibles et des conseils et mode d'emploi.
Un chapitre aborde les applications payantes et celles qui sont gratuites et le livre insiste sur le monde de l'internet (surfer, télécharger, messagerie, communiquer, se divertir et même « vivre en 3.0 »).



Pour commander

Informatique et numérique

Je désire recevoir le livre ***Informatique et numérique*** au prix de 22,50 € l'unité + 4 € de frais de port

EDU/PF0000 **22,50 € + 4 € = 26,50 €.**

Ci-joint mon règlement par chèque bancaire à l'ordre de **Réussir**. 1 rue Léopold Sédar Senghor - Colombelles - 14 902 Caen CEDEX 9.

NomPrénom
Adresse.....
.....
VilleCode postal



SARTHE (72)

Paroles de jeunes

FRATRIE



Léonie et son frère Emilien Duluard s'installent à Joué-l'Abbé aux côtés de leurs parents et agrandissent l'exploitation familiale.

S'installer en famille

« 2 personnes vont partir, donc on est 2 pour les remplacer », explique Léonie, nouvellement associée à son frère cadet Emilien. Tous deux rejoignent leurs parents, sur le départ d'ici 5 ans, à La Gaumerie. Ils apportent nouveauté et diversification : à la production laitière historique vont s'ajouter l'engraissement de taurillons et des volailles de chair suite à la reprise de La Hollanderie, une ferme alentour. A partir du 1er mai, les quatre associés piloteront le nouveau Gaec Duluard Gaumerie Hollanderie. C'est le départ en retraite de Yves et Christine Guyet à La Hollanderie qui a enclenché le processus d'installation de ces deux Sarthois de 27 et 25 ans. En septembre dernier, Emilien choisit de s'engager dans un stage de parrainage avec Yves pour faciliter l'installation. Prise en main de l'outil de production et démarches administratives facilitées permettent aux jeunes de rapidement se lancer. *« On voulait travailler pour nous-mêmes »,* lancent-ils. Les nombreux emplois ouvriers leur ont permis de gagner en expérience, mais aujourd'hui, ils sont ravis de se libérer des contraintes salariales.

Un climat familial rassurant

« On est tous mordus d'agriculture », indique l'aînée d'une fratrie de 4. L'installation a toujours été une évidence pour elle et son frère. Ils connaissent La Hollanderie de longue date et la pérennité de l'esprit d'entraide entre voisins. C'est donc naturellement qu'ils succèdent aux Guyet, devenus des amis, et font perdurer la relation de confiance. Quant à l'installation transitoire avec leurs parents, Léonie et Emilien apprécient le côté sécurisant et confortable que cela apporte. L'association familiale à plusieurs est «rassurante sur l'aspect économique» et permet de disposer de plus de temps, avec un weekend libéré sur 3. Léonie et Emilien sont sereins et leur *« caractère pourtant bien trempé »* n'entachera pas l'entente fraternelle.



Léonie et Emilien Duluard se sont installés le 1er mars à Joué-l'Abbé sur l'exploitation de leurs parents.

> *« S'associer à ses parents, c'est rassurant économiquement, et cela permet de disposer de plus de temps, avec un weekend libéré sur trois. »*

Agrandissement de l'atelier lait

Les 300 000 L de lait octroyés à chacun par la coopérative Sodiaal nécessitent des travaux d'agrandissement. Pour atteindre l'objectif de production de 1,1 million de litres de lait d'ici 2 ans, les associés voient grand. Entre autres, ils prévoient de réaménager les aires paillées pour une conduite en logettes et surtout, ils investissent dans 2 robots de traite. Livraison prévue à la fin de l'année. La modernisation de l'élevage laitier et sa stabilisation représentent aujourd'hui le gros de leur travail, puisque les bâtiments d'engraissement et les 3 poulaillers repris s'avèrent très fonctionnels.

Cécile Marcus

On aime

- Etre notre propre patron.
- Travailler en plein air.
- Le confort que nous apporte l'installation avec nos parents.

On n'aime pas

- Le manque de visibilité qui rend notre installation déjà obsolète.
- La lourdeur des tâches administratives.

L'exploitation

- 4 UTH
- 178 SAU
- Troupeau : objectif 1,1 million de litres avec 100 Prim'Holstein (actuellement 60 VL)
- 3 poulaillers de Loué
- 136 places de taurillons

LE SAVIEZ-VOUS ?

Actulégales.fr recense tous les jours, toutes les créations d'entreprises en France.

Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d' Infolegale & marketing

« Wolf and Sheep », le film de la réalisatrice afghane Shahrbanoo Sadat sort en salle le 30 novembre. Un récit poignant sur la vie d'enfants bergers dans un village de montagne.

Dans la gueule du loup

Durant son enfance, la réalisatrice a passé sept ans dans un village isolé, dans une région rurale de l'Afghanistan. Elle arrive dans cet endroit à l'âge de onze ans, après avoir quitté l'Iran et Téhéran avec sa famille qui y était réfugiée depuis quarante ans. C'est là qu'elle a commencé à observer le monde autour d'elle. Sa très mauvaise vue, son accent différent ainsi que la réputation de son grand-père qui était en contact avec les morts, faisaient que les villageois la rejetaient. À dix-huit ans, elle est partie à Kaboul pour étudier le cinéma avec la volonté de réaliser le portrait d'un Afghanistan complexe. *Wolf and Sheep*, Loup et moutons en français, repose sur un mélange de la propre enfance de la réalisatrice et celle de son meilleur ami, Anwar Hashimi, qui habitait le même village avant elle et qui a vécu une expérience similaire d'exclusion, suite au remariage de sa mère après le décès de son père.

À onze ans, Sediqa et Qodrat doivent déjà faire face à de lourdes responsabilités. Comme les autres enfants du village, ils sont bergers. Ils s'occupent toute la journée de conduire le troupeau à travers la montagne. Leur vie est rythmée par celle des bêtes. Les garçons et les filles ne se côtoient pas. Ne jouent pas ensemble, se parlent à peine. Les enfants s'amusent tous dans la rivière, mais les filles d'un côté et les garçons de l'autre. Pourtant l'insouciance n'est jamais bien loin. Les garçons fabriquent des frondes et s'en servent pour éloigner les loups, le prédateur tant redouté qui d'un coup de crocs escagasse moutons et chèvres, plongeant du même coup leurs propriétaires dans une situation financière précaire.

Les filles jouent à se marier, fument en cachette et se moquent de Sediqa, considérée comme maudite, racontent des histoires sur sa grand-mère. Elles vont même jusqu'à voler le lait de la chèvre qu'elle vient de traire. La fillette est totalement esseulée, telle une paria. Dans la montagne, Qodrat l'observe et se lie d'amitié avec elle. Il l'aide à réaliser une fronde et lui donne des conseils pour s'en servir. Ils deviennent complices et vivent dans un monde clos, replié sur lui-même où les légendes racontées par les aînés, comme celle du loup Kashmir, se mêlent à la vie.

Un marchand ambulant vient vendre divers objets aux femmes qui tentent de marchander. Il est le lien entre le monde extérieur et ce bout du monde. Le cimetière où l'on enterre le père de Qodrat décédé d'un cancer n'est qu'à quelques encablures des maisons où les femmes s'affairent à préparer les repas et à faire sécher les bouses. Quand un animal est blessé, point de vétérinaire, les villageois soignent les bêtes, leur posent des attelles en bois.


DR
Devenus complices, Qodrat et Sediqa savourent ce moment de quiétude où ils mangent des pommes de terre cuites à la braise.


DR

Troupeau

La difficile existence des enfants bergers est rythmée par la vie du troupeau.

VIOLENCE

Le quotidien au village n'est pas si paisible. « *Les loups ont attaqué !* » s'écrie un homme. Des moutons sont morts. Un vent de colère souffle. Les mauvais bergers se font frapper par des hommes et des femmes qui leur reprochent de ne pas avoir repoussé les loups. Les adultes sont sévères et injustes : l'un d'eux ne veut pas payer les bergers, même ceux qui n'ont pas perdu de bêtes. Les petites bergères se disputent parce qu'une a été frappée alors qu'elle n'a perdu aucun animal. On dépèce les bêtes mortes dans la hâte : « *La viande qui a été mordue pourrit vite* » s'exclame une villageoise. Puis la vie reprend son cours, petits et grands retournent à leurs occupations. Les garçons ne se montrent pas tendres envers Qodrat : ils s'invectivent et en viennent aux mains à propos de son beau-père qui va prendre une troisième femme. Les deux épouses concernées se disputent, elles aussi, à ce sujet. Et puis survient un drame : un jeune garçon perd un œil alors qu'il jouait à la fronde avec ses camarades. Tandis qu'un conseil d'hommes se réunit pour que la faute soit réparée, Zerkia, le petit coupable, se cache dans la montagne, terrorisé. En réparation, le père du jeune blessé exige un bœuf car « *pour réparer la perte d'un œil, des moutons ne suffisent pas, ce n'est pas comme une jambe ou une main cassée* ».

Qodrat, lui, se fait battre au prétexte qu'il a incité les gamins à utiliser des frondes. Le monde où vivent les enfants est dur, souvent injuste. Alors, ils cherchent des moments de félicité pour s'offrir une bouffée d'oxygène, comme quand le jeune garçon et Sediqa volent des pommes de terre pour les manger ensemble dans la montagne après les avoir faites cuire à la braise. Ils savourent leur maigre repas improvisé et ce moment de communion complice. La dure réalité de son existence se rappelle à Qodrat qui est contraint de partir avec ses frères et sœur vivre chez sa demi-sœur en ville parce que sa mère vient de se remarier. L'avenir s'annonce tout aussi incertain pour le reste des habitants car des hommes armés arrivent. Les villageois quittent tous précipitamment leurs maisons, parfois même sans rien. Hommes, femmes et enfants prennent la route. Mais pour aller où ?

VALÉRIE GODEMENT

TOURNAGE

Construction d'un village afghan

La réalisatrice et sa productrice danoise Kaja Adomeit ont choisi de tourner au Tadjikistan, au nord de la frontière afghane, où le paysage ressemble au centre de l'Afghanistan. Mais les maisons y sont complètement différentes et les gens parlent avec un autre accent. La solution a alors consisté à construire tout un village et à faire venir des acteurs afghans, pour lesquels il a fallu patienter des mois avant qu'ils obtiennent un visa auprès de l'ambassade tadjike. Shahrbanoo Sadat a commencé le casting des enfants dans une école. « *Les enfants ont du mal à jouer quand ils sont pour la première fois devant une caméra. Mais je sais qu'ils ont plus à offrir, que leur personnalité se cache derrière la timidité. J'ai choisi en fonction des visages et j'ai entamé un travail avec eux* » explique la réalisatrice. Pour convaincre les parents de laisser leurs enfants jouer dans le film, elle les a fait également participer. « *Je cherchais simplement des gens qui connaissaient cette culture, parlaient la langue et accepteraient de voyager* » confesse la réalisatrice qui a beaucoup aimé travailler avec des enfants, diriger sans script, leur faire improviser des répliques à partir d'une situation qu'elle avait créée et laisser tourner la caméra. « *Ils me surprenaient constamment. Je n'avais jamais l'impression de travailler, je m'amusais simplement avec eux. Ils trouvaient des phrases très drôles et j'étais contente que personne d'autre autour de nous ne puisse comprendre parce que tout le monde aurait ri* » se souvient Shahrbanoo Sadat qui fait allusion à l'équipe internationale comprenant notamment une directrice de la photo polonaise, une preneuse de son, des ingénieurs du son et des chargés de mixage danois et une assistante réalisatrice française. Anwar Hashimi, seul membre afghan de l'équipe et meilleur ami de Shahrbanoo, était second assistant réalisateur. Le film a obtenu le prix international des cinémas d'art et d'essai CICAE à la Quinzaine des réalisateurs cette année à Cannes.

V. G.

Informations : prettypictures.fr


DR
Malgré la rudesse de la vie, les petites filles demeurent espiègles et s'amusent à fumer en cachette.